Réalité de la magie et des apparitions, ou contre-poison du 'Dictionnaire infernal' ... précédé d'une histoire très-précise de la magie ... / [J.-A.-S. Collin de Plancy].

Contributors

Collin de Plancy, J.-A.-S. 1794-1881. Simonnet, abbé.

Publication/Creation

Paris: Brajeux, [etc.], 1819.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/te89jjj4

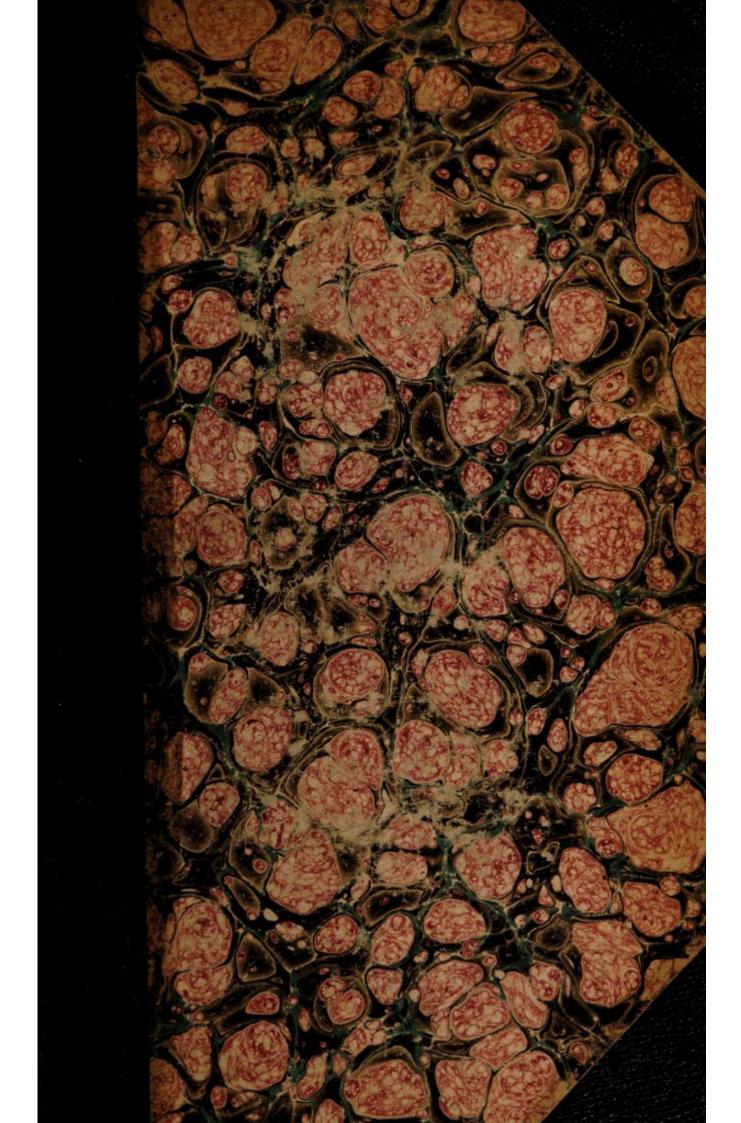
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



3) of N. IV 19/5



[Simonet abbe]

Ouvrage rare s'ajoutant au Dictionnaire infernal de Collin de Plancy dont il est une critique acerbe. La Congrégation de Rome, dans le but de le détruire dépensa des sommes considérables pour retirer les exemplaires des bibliothèques particulières. Digitized by the Internet Archive in 2018 with funding from Wellcome Library

RÉALITÉ

DE LA MAGIE,

ET DES APPARITIONS.

OUVRAGES NOUVEAUX

Qui se trouvent chez P. Mongie l'aîné, libraire:

HISTOIRE DES FANTÔMES ET DES DÉMONS QUI SE SONT MONTRÉS PAR-MI LES HOMMES, ou Choix d'anecdotes et de contes, par madame Ga-

brielle de P***; 1 vol. in-12, fig.; 2 fr. 50 c. et 3 fr.

LE DIABLE PEINT PAR LUI-MÊME, ou Galerie de Petits Romans, de Contes bizarres, d'Anecdotes prodigieuses sur les aventures des Démons, les traits qui les caractérisent, etc., etc.; 1 vol. in-8, fig. Prix, 6 fr., et 7 fr. 50 c. fr. de port.

DICTIONNAIRE INFERNAL, ou Recherches et anecdotes sur les démons, les fantômes, les spectres, les possédés, etc., etc.; 2 vol. in-

8º., fig. Prix ,12 fr. et 15 fr. franc de port.

RÉALITÉ DE LA MAGIE ET DES APPARITIONS OU Contre-poison

du Dictionnaire infernal; 1 vol. in 8°., 3 fr. et 3 fr. 50 c.

VOYAGE A TRIPOLI, ou Relation d'un séjour de dix années en Afrique, etc.; 2 vol. in-8°. avec gravures et cartes. Prix, 15 fr. et 17 fr. 50 c. franc de port.

Voyage en Chine, ou Journal de la dernière ambassade anglaise à la Cour de Pékin; 2 vol. in-8°., gravures et cartes. Prix, 15 fr.

et 17 fr. 50 c.

HISTOIRE DE RASSELAS, prince d'Abyssinie, suivie de Dinarbas;

3 vol in-12. Paris, 1819, 6 fr. et 7 fr. 50 c.,

DICTIONNAIRE CRITIQUE ET RAISONNÉ DES ÉTIQUETTES DE LA COUR DE FRANCE, des usages du monde, des amusemens, des modes françaises, etc., etc., par mad. de Genlis; 2 vol. in-8°. Prix, 12 fr. et 15 fr.

Esquisse de la Révolution de l'Amérique espagnole, ou Récit de l'origine, des progrès et de l'état actuel de la guerre entre l'Espagne et l'Amérique espagnole, trad. de l'anglais. Paris, 1818;

1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. et 6 fr.

PETITE MÉDECINE DOMESTIQUE, ou Moyens simples et faciles de secourir les malades, les blessés, les asphyxiés, les empoisonnés, les femmes enceintes, etc., etc.; par M. Bésuchet, médecin; i vol. in-12. Prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c.

LES TROIS ANIMAUX PHILOSOPHES, ou les Voyages de l'ours de Saint-Corbinian, suivis des aventures du chat de Gabrielle, etc.;

1 fort vol. in-12, fig. Prix, 3 fr. 75 c. et 4 fr. 40 c.

LA PRISE DE CONSTANTINOPLE, roman historique; par l'auteur du Dictionnaire infernal; 2 vol. in 12. Paris, 1819. 5 fr. et 6 fr.

Nouveau Cours de langue anglaise, avec deux traductions, dont l'une interlinéaire, et l'autre suivant le génie de la langue française: composé d'après les principes de MM. de Port-Royal, Dumarsais, et des meilleurs maîtres. Deux forts vol. in-12. Prix, 7 fr. 50 c. et 9 fr.

Méditations d'un solitaire inconnu; publiées par M. de Sénan-

cour; 1 vol. in 8°., 6 fr. et 7 fr. 50 c.

LA CHRONIQUE DES CHAMPS DE BATAILLE, ou la Bravoure française en action; 1 vol. in-12, 3 fr. et 3 fr. 50 c.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

RÉALITÉ

DE LA MAGIE

ET DES APPARITIONS,

OU

CONTRE-POISON

DU DICTIONNAIRE INFERNAL:

OUVRACE dans lequel on prouve, par une multitude de faits et d'anecdotes authentiques, et par une foule d'autorités incontestables, l'existence des sorciers, la certitude des apparitions, la foi due aux miracles, la vérité des possessions, etc., etc.; précédé d'une

HISTOIRE TRÈS-PRÉCISE DE LA MAGIE

Considérée sous son véritable point de vue, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours (le tout propre à démontrer combien la France est encore trompée par l'auteur du Dictionnaire Infernal).

> Vos ergo nolite audire prophetas vestros, et divinos, et somniatores, et maleficos. HIEREMIÆ cap. 27.

Défiez-vous des faux prophètes, des devins, de ceux qui expliquent les songes, et des magiciens.

PARIS,

able Simonnet)

BRAJEUX, LIBRAIRE, RUE DU FOIN, N°. 8.
P. MONGIE AÎNÉ, LIBR., BOULEV. POISSONNIÈRE, N°. 18.

1819.

mmmm



PRÉFACE.

Enguerrand de Monstrelet, dans son Histoire de France, rapporte que, sous Charles VII, un docteur nommé Guillaume Édelin, du diocèse d'Évreux, s'étant donné au diable pour jouir plus aisément de ses plaisirs, fut condamné, en 1453, à une prison perpétuelle et à d'autres peines canoniques. Il avoua, dans le procès, qu'il avait été plusieurs fois réellement transporté au sabbat; et que, dans son pacte, le diable lui avait fait promettre de prêcher hautement qu'il n'y avait ni sorciers ni magiciens, afin de mieux appuyer son empire.—

Le docteur Ulart, l'un des conseillers de l'électeur de Trèves, qui vivait dans le sei-zième siècle, soutenait partout, avec une audace sans exemple, que la magie était une fable; que c'était une illusion de croire qu'il y eût des démons et des sorciers; qu'une pareille opinion n'était recevable que chez les esprits simples et crédules, et qu'elle était indigne de trouver créance chez les bons esprits et les magistrats. Binsfeld, qui était du même diocèse,

le résuta par un savant traité. Le docteur Ulart sut pris et mis en justice : il consessa luimeme qu'il était coupable du crime qu'il avait nié; qu'il exerçait la magie; qu'il allait au sabbat, etc.; et que tout ce qu'il avait dit contre la vérité ne lui était suggéré que par le diable; tellement que ce magicien sut condamné à être brûlé vis. —

On pourrait tirer de ces traits de grandes conséquences, à l'égard de certains docteurs du siècle, qui nient avec la plus froide impudence les dogmes fondamentaux de la religion. Mais comme il se pourrait qu'on hasardat quelque chose, en portant ce jugement, Dieu n'ayant réservé que pour lui seul le pouvoir de sonder les cœurs, nous laisserons au public la liberté de juger, selon les idées que lui donnera cet ouvrage.

Nous avons lu, d'un bout à l'autre, et non sans peine, la longue suite d'hérésies et d'erreurs qu'un auteur, inconnu auparavant, cherche à propager dans le Dictionnaire Infernal.

Nous avons entrepris de combattre, par des faits authentiques, l'incrédulité, que l'ouvrage en question veut nourrir par des faits dénaturés. Une partie des mensonges qui s'y trouvent seront relevés dans ce livre; nous laissons à d'autres le soin de reprendre le reste. Nous

avons pris, en attendant, la tâche la plus difficile.

Les esprits forts de nos jours qui croient,
comme l'a dit le P. Lebrun, que leur pénétration a les mêmes limites que la vérité, et
que ce qu'ils ne comprennent point est absolument incompréhensible (1); les demi-philosophes pourront bien se railler de la méthode
que nous allons suivre, et des traits que nous
allons rapporter; mais qu'ils songent que ce
n'est point par d'insipides railleries qu'on plaide
une cause, et qu'on défend une opinion. C'est
par des faits et des preuves.

Au reste, nous déclarons que nous n'avons écrit que pour les amis de la vérité, de la religion, et pour soutenir la doctrine du christianisme.

J'apprends en ce moment que l'auteur du Dictionnaire infernal va publier un nouveau livre dans le même genre; et un catalogue que j'ai sous les yeux annonce que ce livre sera intitulé le Diable peint par lui-même. Comme depuis son apparition, on a peu gourmandé cet écrivain pour le Dictionnaire infernal, on présume bien qu'il va s'être noyé dans un déluge d'horreurs. Je suis bien aise d'en prévenir les lecteurs qui ont encore de la décence

⁽¹⁾ Le P. Lebrun, Traité des erreurs et des superstitions.

et de la foi; j'en avertis les hommes qui voudront employer honorablement leur plume contre l'hérétique; et je conseille au nouvel ami du Diable de s'attendre à voir ses torts dévoilés par des plumes consacrées à la vérité.

n'el point pard la la la destation des qui en plaide

titule le Diable point pur lui-même. Comme

or pristing bien oull va serre nore danning so

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA MAGIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de magies.

On attribue ordinairement à la magie trois sortes d'effets: des effets naturels, des effets artificiels, et des effets diaboliques. C'est pourquoi on la divise en magie naturelle, magie artificielle, et magie noire, infernale ou diabolique.

La magie naturelle agit par les seules forces de la nature; comme quand Tobie fut guéri de son aveuglement par le moyen du cœur, du fiel et du foie de ce gros poisson, qui sortit du Tigre pour dévorer son fils (1).

La magie artificielle produit des effets extraordinaires et merveilleux, par l'industrie humaine: comme la colombe et le canard de bois volans, les oiseaux d'or de l'empereur Léon, qui chantaient, les serpens d'airain qui sifflaient, la tête parlante d'Albert-le-Grand, les automates de Vaucanson, les tours de passe-passe et les prestiges des charlatans, et ce que l'on voit faire d'admirable à certains animaux dressés. Ces deux sortes

de magies n'ont rien de condamnable. Il n'en est pas ainsi de la troisième.

La magie noire ou diabolique produit des effets surprenans, et qui surpassent les forces de la nature et celles de l'art, par l'aide et le ministère du démon avec qui elle entre en commerce. Cela parut visiblement dans les magiciens de Pharaon, qui imitèrent les véritables miracles que Dieu opérait par le bras de Moïse; dans les magiciens qui entouraient Manassès; dans la pythonisse que consulta Saül; dans les actions de Simon le magicien; dans la devineresse que saint Paul fit taire, etc.

De là vient que saint Isidore, évêque de Séville, dit que les magiciens peuvent ébranler les élémens, et troubler les esprits des hommes; qu'ils les tuent sans aucun poison et par la seule violence de leurs charmes; qu'ils font venir les démons, dont ils promettent l'assistance à ceux qui les consultent, pour se défaire de leurs ennemis par de mauvais moyens; et qu'ils peuvent aussi évoquer les morts (1).

De sorte qu'on ne saurait nier qu'il y ait des sorciers ou des magiciens (car ces deux mots se prennent ordinairement dans les mêmes sens), sans contredire visiblement les saintes Écritures, la tradition sacrée et profane, les lois canoniques et civiles, l'expérience de tous les siècles, et sans rejeter avec imprudence l'autorité irréfragable et infaillible de l'église, qui lance si souvent les foudres de l'excommunication contre les sorciers et les magiciens (2).

⁽¹⁾ St. Isidore, liv. 8.

⁽²⁾ Thiers , Traité des Superstitions.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la Magie avant Jésus-Christ.

Nos premiers parens, après leur péché, se consolaient dans leur exil par l'espoir d'un rédempteur. Ils offraient à Dieu des prières et des sacrifices, tant pour le remercier de ses bienfaits que pour attirer ses bénédictions et ses grâces. Le démon, toujours ennemi de l'homme, n'ayant pu abolir ce culte religieux, entreprit de contrefaire du moins les œuvres de Dieu, pour s'attirer les mêmes honneurs, et perdre tout-à-fait l'homme en le jetant dans l'apostasie.

La postérité de Caïn hérita de son penchant au crime et de sa facilité à recevoir les impressions du démon. C'est pourquoi, tandis que Dieu parlait aux enfans de Seth, par l'intermédiaire d'un ange, le démon entreprit d'en faire autant dans la race de Caïn, où il exerçait son empire. Il leur persuada qu'il était le créateur, les trompa par des illusions et des prestiges, leur apprit l'art des enchantemens, et reçut en reconnaissance leurs adorations. C'est là selon saint Augustin l'origine de la magie (1).

Les hommes s'étant beaucoup multipliés sur la terre, les descendans de Seth et ceux de Caïn, ou, pour parler comme l'Écriture, les enfans de Dicu et les filles des hommes s'allièrent ensemble; ces unions pernicieu-

⁽¹⁾ De civitate Dei., lib. 12, chap. 4.

ses ne produisirent que la corruption; tous les cœurs se portèrent au mal; et Dieu extermina le genre humain par un déluge universel, à la réserve de la seule famille de Noé. Cette punition terrible fut sans doute provoquée par une complication de crimes; mais la plupart des SS. pères pensent que la magie et le culte du démon en furent les principales causes (1).

Le monde, purgé par le déluge, fut repeuplé par les trois fils de Noé. Sem et Japhet imitèrent la vertu de leur père, et furent justes comme lui. Cham, au contraire, donna entrée au démon dans son cœur, remit au jour l'art exécrable de la magie, en composa

les règles, et en instruisit son fils Misraïm

Cent trente ans après le déluge, Sem habitait la Perse. Ses enfans pratiquaient la religion naturelle, que Dieu mit dans le cœur du premier homme; et leurs vieillards se nommaient mages, qui veut dire sages en notre langue. Dans la suite, les descendans de Cham se partagèrent, et quelques-uns passèrent en Perse; Cham, qui vivait encore, était à leur tête. Il opéra tant de prodiges par ses charmes et ses enchantemens, que les Bactriens lui donnèrent le nom de Zoroastre, c'est-à-dire, astre vivant; et transportèrent à ceux de sa secte le nom honorable de mages, que les adorateurs du vrai Dieu abandonnèrent, dès qu'ils le virent ainsi profané: et c'est de là que nous est venu le nom de magie, pour signifier le culte du démon (2).

(2) St. Clément, de Cognit. lib. 4. Hérodote, lib. 3. Pline, lib. 30. Philon, de Specialib. legib. etc.

⁽²⁾ St. Clément, de Cognit, lib. 4. St. Augustin, de civitate Dei, lib. 2. Eusèbe, de prepar. Évang. lib. 5. Lactance, de falsa relig, cap. 2, etc.

Cham, ou Zoroastre, fut encore l'inventeur de l'astrologie judiciaire; il regarda les astres comme autant de divinités, et persuada aux hommes que tout leur destin dépendait de leurs bonnes ou mauvaises influences. Ainsi l'on commença à leur rendre un culte religieux, qui fut l'origine de l'idolâtrie. La Chaldée fut le premier théâtre de ces égaremens; et alors, Chaldéen, astrologue et magicien étaient trois mots synonimes (1).

Ces deux arts impies (la magie et l'astrologie judiciaire) donnèrent bientôt lieu à toutes les divinations; et chacun rendit ses oracles, selon qu'il était poussé par le démon. Les ariolistes consultaient l'esprit de ténèbres près de l'autel qu'ils lui avaient élevé. Les aruspices cherchaient les arrêts du destin dans les entrailles des victimes. Les augures observaient pour cela le vol des oiseaux. Les pythonistes prenaient pour leur divinité Apollon Pythien (2). D'autres devinèrent par des fumigations, par des figures tracées sur la terre, par l'agitation des feuilles, par les songes, etc.

Les magiciens se répandirent bientôt par toute la terre. L'Égypte, la Chaldée, toute l'Asie en fut infectée. On en voit à la cour des Pharaons, dans le pays de Moab, parmi les Juifs, chez les Assyriens. Saül les chassa de la Judée. On met au nombre des crimes de Manassès, qu'il était adonné à la magie et qu'il avait des magiciens à sa suite (3). Nabuchodonosor les consulte.

⁽¹⁾ St. Jean Chrisostôme, Homel. de provid. St. Jérôme, Homel. 5°., etc.

⁽²⁾ Varro, de lingua latina. St. Augustin, lib. III, de nat. dæmon.

⁽³⁾ Paralip. lib. 2, cap. 33.

Orphée établit les arts magiques dans la Grèce; Bélus, à Babylone; Minos, en Crète; Numa, à Rome, etc.

Les démons parlent à Delphes, à Héliopolis, à Dodone, à Malles, à Accaron, etc., et rendent des oracles par la bouche de leurs prêtres; ils enseignent la magie, causent des meurtres et des guerres, mettent les scélérats au rang des dieux, et demandent des victimes humaines (1).

Ensin, après quatre mille ans de désordre et d'idolâtrie, la vraie religion qui ne se conservait que chez les Juiss, devient la religion de toute la terre. Dieu se fait homme pour expier nos crimes. Les démons se taisent; les forces de la magie s'éclipsent devant les miracles du Messie; et si l'ange apostat ose encore paraître, ce n'est plus que par l'ordre de Dieu à qui tout est soumis dans le monde.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la Magie depuis Jésus-Christ.

Quoique les apôtres annonçassent au monde ce rédempteur, qui n'a paru sur la terre que pour répandre des bienfaits (2), l'incrédulité et la méchanceté des hommes étaient si grandes, qu'il fallait des miracles pour établir la foi.

Tous les cœurs qui n'étaient pas entièrement cor-

⁽¹⁾ Le P. Balthus, Réponse à l'hist. des oracles de Fontenelle.

⁽²⁾ Qui pertransiit benefaciendo, St. Pierre, 2º. épit.

rompus se convertirent, et adoptèrent une religion que ses plus grands ennemis n'ont pu s'empêcher d'admirer, comme émanée de Dieu même. Mais il y eut des hommes qui trouvèrent le fardeau de la croix trop pesant et qui refusèrent de le porter. Dieu abandonna ceux qui ne voulurent point le suivre; et le démon eut le pouvoir de reprendre ces âmes qui se donnaient librement à lui. Ainsi, quoique bien déchu de sa puissance, depuis la mort de l'Homme-Dieu, l'éternel ennemi du genre humain se conserva encore des adorateurs.

Jésus-Christ avait chassé les démons, ses disciples et son église délivrèrent comme lui les possédés; et on a vu, dans tous les siècles, la magie et les possessions exitantes, autant pour prouver aux incrédules la force divine de l'église par les exorcismes, que pour effrayer les pécheurs par les maux horribles que peuvent causer le diable et ses anges.

Il y a peu de saints qui n'aient délivré des possédés; dans le dernier siècle, et même dans le nôtre, on a vutant de possessions bien attestées, qu'on ne peut, sans une légèreté impardonnable, nier le pouvoir de Satan sur ceux dont il s'empare. Or, en convenant de la réalité des possessions, on convient aussi de l'existence des sorciers et de la magie. Car si le diable prend de force ceux qui ne sont pas encore assez perdus pour se donner à lui de bonne grâce, il est certain qu'il prend de bonceur ceux qui lui vendent leur âme; qu'il leur donne les moyens de corrompre d'autres hommes; et qu'il paraît à leur voix, qu'il seconde leurs prestiges, qu'il les aide de sa malice, puisqu'il s'y est obligé par le pacte où il a acheté l'âme du magicien.

Qu'on lise toutes les histoires, on trouve dans tous

les lieux, dans tous les temps, chez tous les peuples, des sorciers, des magiciens et des possédés. Si nous en voyons moins aujourd'hui, c'est que Satan est assez bien servi, sans recourir aux grands moyens. Les philosophes à la mode et les athées du jour n'ont point à craindre que le démon les saisisse de force, puisqu'ils se livrent à lui de gaieté de cœur; et ce n'est pas l'intérêt des puissances de ténèbres de manifester à présent leur puissance, puisque ceux qui les suivent, avec tant de sécurité, sortiraient de la voie large, s'ils en étaient chassés par la crainte de l'enfer.

Nous parlerons dans cet ouvrage de quelques magiciens et sorciers qui ont paru depuis l'ère chrétienne; et principalement d'Urbain Grandier, qui fut jugé sous le ministère du cardinal de Richelieu (1).

CHAPITRE QUATRIÈME.

Examen des lois divines contre les sorciers et les magiciens.

staine i ob iscus tupivuos ko .

Une des plus fortes preuves contre l'incrédulité du siècle à l'égard des sorciers et des magiciens, c'est qu'il en est souvent fait mention dans l'Écriture Sainte, et que si leur science avait été purement naturelle, Dieu n'aurait pas fait une loi expresse pour les punir du dernier supplice. Saint Augustin (2) remarque ici, aussi

⁽¹⁾ Voyez au mot, Urbain Grandier, magie, possédés, etc. (2) De civitate Dei, lib. 8.

bien qu'Origène (1), que toutes les religions ont condamné la magie; à l'exception des seuls épicuriens, qui niaient (comme les esprits forts de nos jours) l'existence de l'âme et celle des esprits.

L'exode porte cette sentence contre ceux qui cultivent la magie : vous ferez mourir les magiciens (2).

Le Lévitique : « Quiconque ira consulter les magi-» ciens et les devins, et liera commerce avec eux, at-

» tirera sur lui mon indignation; et je l'exterminerai

» du milieu de son peuple (3). »

Le Deutéronome: » Qu'il ne se trouve personne parmi » vous qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, ou » qui consulte les devins, ou qui observe les songes et

» les augures, ou qui soit magicien (4).

Philon, écrivant sur ces lois, dit que la peine de mort, qu'elles prononcent contre le crime de la magie, devait être imposée le jour même que le magicien était découvert, comme le signifient les deux mots hébreux lothe chaih (5).

- (1) Advers. Celsum.
- (2) Maleficos non patieris vivere, Exod., chap. 22.
- (3) Levitic. , chap. 20.
- (4) Deutéron. chap. 18.
- (5) Philon, de specialib. legib.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Examen des lois humaines contre les sorciers et les magiciens.

Une autre preuve contre les magiciens et les sorciers, c'est que les plus anciens auteurs juifs et païens ont eu la magie en horreur, et ont jugé ceux qui l'exerçaient dignes de mort; c'est encore, que tous les princes de la terre ont fait des lois contre ce crime.

Les Grecs punissaient de mort les magiciens, les enchanteurs, les noueurs d'aiguillette, les artisans de maléfices, etc. (1); et Pausanias ajoute que la république d'Athènes, la plus sage de la Grèce, établit un tribunal expressément destiné à punir ce crime, et toutes les autres superstitions qui seraient commises contre la religion (2).

Les lois des douze tables, chez les Romains, traitent d'abominables (3) les enchanteurs et les magiciens, et les condamnent à mort (4). Les empereurs ne furent pas moins sévères, et Tibère lui même, qui s'était d'abord engagé dans la magie, remit ensuite les lois en vigueur contre ce crime (5). Néron, tout méchant qu'il

⁽¹⁾ Voyez Platon de legib. , lib. 2.

⁽²⁾ Pausanias, in Elia, lib. 5.

⁽³⁾ Sacer esto !

⁽⁴⁾ Leg. duodec. tabul., art. 55, 68, 69. Pline, lib. 28, cap. 2

⁽⁵⁾ Tacite , lib. 2.

était, n'épargna pas plus les magiciens, et extermina avec eux tous les philosophes de l'Italie.

Tous les empereurs ont suivi les mêmes lois, et tous les souverains en ont fait de pareilles (1). Les lois sa-liques ne condamnent pas, chez les Français de la première race, les magiciens à la peine de mort, parce qu'elle n'était pas alors en usage; mais elles leur imposent une très-forte amende. Dans la suite tous nos rois punirent les magiciens du dernier supplice. Charlemagne, Charles VIII, Louis XIV firent principalement des lois positives à ce sujet (2).

CHAPITRE SIXIÈME.

Examen des conciles et des synodes, concernant les sorciers et les magiciens.

Nous parlerons seulement des synodes et des conciles qui condamnent la magie en termes formels, comme le concile de Laodicée, tenu en 506 (3).

Le concile d'Agde, qui eut lieu la même année, défend à tout laïque et ecclésiastique d'exercer la magie (4). Le sixième concile de Paris, tenu en 826, ordonne

⁽¹⁾ Le code de Justinien contient plusieurs lois civiles contre ces sortes de gens.

⁽²⁾ Voyez le commissaire de La Marre, Traité de la police, lit. 7, chap. 4.

⁽³⁾ Canon 36.

⁽⁴⁾ Canon 68.

qu'on punisse, selon les lois de Dieu, la magie et le sortilége, comme des restes du paganisme (1).

Le concile de Palence, tenu en 1322, défend de consulter les devins et les magiciens, sous peine d'excommunication, en maintenant contre les sorciers les peines ordinaires (2).

Le sinode de Trèves, tenu en 1548, excommunie tous ceux qui se mêlent de sortiléges, et ordonne qu'on les séquestre jusqu'à ce qu'ils aient renoncé aux démons qui sont leurs maîtres (3).

Le sinode de Chartres, tenu en 1559, déclare coupables de péchés mortels ceux qui consultent les magiciens (4).

Le premier concile provincial de Milan, tenu en 1565, fulmine les anathèmes contre les magiciens, et veut qu'on les punisse sévèrement, les déclarant par leur crime exclus de la société des fidèles (5).

Le clergé de France, assemblé à Melun, en 1579, ordonne qu'on extermine les magiciens, selon les canons des anciens conciles, pour empêcher qu'ils ne se multiplient (6).

Dans tous les autres conciles, dont la nomenclature serait trop longue, lorsqu'il a été question des magiciens et des sorciers, les peines les plus sévères ont toujours été décrétées, et toutes les nations ont été du même sentiment que les conciles.

- (1) Canon 2, tit 3.
- (2) Canon 24.
- (3) Canon 6.
- (4) Canon 25.
- (5) Canon 25, tit. 10.
- (6) Tit. de Magicis artibus, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Sentimens des papes et des pères de l'Église, á l'égard des sorciers et des magiciens.

Saint Irénée, saint Gaudence, saint Cyrille, saint Augustin, saint Jérôme, saint Cyprien, saint Bernard, et tous les pères de l'Église avec eux, reconnaissent et condamnent la magie dans plusieurs endroits de leurs ouvrages. Origène dit que les maléfices sont des œuvres du démon, et que les magiciens sont abandonnés de Dieu et de ses anges (1). Saint Grégoire-le-Grand appelle les sorciers, ennemis de Jésus-Christ (2), et loue ceux qui cherchent à en diminuer le nombre (3). Le pape Innocent VIII ordonne d'informer contre les magiciens, et de les punir selon la grandeur de leurs crimes (4). Léon X, Adrien VI, et d'autres papes lancèrent les mêmes décrets (5).

Après des autorités aussi incontestables, et après les décisions de la sorbonne, et de celles de la faculté de théologie de Paris, les arrêts sans nombre d'une foule de tribunaux, les lois de tous les princes; après

⁽¹⁾ Tract. 3, in Job.

⁽²⁾ Inimicos Christi.

⁽³⁾ Liv. 9, épit. 4.

⁽⁴⁾ Bulle Summis desiderantes affectibus.

⁽⁵⁾ Bulle Honestis petentium votis, de Léon X. Bulle Dudum, d'Adrien XI. Bulle Cœli et terræ, de Sixte-Quint. Bulle Omnipotentis Dei, de Grégoire xv, etc.

XXII HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA MAGIE.

ce que l'Église nous enseigne tous les jours, est-il permis de douter encore?....

Je ne m'amuserai point ici à combattre ceux qui veulent bien être incrédules; je finirai, en priant Dieu, avec saint Bernard, que l'ange de ténèbres soit abhorré de tous, que la religion sainte se ranime, et que la crainte de l'enfer vienne, par un salutaire effet, préserver les chrétiens de la damnation éternelle.

RÉALITÉ

DE LA MAGIE,

ET DES APPARITIONS,

UO

CONTREPOISON

DU DICTIONNAIRE INFERNAL.

APPARITIONS, FANTOMES, REVENANS.

L'ange de ténèbres, qui aime à se transformer en ange de lumière, qui sent l'utilité des prières pour les morts, les avantages que les chrétiens peuvent retirer des apparitions, les craintes salutaires que doivent inspirer les fantômes, Satan a voulu de tout temps détruire la foi aux apparitions. Nos anciens, qui n'élevaient là-dessus aucun doute, avaient prévu quel mal pouvait faire à la morale l'incrédulité des peuples à cet égard. Ils n'ont pas eu la douleur de le voir. Mais, si leur observation a été juste, on peut dire aujourd'hui que le démon n'a jamais eu tant d'adorateurs, qu'il en peut compter depuis les hor-

ribles écrits de l'infâme Voltaire et des prétendus philosophes du dernier siècle et de celui-ci.

Cependant la France pleurait ses erreurs et son irréligion passée. Les ministres de l'Évangile s'occupaient à rompre aux fidèles le pain de la divine parole, lorsqu'une légion d'athées vint mettre le comble aux désordres produits par l'impiété. On sait quel torrent d'injures ces apostats ont vomi contre le saint-siége et le concordat, avec tant d'adresse, qu'ils ont su éluder les châtimens que méritait leur impudence.

Et en même temps que ceux - là attaquaient un point de la doctrine chrétienne, pour se plonger dans le bourbier de l'erreur, un autre, dédaignant une seule souillure, entreprit insolemment de détruire la moitié de l'économie de la religion. C'est l'auteur du Dictionnaire infernal. Si les hauts intérêts que j'entreprends de défendre pouvaient s'allier avec la satire, je dirais que l'épithète du livre convient en tout à celui qui a eu la témérité de le faire et de le publier. Mais nous vivons dans un siècle où les choses les plus sérieuses sont tournées en ridicule; je réprime donc mon indignation.

L'homme du Dictionnaire infernal a embrassé tant d'hérésies, il laisse entrevoir tant de fiel contre ce qu'il appelle les superstitions, qu'on ne sait que penser de sa foi, de son Dieu, de son culte. Comme de simples raisonnemens paraîtraient de vaines déclamations, je le combattrai par des faits, en m'attachant plus à la matière qu'au style et à ses futiles ornemens.

L'auteur du Dictionnaire infernal, pour soutenir la fausseté des apparitions, de la magie, des sorcelleries, des possessions, a eu soin de ne prendre que les traits les plus faciles à réfuter; mais moi, je vais luien exposer d'autres, et je lui ferai avouer que toutes les pièces de monnaie ne sont pas fausses, parce qu'il y en a de telles dans le commerce.

1º. Fantômes du comté de Worms.

L'an 1123, dans le comte de Vorms, on vit pendant plusieurs jours une multitude de gens armés, à pied et à cheval, allant et venant avec grand bruit, comme gens qui vont à une assemblée solennelle, qui se rendaient tous les jours, vers l'heure de nones, à une montagne, qui paraissait être le lieu de leur rendez-vous. Plusieurs personnes du voisinage, s'étant munies du signe de la croix, s'approchèrent de ces gens armés, en les conjurant, au nom de Dieu, de leur déclarer ce que voulait dire cette armée, et quel était leur dessein?

Un des soldats ou des fantômes répondit : « Nous ne sommes pas ce que vous imaginez, ni de vains fantômes, ni de vrais soldats; nous sommes les âmes de ceux qui ont été tués en cet endroit, dans la dernière bataille. Les armes et les chevaux que vous voyez sont les instrumens de notre supplice, comme ils l'ont été de nos péchés. Nous sommes tout en feu, quoique vous ne voyez rien en nous qui paraisse enflammé.» On dit qu'on remarqua, en leur compagnie, le comte Enrico, et plusieurs autres seigneurs tués

depuis peu d'années, qui déclarèrent qu'on pourrait les tirer de cet état, par des aumônes et par des prières (1).

— Les incrédules et les libertins se garderont bien d'admettre de pareils faits. Dans l'embarras où ces traits les jettent, ils les mettent dédaigneusement au rang des contes; mais, outre que celui-ci est rapporté par des historiens dignes de foi, il s'est passé devant une foule de gens; il a duré plusieurs jours; et les personnages qui y figurent étaient sûrement connus de tous ceux qui les ont vus apparaître.

2°. Fantôme de la forét de Fontainebleau.

« En 1599, Henri IV, chassant dans la forêt de Fontainebleau, accompagné de plusieurs seigneurs, entendit un grand bruit de cors, de veneurs et de chiens, qui semblait être fort loin, puis tout d'un coup s'approcha d'eux. Quelques-uns de sa compagnie, s'avançantvingtpas, aperçurent un grand homme noir, parmi des halliers, qui les effraya fort, et ils ne purent dire ce qu'il devint; mais on entendit crier d'une voix rauque et épouvantable: M'entendez-vous, ou amendez-vous. Les paysans disaient que souvent ils voyaient ce grand homme noir, qu'ils nommaient le grand veneur, qui chassait sans faire de mal à personne (2). »

- L'auteur infernal, qui a placé ce fait dans son

⁽¹⁾ Chronique d'Ursperg.

⁽a) Hardouin de Péréfixe, Histoire de Henri IV.

recueil, a voulu vainement en donner l'explication, en disant que, selon les uns, ce n'était que la chasse de saint Hubert, et que selon les autres, moins amis du merveilleux, ce n'était qu'un adroit compère, qui chassait impunément les bêtes du roi, sous le masque protecteur d'un démon. Il a même supposé ensuite, que toute cette aventure n'était qu'un piége tendu à Henri IV, et que, si ce roi avait eu la curiosité d'avancer, on lui aurait sans doute lancé un dard, et qu'on aurait dit ensuite que, n'étant pas dans le cœur bon catholique, c'était le diable qui l'avait tué pour purger l'église (1).

Il faut être aussi ignorans que tous ces prétendus philosophes (qui ne sont que des loups ravissans, cachés sous des peaux de brebis), pour chercher à tromper les lecteurs avec autant d'effronterie, et à semer l'erreur dans les esprits, avec si peu de moyens théologiques.

Il ne s'agit pas ici de suppositions; il s'agit de consulter les contemporains de Henri iv; et tout homme sage s'en rapportera à eux, puisqu'ils ont pu voir la chose. Voici ce que dit là-dessus Hardouin de Péréfixe, que le nouvel ami du diable aurait dû lire, au lieu de calomnier l'église.

« On raconte, dans tous les pays du monde, de » pareilles illusions; et l'on peut croire que ce sont » des jeux de sorciers, ou des malins esprits à qui » Dieu le permet, pour convaincre les incrédules,

⁽¹⁾ Voyez le Dict. infernal, au mot Veneur; Le grand Veneur de la forêt de Fontainebleau.

» et leur faire voir qu'il y a des substances, et des » êtres au-dessus de l'homme (1)..... »

Sully, l'ami de Henri IV, a écrit ceci , lui qui a été à même de voir la chose :

« On cherche encore de quelle nature pouvait être » ce prestige, vu si souvent, et par tant d'yeux, » dans la forêt de Fontainebleau; c'était un fantôme » environné d'une meute de chiens, dont on enten- » dait les cris, et qu'on voyait de loin, mais qui » disparaissait lorsqu'on s'en approchait (2). »

Pierre Mathieu, chez qui le Dictionnaire infernal a pris ce fait, le rapporte comme très-réel (3). Le journal de Henri iv et la Chronologie septénaire disent que ce fantôme effraya beaucoup Henri iv et ses courtisans; et Bongars assure que c'était l'âme d'un chasseur qu'on avait tué dans cette forêt, sous le règne de François ier (4). Que répondrez-vous à tout cela, ô homme de l'affreux Dictionnaire?...

3°. Apparition d'un Seigneur du onzième siècle.

Un bon prêtre nommé Étienne, ayant entendu la confession d'un seigneur nommé Guido, blessé à mort dans un combat, ce seigneur lui apparut tout armé quelque temps après son décès, et le pria de dire à son frère Anselme, de rendre un bœuf que lui Guido avait pris à un paysan, et de réparer le

⁽¹⁾ Histoire de Henri IV.

⁽²⁾ Mémoires de Sully, t. III.

⁽³⁾ Pierre Mathieu, Hist. de France, t. 11.

⁽⁴⁾ Bongars, Epistol. ad camerarium.

dommage qu'il avait fait à un village qui ne lui appartenait pas, et auquel il avait imposé certaines charges indues; ajoutant qu'il avait oublié de déclarer à son confesseur ces deux péchés, dans sa dernière confession, et qu'il était cruellement tourmenté pour cela.

« Pour assurance de ce que je vous dis, continua-» t-il, quand vous serez retourné à votre logis, vous » trouverez qu'on vous a volé l'argent que vous des-» tinez à faire le voyage de Saint-Jacques. » Le curé, de retour, trouva son coffre forcé et son argent enlevé; mais il ne put s'acquitter de sa commission, parce que le gentilhomme Anselme était absent.

Peu de jours après, le même Guido lui apparut de nouveau, et lui reprocha sa négligence à s'acquitter de sa commission. Le prêtre s'excusa comme il put, et retourna vers Anselme, qui lui répondit durement qu'il n'était pas obligé de faire pénitence pour les péchés de son frère.

Le mort apparut une troisième fois au curé, et lui témoigna son déplaisir du peu de compassion que son frère avait de lui; mais il pria Étienne de le se-courir lui-même dans cette extrémité. Étienne restitua le prix du bœuf, dit des prières, fit des aumônes, recommanda le revenant aux gens de bien de sa connaissance; et dès lors Guido ne parut plus (1).

- L'homme infernal, qui délie si habilement les

⁽¹⁾ Pierre-le-Vénérable; Livre des Miracles.

nœuds gordiens, ne découdra pas de même celui-ci. S'il me prouve que l'intérêt ou le mensonge ont part à cette histoire, je lui prouverai qu'il s'est voué à l'ange apostat.

4°. Main de feu imprimée sur un mouchoir.

Madame de Fontenoy avait une nourrice dans son château. Il arriva que, par son peu de précaution, cette nourrice laissa étouffer l'enfant de sa maîtresse; elle en prit tant de chagrin, qu'elle mourut, peu de temps après cet accident.

Quelques jours après sa mort, une demoiselle, intendante de la maison, nommé mademoiselle Petit, se trouva inquiétée de quelque chose qui la suivait partout. Elle pensa que ce pouvait être un esprit, lui demanda qui il était, et ce qu'il voulait?

L'esprit lui répondit de ne pas s'épouvanter, qu'il revenait par ordre de Dieu, et qu'il ne la quitterait pas qu'il n'eût achevé sa pénitence. Enfin cet esprit devint si familier avec mademoiselle Petit, qu'il conversait avec elle, ce qui dura l'espace de deux ans.

Un jour la demoiselle lui ayant demandé où il était, l'esprit répondit qu'il était en purgatoire. Mais à présent, lui dit-elle, souffrez-vous? L'esprit répondit: Je suis au milieu des flammes. En même temps, il leva sa robe, fit remarquer le feu qui l'embrasait, et ajouta: Je suis partout de même; et, pour vous le rendre sensible, présentez-moi un mouchoir; lequel lui ayant été présenté dans le

moment, ladite demoiselle vit une main imprimée sur le mouchoir, de même que si l'on y eût appliqué une figure de main de fer rouge; en sorte qu'on voyait sur le mouchoir les cinq doigts et la paume de la main bien marqués.

La dame de Fontenoy conserva le mouchoir jusqu'à sa mort. Alors le curé du lieu pria qu'on le lui remît : ce qui fut fait. Après le décès du curé, son neveu, nommé Casmet, se saisit du mouchoir, et l'emporta à Toul, où une foule de personnes l'ont vu, où il est sans doute encore, et où les athées de notre siècle peuvent l'aller voir s'il leur plaît (1).

5°. Un spectre annonce la mort d'un roi de Hongrie.

Peu de temps avant la triste mort de Louis, roi de Hongrie, arrivée l'an 1526, comme ce prince dînait, enfermé dans la citadelle de Bude, on vit paraître à la porte un homme mal bâti, boiteux, mal vêtu, qui demandait avec grande instance à parler au roi. Il assurait qu'il avait des choses de la dernière conséquence à lui communiquer. On le méprisa d'abord, et l'on ne daigna pas l'annoncer au roi. Il cria beaucoup plus haut, et protesta avec larmes qu'il ne pouvait découvrir qu'au roi seul ce dont il était chargé. A la fin, lassé de son importunité, on alla dire à Louis ce qui se passait. Le prince envoya le plus apparent des seigneurs qui étaient auprès de lui, et qui feignit d'être le roi; il demanda à cet

⁽¹⁾ Ce Casmet, dont on vient de parler, vivait au milieu du dernier siècle; ce qui n'est pas bien vieux.

homme ce qu'il avait à lui dire. Il répondit : Je sais que vous n'êtes pas le roi ; mais, puisqu'il méprise de m'entendre, dites-lui qu'il mourra certainement, et bientôt. Ayant dit cela, il disparut, et le roi mourut peu après (1).

6°. Apparition de saint Jacques.

L'an 834, le roi Ramire ayant perdu une grande bataille contre les Maures, saint Jacques lui apparut, et lui commanda d'attaquer le lendemain ses ennemis, ajoutant qu'il marcherait en personne à la tête de son armée, et lui donnerait la victoire. Ramire obéit, et le saint lui tint parole. Il y eut plus de soixante mille Maures de tués ce jour-là, de façon que maintenant l'Espagne invoque saint Jacques, à la veille de combattre (2).

— Ce fait, rapporté par tous les historiens graves, attesté par la multitude, prouvé par les suites avantageuses que l'Espagne en a retirées, s'est répété tant de fois à la vue de l'armée espagnole, que ce serait un crime dans ce pays-là, que d'oser le nier. Mais le propagateur de mensonges et d'hérésies, que nous voulons combattre le rejettera comme tout le reste. Qu'on lise cependant toutes les bonnes histoires d'Espagne, que l'on consulte tous les Espagnols raisonnables, on verra que tout le monde est convaincu en ce pays du fait miraculeux dont nous parlons.

⁽¹⁾ Leunclavius , Pandect. , hist. turcicæ ; et Surius , p. 597.

⁽²⁾ Lambertinus , Théâtre hist.

7°. L'ame d'un Anglais revint sur la terre.

Au milieu du douzième siècle, on vit en Angleterre, dans le duché de Buckingham, un homme qui apparut en corps, comme vivant, à sa femme, pendant trois nuits consécutives, et qui se montra ensuite plusieurs fois à ses proches. On ne se défendait de ses visites effrayantes, qu'en veillant et faisant du bruit, quand on s'apercevait qu'il voulait venir. Il se fit même voir à quelques personnes pendant le jour. L'évêque de Lincoln assembla sur cela son conseil, qui lui dit que pareilles choses étaient souvent arrivées en Angleterre, et que le seul remède que l'on connût à ce mal, était de brûler le corps du revenant. L'évêque ne put goûter cet avis, qui lui parut cruel; il écrivit d'abord une cédule d'absolution, qui fut mise sur le corps du défunt, qu'on trouva au même état que s'il avait été enterré le même jour ; et, depuis ce temps, on n'en entendit plus parler. L'auteur de ce récit ajoute que ces sortes d'apparitions paraîtraient incroyables, si l'on n'en avait vu plusieurs exemples de son temps, et si l'on ne connaissait une foule de personnes qui en font foi (1).

8°. Un religieux apparaît à Henri Suso.

Le bienheureux Henri Suso avait promis à un religieux de son ordre, à qui il était fort affectionné, que, s'il lui survivait, il dirait une messe de mort

⁽¹⁾ Villelmi, Neubrig., liv. 5.

pour le repos de son âme, pendant l'espace d'un an. Ce religieux mourut, et Henri Suso ne fut pas exact à remplir sa promesse. Le défunt lui apparut, et se plaignit de ce qu'il l'avait oublié. Henri, pour s'excuser, lui dit que, s'il n'avait pas dit la messe, il n'avait manqué aucun jour de faire pour lui quelques prières. Le défunt lui fit entendre ces paroles : C'est le sang de Jésus-Christ que je demande, pour diminuer l'activité du feu qui me brûle. Henri Suso satisfit le mort, qui ne parut plus (1).

6°. Apparition d'un jeune excommunié.

Un écolier de la ville de Saint-Pons, près Narbonne, étant décédé dans l'excommunication, apparut à un de ses amis, et le pria d'aller dans la ville de Rhodès demander son absolution à l'évêque. Celui-ci se mit en chemin pendant un temps de neige; et l'esprit qui l'accompagnait lui montrait le chemin, sans se laisser voir, ayant bien soin, au reste, d'ôter la neige sur la route qu'il parcourait. Quand ils furent arrivés à Rhodès, le vivant demanda et obtint l'absolution pour son ami mort. Alors l'esprit le ramena à Saint-Pons, le remercia de son bon service, et prit congé de lui, en promettant de lui témoigner sa reconnaissance (2).

10°. Mort d'Arius, tué par St. Jacques.

Arius l'hérétique usait de toutes sortes d'artifices

⁽¹⁾ Vie du bienheureux Henri Suso.

⁽³⁾ Melchior, de statu mortuorum.

et d'intrigues pour entrer dans la communion de l'église. Saint Alexandre, évêque de Byzance, voyant que les sectateurs d'Arius voulaient le porter en triomphe, le lendemain dimanche, dans le temple du seigneur, pria Dieu avec le plus grand zèle, d'ôter Arius du monde, de peur que, s'il entrait dans l'église, il ne semblât que l'hérésie y fût entrée avec lui.

Mais le saint jour de dimanche, où l'on s'attendait à l'y voir entrer, ce scélérat, sentant un besoin, fut obligé d'aller aux commodités, où il creva par le milieu du ventre, perdit les intestins, et mourut d'une mort infâme et malheureuse. Ce fut le grand et illustre saint Jacques qui lui apparut, et qui lui donna le coup de la mort avec sa lance (1).

— Si l'hérésiarque contre qui nous écrivons, qui est un homme plus dangereux qu'Arius, puisque l'ancien ne niait que la divinité du verbe, et que l'autre nie tout; si, dis-je, l'écrivain infernal était traité comme il le mérite, combien il serait criblé, si tous les saints qu'il a outragés vilement (2)!

L'impie se rira de notre colère, et peut-être des trois derniers traits que nous venons de citer. Qu'il prépare donc sa logique pour celui-ci:

⁽¹⁾ Théodoret, Hist. ecclés.; liv. Ier. chap. 7.; Grégoire de Nazianze, 16e. sermon.

⁽²⁾ Dans le Dict. infern., aux mots démons, maléfices, miracles, visions, etc.

11°. Un esprit apparaît au Perou

Ce que nous allons rapporter s'est passé au Pérou, dans le pays des Ititans.

Une fille, nommée Catherine, mourut àgée de seize ans, d'une mort malheureuse, et coupable de plusieurs sacriléges. Son corps, immédiatement après sa mort, se trouva si infect, qu'il fallut le mettre hors du logis, en plein air, pour se délivrer de la mauvaise odeur qu'il exhalait. On entendit en même temps les chiens hurler; et un cheval, auparavant fort doux, commença à ruer, à s'agiter, à frapper des pieds, à rompre ses liens. Un jeune homme qui était couché, fut tiré du lit par le bras avec violence; une servante reçut un coup de pied sur l'épaule, dont elle porta les marques pendant plusieurs jours. Tout ceci arriva avant que le corps de Catherine fût inhumé.

Quelque temps après, plusieurs habitans du lieu virent une grande quantité de briques et de tuiles renversées avec grand fracas, dans la maison où elle était décédée. La servante du logis fut traînée par le pied, sans qu'il parût personne qui la touchât, et cela en présence de sa maîtresse, et de dix ou douze autres femmes.

La même servante, entrant dans une chambre pour prendre quelques habits, aperçut la défunte Catherine qui s'élevait pour saisir un vaisseau de terre. La fille se sauva aussitôt; mais le spectre prit le vase, le jeta contre le mur, et le mit en mille pièces.

La maîtresse, étant accourue au bruit, vit qu'on jetait avec violence un quartier de brique contre la muraille. Le lendemain, une image du crucifix, collée contre le mur, fut tout d'un coup arrachée en présence de tout le monde, et brisée en trois pièces. On reconnut là que l'esprit était damné; et, au lieu de l'éloigner par des messes, on le chassa par des exorcismes (1).

— Cette anecdote, affirmée par plusieurs saints missionnaires, attestée par la société savante des jésuites, a encore eu une foule de témoins; et il faudrait avoir l'incrédulité clouée dans le corps, pour oser la révoquer en doute.

1°. Les démons de la rue d'Enfer.

Saint Louis, dont le zèle pour la propagation des ordres religieux était presque sans bornes, fut si édifié du récit qu'on lui faisait de la vie solitaire et pénitente des disciples de saint Bruno, qu'en 1257, il fit venir quelques religieux de cet ordre, qu'il logea à Gentilly, petit village à une lieue de Paris. Après qu'ils y eurent séjourné un an, le roi leur donna le vieux château de Vauvert, situé entre la rue d'Enfer et le jardin du Luxembourg. C'était une maison royale, bâtie par le roi Robert, et aban-

⁽¹⁾ Annales societatis Jesu. fol. 766.

donnée depuis plusieurs années ; les malins esprits s'en étaient emparés , et y faisaient un tintamare effroyable. Le démon , se trouvant là maître du lieu , causait d'horribles désordres , et maltraitait si cruellement les passans , que le parlement fut obligé de murer la porte qui y conduisait.

Quand les chartreux furent établis dans cette maison, ils en chassèrent bientôt les malins esprits par leurs exorcismes, leurs austérités, leur vie pénitente et mortifiée; ce qui engagea saint Louis à leur rendre de fréquentes visites, accompagné de toute sa cour, et à leur faire de grandes libéralités.

—Plusieurs circonstances donnent à cette histoire un caractère de vérité incontestable. Cependant l'incrédule le classe dans ses contes (1); et, sans oser l'attaquer directement, il rapporte le morceau dénaturé de Saint-Foix, en y ajoutant des soulignemens venimeux.

Mais qu'objectera-t-il, quand je lui aurai dit que, s'il avait vu et fréquenté comme moi le couvent des chartreux, il aurait pu y lire, dans les chroniques de ces pères, tous les détails de cette anecdote? Pourquoi a-t-on donné à la rue le nom de rue d'Enfer, si ce n'est à cause du sabbat qu'y tenaient les mauvais anges? Tous ceux qui vivaient sous saint Louis n'ontils pas entendu les hurlemens épouvantables qui défendaient l'accès du palais de Vauvert? Les voisins n'ont-ils pas vu des spectres trainant des chaînes, et ce grand diable vert, qui semblait toujours furieux

⁽¹⁾ Dict. infernal, rue d'Enfer, Vauvert.

après les passans, et qui s'élançait sur eux avec sa queue de dragon (1)?

Traits divers sur les apparitions.

« Delancre dit qu'en Égypte, un maréchal fer-» rant étant occupé à forger pendant la nuit, il lui » apparut un diable, sous la forme d'une belle » femme, qui le sollicitait à la caresser. Mais lui, » quoique bel homme, était chaste et de bonnes » mœurs; c'est pourquoi, avant de se laisser sé-» duire, il jeta un fer chaud à la face du démon, » qui s'enfuit en pleurant (2). »

— Notre écrivain, tout en citant Delancre, a eu bien soin d'altérer le texte, d'abord pour faire un conte d'une histoire véritable; ensuite, pour se railler indirectement de la continence; et, s'il n'eût été retenu par la crainte de révolter tous les esprits, il eût travesti pareillement cette belle et courageuse action de saint Thomas-d'Aquin, qui poursuivit avec un tison allumé, une courtisane déhontée, que Satan avait envoyée pour le corrompre, et qui avait déjà commencé à le séduire (3). Il aurait parodié l'histoire de saint Benoît, à qui le tentateur rappelait sans cesse les traits d'une belle femme qu'il avait vue à Rome; et qui, pour la chasser de son

⁽¹⁾ Voyez, au reste, Félibien et Lobineau, Sauval, Piganiol, Germain-Brice (édit. 1698), et les divers historiens de Paris, qui racontent tous ce fait comme vrai et indubitable.

⁽²⁾ Dict. infern., sous le mot apparitions.

⁽³⁾ Voyez Baillet, 7 mars.

imagination, allait se rouler dans les orties et les épines, jusqu'à ce que la douleur étouffât en lui tout sentiment de plaisir (1), etc. Enfin, il eût tourné en ridicule tant d'autres faits admirables, qui sont la gloire de nos légendes et l'opprobre des impies.

Quant au fantôme qui se présenta à Jules-César, et engagea les Romains à passer le Rubicon, l'auteur du Dictionnaire infernal prétend que c'est un tour de politique. Il en dira sans doute autant de l'ombre de Thésée, qui combattit pour les Grecs à la bataille de Marathon, à la vue de toute l'armée. Cependant le fait que je cite est rapporté par Plutarque; et ce grand historien n'est pas accoutumé à être démenti par des ignorans.

Au reste, tous les traits qui sont rapportés dans le Dictionnaire infernal, sous les mots d'apparitions, de fantômes, de revenans, etc., sont ou falsifiés, ou tronqués, ou rapportés d'une manière ridicule.

Enfin, l'Écriture Sainte parle en trop d'endroits des apparitions des anges à Abraham, à Jacob, à Tobie, et à plusieurs autres saints patriarches et prophètes, pour que nous en puissions douter. D'ailleurs, leur nom seul indique qu'ils ont été créés de Dieu pour être ses messagers et les exécuteurs de ses ordres, outre que le consentement de toutes les histoires en est la preuve frappante.

Il est de foi aussi que les âmes du purgatoire, qui expient le reste de leurs crimes, avant de passer au séjour bienheureux, peuvent venir converser avec

⁽¹⁾ St. Grégoire-le-Grand.

les hommes et leur demander des prières pour leur soulagement.

Il est de foi encore, que les démons ont souvent apparu aux hommes, et qu'ils peuvent toujours le faire.

La manière de ces apparitions, de ces visions, de ces retours est une chose inconnue, que la foi n'a pas voulu expliquer aux hommes. Il faut donc les croire sans chercher à les comprendre, comme ont toujours fait les vrais savans. Celui qui regimbe contre cette doctrine est un orgueilleux qui est un ignorant : Superbus est nihil sciens (1).

BERGERS.

« Les bergers, si l'on en croit les bonnes femmes » de village, sont de redoutables sorciers et d'ha» biles faiseurs de maléfices (2). » Et plus loin : « II » est bon de remarquer que, dans tous leurs malé» fices, les bergers emploient des prières, adressées » pour la plupart à la sainteVierge, et que les pater,
» les ave, les neuvaines de chapelet, sont leurs grands
» ressorts pour faire mourir les moutons (3), etc. »
— Si vous aviez été, comme moi et comme bien

— Si vous aviez été, comme moi et comme bien d'autres honnêtes gens, maltraité par les bergers; si vous vous fussiez vu détourné de votre route, perdu pendant une noire nuit, effrayé par des bruits inconnus, vous parleriez moins à votre aise, monsieur, des sortiléges des bergers. Moi qui suis né à la cam-

⁽¹⁾ Saint Paul, Ire. Epit. à Timothée, chap. 6, verset 2.

⁽²⁾ Dict. infern., au mot bergers.

⁽³⁾ Idem, idem.

pagne, et qui m'en fais gloire, j'ai pu connaître à fond ces individus. Mais les traits que je rapporterais sans autorité ne seraient pas plus crus que les vôtres ne méritent de l'être. Je vais donc compulser l'histoire, et vous mettre sous les yeux une aventure qui n'a pas cent trente ans, et qui s'est passée sous Louis xiv, en 1691.

Maléfices des bergers de Passy.

Après que Louis xiv eut rendu son illustre arrêt de 1682, pour la punition des maléfices, la race des sorciers diminua sensiblement dans le royaume. Cependant il restait encore en Brie, aux environs de Paris, une malheureuse cabale de bergers qui faisaient mourir les bestiaux, attentaient à la vie des hommes, à la pudicité des femmes et des filles, commettaient plusieurs autres crimes, et s'étaient rendus formidables à la province. Il y en eut enfin d'arrêtés; le juge de Passy instruisit leur procès, et, par les preuves, il parut évidemment que tous ces maux étaient commis par maléfices et sortiléges. Les sorts dont ces malheureux se servaient pour faire mourir les bestiaux, consistaient dans une composition qu'ils avouèrent au procès, et qui est rapportée dans les factums; mais si remplis de sacriléges, d'impiétés et de profanations, qu'il vaut beaucoup mieux l'ensevelir dans l'oubli, que d'en rappeler les idées : le seul récit en ferait horreur. Ils mettaient cette composition dans un pot de terre, et l'enterraient, ou sous le seuil de la porte des étables aux bestiaux, ou

dans le chemin par où ils passaient; et, tant que ce sort demeurait en ce lieu, ou que celui qui l'avait posé était vivant, la mortalité des bestiaux ne cessait point. C'est ainsi qu'ils s'en expliquèrent dans leurs interrogatoires; et une circonstance extraordinairement singulière et fort surprenante de leur procès, prouve bien qu'il y avait un véritable pacte entre eux et les malins esprits, pour commettre tous ces maléfices. Voici comment la chose se passa; elle est assurément trop curieuse pour en priver le public.

Ils avouèrent bien, comme il vient d'être observé, d'avoir jeté ces sorts sur les bestiaux du fermier de la terre de Passy, proche de Brie-Comte-Robert, pour venger l'un d'entre eux, que ce fermier avait chassé et mis hors de son service. Ils firent le récit exact de la composition; mais jamais aucun d'eux ne voulut découvrir le lieu où ils avaient enterré le sort; et on ne savait, après de semblables aveux, d'où pouvait venir cette inconcevable réticence sur ce dernier fait. Mais on connut bientôt le motif de leur finesse, quand le juge les pressant de s'en expliquer, ils dirent que, s'ils découvraient ce lieu, et qu'on levât le sort, celui qui l'avait posé mourrait à l'instant.

Enfin, l'un de leurs complices, nommé Étienne Hocque, moins coupable que les autres, et qui n'avait été condamné qu'aux galères, était à la chaîne, dans les prisons de la Tournelle. On gagna un autre forçat, nommé Béatrix, qui était attaché proche de lui; Béatrix, à qui le seigneur de Passy avait fait tenir de l'argent, fit un jour tant boire Hocque,

qu'il l'enivra, et, en cet état, le mit sur le chapitre du sort de Passy. Il tira de lui le secret, qu'il n'y avait qu'un berger, nommé Bras-de-Fer, qui demeurait près de Sens, qui pût lever ce sort, par les conjurations qu'il savait pour découvrir tous les sorts quelconques. Béatrix, profitant de ce commencement de confidence, engagea Hocque d'écrire une lettre à Nicolas Hocque, son fils, par laquelle il lui mandait d'aller trouver Bras-de-Fer, pour le prier de lever ce sort; et surtout il défendit à son fils de dire à Bras-de-Fer, qu'il fût condamné et en prison, ni que c'était lui Hocque, qui avait posé le sort dont il s'agissait.

Cette lettre écrite, Hocque s'endormit. Mais, à son réveil, les fumées du vin étant dissipées, et réfléchissant sur ce qu'il avait fait, il poussa des cris et des hurlemens épouvantables, se plaignant que Béatrix l'avait trompé, et qu'il serait cause de sa mort. Il se jeta en même temps sur Béatrix, qu'il voulait étrangler; ce qui excita même les autres forçats contre ce dernier, par la pitié qu'ils avaient du désespoir de Hocque; en sorte qu'il fallut que le commandant de la Tournelle vînt avec ses gardes, les armes à la main, pour apaiser ce désordre, et qu'il tirât Béatrix de leurs mains.

Cependant la lettre que Béatrix avait fait tenir au seigneur de Passy, fut envoyée à son adresse. Bras-de-Fer vint à Passy, entra dans les écuries, et, après avoir fait plusieurs figures et des imprécations exécrables, il trouva effectivement le sort qui avait été

jeté sur les chevaux et sur les vaches; il le leva, et le jeta au feu, en présence du fermier et de ses domestiques; mais à l'instant Bras-de-Fer parut chagrin, témoigna du regret de ce qu'il venait de faire, et dit que l'esprit lui avait révélé que c'était Hocque, son ami et son confrère, qui avait posé le sort en cet endroit, et qu'il était mort, à six lieues de Passy, au moment que ce sort venait d'être levé.

En effet, par les observations qui furent faites au château de la Tournelle, il y a preuve qu'au même jour, et à la même heure que Bras-de-Fer avait commencé à lever le sort, Hocque, qui était un homme des plus forts et des plus robustes, était mort en un instant dans des convulsions étranges, et se tourmentant comme un possédé, qui se débat avec le diable, sans vouloir entendre parler de Dieu, ni de confession.

Bras-de-Fer avait été pressé par le fermier de vouloir aussi lever le sort jeté sur les moutons; mais il dit qu'il n'en ferait rien, parce qu'il venait d'apprendre que ce sort avait été posé par les enfans de Hocque, et qu'il ne voulait pas les faire mourir comme leur père. Sur ce refus, le fermier eut recours aux juges des lieux; Bras-de-Fer, les deux fils et la fille de Hocque furent arrêtés avec deux autres bergers leurs complices, nommés Jardin et le Petit-Pierre. Leur procès instruit, Bras-de-Fer, Jardin et le Petit-Pierre furent condamnés à être pendus et brûlés, et les trois enfans de Hocque bannis pour neuf années. Deux autres de ces scélérats, nommés Biaule et Lavaux, furent condamnés par le même juge à être pendus et brûlés. La sentence fut confirmée par arrêt du 18 décembre 1691; ils furent exécutés : et, par ce dernier exemple, la province fut délivrée des abominations des bergers.

- Voilà bien du grave! Une chose qui s'est passée sous Louis xiv! un arrêt du parlement de 1691! J'attends là mon homme infernal.

BLASPHÊMES.

« Le lévitique condamne à mort les blasphéma» teurs (1). Saint Louis leur faisait marquer la lèvre
» avec un fer chaud; sous d'autres princes, on leur
» perçait la langue. Bien souvent, et dans bien des
» pays, on les a fait mourir, suivant le précepte du
» lévitique. Saint Jean-Chrysostôme et le jésuite
» Drexelius prétendent que, si on châtie ceux qui
» outragent la majesté des rois, on doit punir bien
» plus sévèrement encore ceux qui blasphèment le
» nom de Dieu. Et moi, je soutiens que c'est un
» blasphème de comparer un être d'un moment à
» l'Éternel, un mortel fragile au Tout-Puissant,
» l'homme faible et méchant au Dieu de force et de
» clémence (2). »

⁽¹⁾ Qui blasphemaverit nomen Domini, morte morietur. LEVIT. chap. 24.

⁽²⁾ Dict. infern., au mot tribunal secret de Westphalie; tome 2, pag. 370, note 3.

Malgré son hypocrisie et ses antithèses, on reconnaît là l'hérétique universel. Il ose blàmer la conduite de saint Louis! il a l'audace de s'élever contre le Lévitique!.... Il ne sait pas, l'ignorant qu'il est, que le blasphème est l'occupation éternelle des damnés, et que les démons ne récitent d'autres psaumes que des malédictions contre Dieu. Mais nous allons lui répondre par des faits.

1°. Tailleur puni pour ses blasphèmes.

En 1420, un tailleur hérétique se trouva dans la chambre d'un catholique, à qui on allait administrer le saint viatique. Il refusa de se mettre à genoux, et proféra cet horrible blasphème: « Une araignée » est plus digne de vénération que ce que vous vou- » lez que j'adore. » A l'instant même, une grosse araignée toute noire se détacha du lambris, fila, vint se reposer sur la bouche du blasphémateur, y distilla son venin, dont il périt presque aussitôt (1).

2°. Apostat puni de son blasphéme.

Un apostat, qui était volontairement monté au Capitole, pour renier Jésus-Christ, devint muet, aussitôt qu'il eut prononcé son blasphème. Sa langue, qui avait servi d'instrument à son crime, fut le sujet de sa peine; et il ne put plus s'en servir pour demander à Dieu miséricorde (2).

⁽¹⁾ Annales de Sponde.

⁽²⁾ St.-Cyprien, livre de ceux qui ont succombé.

3°. Le comte de Foulques puni de son blasphème.

Le comte de Foulques, grand hérétique, ayant perdu un château que le pape avait réclamé comme lui appartenant, se mit à blasphémer contre le saint-père, et osa dire en termes grossiers, qu'il se moquait du pape et des supérieurs ecclésiastiques, et qu'il voulait qu'on lui rendît son bien. Peu après il tomba de cheval, et se blessa si grièvement, qu'il en mourut (1).

Voilà un trait tiré de ce Drexelius, cité si mal à propos dans le *Dictionnaire infernal*. Nous verrons ce qu'en diront les libertins et les crocheteurs qui écrivent contre la religion.

4°. Le diable vient à ceux qui l'apellent.

Voici encore une anecdote exemplaire, que saint Grégoire-le-Grand rapporte pour l'instruction des fidèles. « Et quelques-uns de ceux qui sont avec nous, dit ce saint pape, peuvent rendre témoignage de ce que je raconte ici. »

Un prêtre de la province de Vallerie, nommé Étienne, vénérable par sa bonne vie, proche parent de Boniface, diacre et économe de notre église, étant un jour revenu chez lui après un voyage, parla à son valet, d'une manière un peu goguenarde, en lui disant : Viens çà, diable, déchausse-moi. Aussitôt la chaussure du prêtre commença à se défaire, en sorte

⁽²⁾ Hieremias Drexelius è societate Jesu, de Blasphema lingua.

qu'il paraissait évidemment que le diable qu'il avait nommé était venu lui obéir pour lui tirer ses chausses; ce qui le surprit si fort, qu'il se mit à crier à haute voix : « Retire-toi, Satan, retire-toi; car ce » n'est point toi, mais bien mon valet que j'ai ap» pelé. » Le diable se retira sur-le-champ, et la chaussure demeura défaite en bonne partie, comme elle fut trouvée. Ce qui fait voir combien notre ancien ennemi est toujours prêt à nous dresser des embûches, et que les chrétiens doivent faire une grande attention sur eux-mêmes, pour se précautionner contre ce lion rugissant. C'est pour cela que les premiers chrétiens avaient le diable en telle horreur, qu'ils se faisaient même un scrupule de le nommer (1).

— Des vérités attestées par des papes, par des historiens, par des saints pères, par le sentiment unanime de tous les peuples, ne peuvent être rejetées que par l'insensé qui, comme le pourceau immonde, quitte l'or pour s'attacher à l'ordure.

CARLOSTAD.

L'AUTEUR du Dictionnaire infernal, après avoir dit que le diable étrangla Carlostad, ajoute que le diable étranglait, dans le seizième siècle, tous ceux qui mouraient d'apoplexie (2). Cependant voici ce qu'on trouve dans des historiens dignes de foi.

⁽¹⁾ St. Grégoire-le-Grand, Dialogue, liv. 3, chap. 20.

⁽²⁾ Dict. infern., au mot Carlostad.

Circonstances de la mort de Carlostad.

La fin terrible de l'hérétique Carlostad fut accompagnée de présages effrayans, selon les écrivains orthodoxes, et même selon les ministres de Bâle, ses collègues, qui en rendirent témoignage alors.

Ils racontent qu'au dernier discours que Carlostad prononça dans le temple de Bâle, un grand homme noir vint s'asseoir près du consul. Le prédicant l'aperçut, et en parut troublé.

Quand il cut fini sa besogne, il s'informa quel était l'inconnu qui avait pris place auprès du premier magistrat : personne, autre que lui, ne l'avait vu....

Carlostad eut encore nouvelles du spectre, lorsqu'il rentra dans son domicile. L'homme noir y était allé, et avait pris rudement par les cheveux le plus jeune et le plus tendrement chéri des enfans de l'hérétique. Après l'avoir ainsi soulevé de terre, il s'étaît mis en posture de le laisser retomber, pour lui casser la tête; cependant il se contenta d'ordonner à l'enfant d'avertir son père que, dans trois jours, il reviendrait, et qu'il eût à se tenir prêt à le suivre. L'enfant ayant raconté à son père ce qui lui avait été dit, Carlostad fut dans l'épouvante. Il se mit au lit tout effrayé, et trois jours après, le diable, étant venu, lui tordit le cou (1), comme des gens experts le vérifièrent.

- Cette justice terrible ne surprendra point ceux

⁽¹⁾ Voyez Mostrovius , Thyrrœus , Camerarius , etc.

qui savent que Carlostad, quoique prêtre, osa se marier publiquement.

CHARMES, PRESTIGES, ETC.

« IL y avait, à la suite de l'empereur Manuel, un » magicien nommé Sethus, qui rendit une fille

» éperdument amoureuse de lui, par le moyen d'une

» pêche qui lui mit dans le sein (1) »

« Un autre magicien, en allumant une certaine

» lampe, excitait toutes les femmes qui étaient dans

» la chambre à se dépouiller de leurs vêtemens, et

» à danser nues devant lui (2). »

— Non content d'avoir ulcéré la religion et la vérité, peu satisfait d'avoir parodié l'histoire de la sainte Ampoule (3), et l'origine de plusieurs autres choses sacrées, le renégat déchire encore la pudeur, en présentant à notre esprit des images sales et impudiques; et cela se trouve à chaque pas dans son ouvrage.

1°. Un jeune Russe maléficié.

Il se fait rarement des mariages en Russie, sans qu'il y ait quelque charme qui en trouble l'union. J'en vais rapporter un trait, pour prouver à l'homme infernal que les prestiges et les charmes ne sont pas des illusions.

⁽¹⁾ Dict. infern., au mot charmes.

⁽²⁾ Idem, idem.

⁽³⁾ Idem, au mot Ampoule.

« J'ai vu un jeune homme (dit un voyageur), sortir comme un furieux de la chambre de sa femme, s'arracher les cheveux, et crier qu'il était perdu et ensorcelé. Le remède dont on se sert contre ce sortilége, est de s'adresser à quelques magiciennes blanches, qui rompent le charme pour de l'argent, et dénouent l'aiguillette que d'autres avaient nouée, ce qui était la cause de l'état où je vis ce jeune homme, qui ne pouvait approcher de sa femme (1). »

— Il serait facile de rapporter mille traits aussi bien attestés que celui-là, qui a eu une foule de témoins; mais si l'on s'en rapporte aux platitudes que débite notre écrivain, aux mots aiguillette, charmes, fascination, prestiges, etc., de son Dictionnaire, on regardera tout cela comme des balivernes. Faisons-lui donc voir qu'il se trompe aussi lourdement dans ces articles-là, que dans tous les autres; d'autant plus qu'on noue encore l'aiguillette dans plusieurs cantons de la France et du reste du monde; que tous les siècles en font foi, et que Platon lui-même avertissait ceux de son temps d'y prendre garde; mais passons aux fascinations et aux prestiges.

2°. Magiciens Islandais.

L'hérétique a dit au mot Fascination (2):

« Un fameux sorcier juif dévorait des hommes et » des charretées de foin, coupait des têtes, démem-

⁽¹⁾ Nouveau voyage vers le septentrion. 1708, chap. 2.

⁽²⁾ Dict. infern., tome 1er., pag. 246

» brait des personnes vivantes, puis remettait tout en » bon état. » (Trithème.)

Il s'est réjoui de ce fait ridicule; mais voyons ce qu'il dira de ceux-ci :

Les Islandais sont si experts en l'art magique, qu'ils font voir aux étrangers ce qui se passe dans leurs maisons, même leurs pères, mères, parens et amis qu'ils désirent, soit vivans ou morts (1)...

3°. Jeune fille maléficiée.

On amena à saint Hilarion une jeune fille, qu'un magicien avait rendue amoureuse d'un jeune homme jusqu'à la fureur. Le démon qui la possédait criait à saint Hilarion: Tu me fais souffrir les plus cruels tourmens; je ne puis sortir, que le jeune homme qui m'a fait entrer ne me délie; car je suis enchaîné sous le seuil de la porte par une lame de cuivre charmée, et pleine de caractères magiques; la filasse qui l'enveloppe me retient aussi. Alors saint Hilarion lui dit: Vraiment, ton pouvoir est bien grand, de te laisser ainsi lier par un morceau de cuivre et par un peu de filasse?... En même temps, sans permettre qu'on allât tirer ces choses de dessous le seuil de la porte, il chassa le démon et guérit la fille, par la vertu de l'eau bénite (2).

CHICUS-ESCULANUS.

C'était un magicien du seizième siècle.

⁽¹⁾ Nouv. voyage vers le septent., 1708, chap. 66.

⁽²⁾ St. Jérôme, Vie de St. Hilarion.

« On lui demandait un jour ce que c'était que la » lune ; il répondit : C'est une terre comme la nôtre :

» Ut terra, terra est; ce qui était alors une hérésie,

» ou tout au moins, un mot sousslé par le diable (1). »

— Apprenez en passant, monsieur du Dictionnaire infernal, qu'aujourd'hui encore le mot de Chicus est une hérésie; puisqu'il est dit dans la Bible que, pour éclairer le monde, Dieu fit deux grands luminaires, le soleil qui préside au jour, la lune qui préside à la nuit (2). Or, un corps lumineux n'est point matériel; et le bon sens joint à la foi explique le reste.

CHIEN.

« Léon, évêque de Chypre, écrit que le diable sor-» tit un jour d'un possédé sous la figure d'un chien » noir; il ne dit pas par où il sortit. Si l'on en croit » Bodin, il y avait dans un couvent un chien qui le-» vait les robes des religieuses, pour en abuser. Les » pères directeurs finirent par découvrir que c'était » un démon (3). »

— Voilà les infamies sur lesquels notre homme fonde le succès de son livre! De tels ouvrages, dans un siècle moins forcené que le nôtre, eussent mérité le feu, et à l'auteur les galères.

CLOCHES.

« Nous sommes tous coupables avant que de naître,

- (1) Dict. infern., Chicus-Æsculanus.
- (2) Genèse, chap. Ier.
- (3) Dict. inferne, au mot chien.

» du péché inconnu que s'avisa de commettre, il y a
» six mille ans, Adam, notre premier père. Heureu» sement le baptème nous en purifie. Mais je ne vois
» pas que les cloches aient à se purger d'un péché
» originel; cependant on les baptise, et il leur est
» défendu de sonner, avant d'être devenues, par la
» bénédiction lustrale, enfans de l'église. Cette cé» rémonie, dont il n'est pas donné à tout le monde de
» concevoir le motif, n'a commencé que vers la fin du
» septième siècle, etc. (1) »

— Si l'ignorant a pu se permettre de débiter de pareilles bourdes, il sera permis aux gens instruits de lui répondre. Qu'il sache donc que tout ce qui sert au culte du Très-Haut a besoin d'être béni. Les temples, les vases, les croix, les cloches, l'eau, le pain, tout est béni dans l'église catholique. Mais un athée ne connaît pas ce qui se passe dans la maison du Seigneur; et, quoique l'homme infernal parle sans cesse d'un Dieu qu'il outrage, il garderait le silence, si on lui demandait seulement de dire au juste ce qu'est Dieu.

Je passe sur les choses les plus horribles, pour arriver aux démons. Mais, chemin faisant, je citerai une phrase, que l'impie a mis à la fin de l'article de Démocrite, et qui fera voir avec quelle méchanceté il distille le venin de la raillerie sur les saints.

« On a dit que Démocrite commerçait avec le diable, » parce qu'il vivait solitaire. Si la solitude était une

⁽¹⁾ Dict. infern., cloches.

- » preuve de sorcellerie, tous les Pères de la Thé-
- » baïde seraient de grands sorciers; et nous savons
- » qu'ils ne l'étaient pas le moins du monde..... »
- Voyez la pointe et la ruse du petit Voltaire!... Mais que l'auteur flétri du Dictionnaire infernal ne s'enorgueillisse pas; bien qu'aussi corrompu, il n'a ni l'esprit; ni le style, ni les talens de l'auteur ignominieux du Dictionnaire philosophique; et son livre ira chez la beurrière ou chez le bourreau, pour peu que la vraie vertu surnage.

DÉMONIAQUES.

Voyez possédés.

DÉMONS ET DIABLES.

Sans nous arrêter au commérage de l'auteur, qui dit mille futilités sur la nature, le nombre, les espèces, le gouvernement, la multiplication des diables, futilités qu'il a puisées, comme tout le reste, je ne sais où, nous allons commencer par poser des faits.

1°. Démons vus à Constantinople, pendant une grande peste.

Jean, évêque d'Asie, qui vivait au sixième siècle, raconte qu'étant venu à Constantinople, pendant une très-grande peste, qui enlevait par jour dix, douze, quinze et seize mille personnes, en sorte qu'on y en compta jusqu'à deux cent mille morts de cette ma-

ladie; il raconte, dis-je, qu'on voyait alors par la ville, des démons qui couraient de maisons en maisons, sous des habits d'ecclésiastiques ou de religieux, et qui y apportaient la mort (1).

2º. Démon chassé par Apollonius de Thyanée.

La peste étant à Éphèse, les Éphésiens prièrent Apollonius de Thyanée de les en délivrer. Le magicien leur commanda de sacrifier aux dieux; après quoi, il aperçut le diable sous la figure d'un gueux tout déguenillé; il commanda au peuple de l'assommer à coups de pierre, ce qui fut fait. Mais quand on ôta les pierres, on ne trouva plus, à la place, qu'un chien noir qui fut jeté à la voirie, et la peste cessa (2).

— Le Père de Dictionnaire infernal a raconté ce trait, dans l'article d'Apollonius de Thyane, mais sans pouvoir rien dire qui fasse douter de la véracité du fait.

3°. Un chanoine force le diable à lui obéir.

Un chanoine d'une cathédrale de Normandie, ayant été choisi par des confrères pour se rendre à Rome, afin de s'y acquitter d'une charge imposée depuis long-temps au chapitre, différa de partir, jusqu'après les matines du jour de Noël, se fit porter par un démon familier qui le servait, et arriva encore à Rome

⁽¹⁾ Simon Assemani , Bibliothèque orientale , tome 2.

⁽a) Philostrate, en la vie d'Apollonius de Thyane.

le même jour, s'acquitta de sa commission, et s'en revint avec la même diligence, monté sur son démon, et portant avec soi l'original de la chartre, qui contenait l'obligation où étaient les chanoines d'envoyer à Rome un des religieux de leurs corps, pour y faire certaines prestations en personnes (1).

— Ce fait, tout merveilleux qu'il est, a pourtant une telle authenticité, que tout homme sensé ne peut

le mettre en doute.

Les anciens livres, les monumens, la tradition du pays, les bréviaires du temps, les peintures qu'on peut voir dans les églises de saint Pierre, de saint Pascal, de sainte Madeleine, etc., prouvent que cette histoire n'est pas plus fabuleuse que celle du prophète Habacuc, transporté de Judée en Babylone par un ange, ni que celle du Sauveur, transporté par le démon sur le haut du temple, et sur une montagne très-élevée. Le célèbre Père Mabillon, a vu des pièces authentiques qui confirment l'entière vérité de la chose (2).

4°. Sorcière transportée par le démon.

Un pauvre homme, remarquant que sa femme s'absentait par fois la nuit, et ne revenait que tard, disant tantôt qu'elle allait chez sa voisine faire la lessive, tantôt qu'elle allait à ses nécessités, après qu'il l'eut convaincue de mensonge, ayant sinistre opinion

(1) D. Calmet , après Bollandus.

⁽²⁾ Voyez au reste le R. P. Chifflet, dans son histoire de Besançon.

qu'elle se débauchât, la menaça de la tuer, si elle ne lui disait où elle allait. Se voyant en danger, elle confessa tout; et si vous voulez, dit-elle à son époux, vous y viendrez.

Elle tira en même temps un pot d'onguent, dont ils se graissèrent tous deux; et, après quelques paroles de la sorcière, le diable leur apparut, et les transporta, de Loches, où ils demeuraient, aux landes de Bordeaux, qui sont pour le moins à quinze journées de chemin. L'homme, se voyant en compagnie d'un grand nombre de sorcières et de sorcières inconnues, et de diables en figure humaine, hideux à voir, commença à dire: Mon Dieu, où sommes-nous? Aussitôt la compagnie disparut, et il se trouva nu, errant dans les champs, jusqu'au matin, que quelques paysans le remirent en son chemin.

Étant de retour à Loches, il alla trouver le juge criminel, auquel il conta tout. Celui-ci fit prendre la femme, qui avoua ses crimes et sa sorcellerie, dont elle subit la peine (1).

5°. Le diable emporte le comte de Macon.

Le comte de Mâcon, homme violent et impie, exerçait une espèce de tyrannie contre les ecclésiastiques et contre ce qui leur appartenait, sans se mettre en peine de cacher ou de colorer ses violences : il les exerçait hautement, et s'en faisait gloire. Un jour qu'il était assis dans son palais, accompagné de quan-

⁽¹⁾ Bodin, Demonomania des sorciers, liv. 2.

tité de noblesse et d'autres personnes, on y vit entrer un inconnu à cheval, qui s'avança jusqu'à lui, et lui dit qu'il avait à lui parler et qu'il le suivît. Le comte se lève et le suit, entraîné par un pouvoir surnaturel. Étant arrivé à la porte, il y trouve un cheval préparé; il monte dessus, et aussitôt il est transporté dans les airs, criant d'une voix terrible à ceux qui étaient présens : A moi! au secours! Toute la ville accourut au bruit; mais bientôt on le perdit de vue, et on ne douta pas que le démon ne l'eût emporté, pour être compagnon de ses supplices, et pour porter la peine de ses excès et de ses violences (1).

— On voit par cet exemple, et par plusieurs autres, que Dieu permet quelquesois aux démons de se découvrir aux hommes, et d'agir matériellement, ou pour éprouver les mortels, ou pour les châtier de leurs crimes. Quand Satan ne se découvre pas, il n'en travaille pas moins dans l'ombre à nous égarer de la droite voie, étant autour de nous, comme un lion rugissant, qui cherche à dévorer (2). Lisez les histoires de Job, de Tobie, et de divers patriarches, celles de saint Antoine, de saint Hilarion, de saint Jérôme, de saint Bernard, etc., etc.; vous y verrez à chaque page, que Dieu permet aux démons de tenter l'homme, et qu'il envoie ses anges pour le soutenir. Eh bien! c'est là dessus que l'hérésiarque infernal a eu l'effronterie d'écrire:

⁽¹⁾ Pierre-le-Vénérable, liv. 2 des Miracles.

⁽²⁾ St.-Pierre, 1re. Epit.

« Aussi superstitieux que les païens, qui se croyaient » gouvernés par un bon et un mauvais génie, les » chrétiens s'imaginent avoir sans cesse à leurs côtés » un démon et un ange; et quand ils font le mal, » c'est que le démon est plus puissant que l'ange (1). » Cette opinion a produit le dualisme. Les mani- » chéens l'ont professé ouvertement; et ce dogme » des deux principes ne s'est si généralement répandu » dans tous les siècles, que parce qu'il flatte la fai- » blesse humaine. Vainement on le croit éteint; les » mots seulement ne sont plus en usage; et on pour- » rait compter aujourd'hui des millions de dua- » listes à qui il ne manque que le nom de mani- » chéens (2).

— Il vous sied mal, monsieur, de traiter les chrétiens comme des hérétiques, vous qui l'êtes, dieu merci! mais il vous sied mieux de rejeter les anges, car vous pouvez être certain que vous ne les verrez pas, et que les démons qui vous escortent auront bien soin de les écarter.

Vous ne nous séduisez point par le ton mielleux que vous prenez ensuite, après avoir parlé comme un petit docteur de la puissance du diable; et tous les bons lecteurs reconnaîtront une foule de sentimens réprouvés dans le morceau qui suit :

« Ainsi, Dieu se plaît à tourmenter les mortels; » et l'homme si faible, obligé de lutter contre des » êtres si puissans, est coupable et damné s'il suc-

⁽¹⁾ Dict. infern., démons, tom. 1er. p. 168.

⁽²⁾ Id. Discours préliminaire, pag. xxvi.

» combe!... Mais ceux qui ont inventé ces maximes

» absurdes se sont confondus eux-mêmes. Si le diable

» a tant de forces, pourquoi des légions de démons

» n'ont-elles pu vaincre saint Antoine, dont les ten
» tations sont si fameuses? est-ce parce que Dieu le

» soutenait et l'empêchait d'être vaincu! Dieu s'amu
» sait-il à le voir souffrir?..... Il voulait l'éprouver,

» diront les fanatiques; quelle épreuve! Un père

» fouette-il son fils, pour le plaisir de connaître s'il

» recevra un châtiment comme une récompense? Et

» depuis quand Dieu n'est-il plus un père?..... Les

» persécutions ont élevé la religion chrétienne, que

» l'espoir de vérité avait fondée; le mensonge et

» les superstitions la détruisent..... (1) »

A la suite viennent les tentations de saint Hilarion, traduites en style burlesque, et d'autres abominations qu'il faut passer sous silence.

ENFERS.

« Comme personne n'a jamais pu connaître les châ» timens que Dieu réserve aux coupables, ni le lieu
» qui les renferme, tous les tableaux qu'on nous en
» a faits ne sont que les fruits d'une imagination plus
» ou moins déréglées. Les théologiens devaient laisser
» aux poëtes le soin de peindre l'enfer, et non s'oc» cuper sottement d'effrayer les esprits par des pein» tures hideuses, etc. (2). » Et après avoir rapporté

⁽¹⁾ Dict. infern., démons, tom. 1er. pag. 168, et dualisme, page 186.

⁽²⁾ Id., enfers, page 207 et 208.

ce qu'on trouve de plus affreux dans les poëtes chrétiens, l'homme infernal, qui se trouve là dans son centre, dessine de lui-même un tableau épouvantable, qu'il dit tiré de saint Patrice, du Père Henriquez, du Chemin du Ciel, etc.

Il parle de rocs, de déserts, de ténèbres, de flammes, d'un pont de glace fait en dos d'âne, de chaudières grandes comme l'Océan, etc. Il montre les hérétiques empalés, les monstres de toute espèce, et il ajoute : « La nourriture des damnés est la chair » des crapauds et des vipères; leur breuvage, le » fiel et les excrémens des animaux les plus infects; » leurs lits, des grils de fer ardent ; et, quand Dieu » veut les rafraîchir, il leur envoie une pluie de » plomb fondu, de soufre et d'huile bouillante (1). » Toutes ces choses peuvent être; mais je ne les ai vues ni dans le Purgatoire de saint Patrice, ni dans le Chemin du Ciel, ni dans le Père Henriquez. Et l'imagination du Dictionnaire infernal est aussi noire qu'il en accuse d'autres de l'être. Jésus-Christ a destiné aux réprouvés le feu éternel, et voici ce que les révélations nous ont appris de plus sûr à ce sujet.

1°. Tableau de l'enfer, tel que l'a vu sainte Thérèse.

Sainte Thérèse, étant un jour en oraison, eut une vision extraordinaire. Dieu, par un effet de sa miséricorde, voulut lui faire sentir les peines de l'enfer, que les démons lui avaient préparées, et qu'elle

⁽¹⁾ Id., pag. 213.

croyait avoir méritées par ses péchés. Elle se trouva serrée fort à l'étroit, dans le creux d'une muraille en forme de niche. C'était, comme elle le dit elle-même, comme dans le fond d'une petite rue longue et étroite, fermé par le bout, semblable à un four très-bas, serré et obscur, où il y avait une boue très-sale, d'une odeur insupportable, et pleine d'un grand nombre de reptiles venimeux. Elle crut y souffrir des tourmens horribles, y sentant son âme brûler comme dans un feu incompréhensible, avec des douleurs si vives, qu'on ne peut rien souffrir en cette vie qui en approche, soit par un retirement de nerfs, ou en plusieurs autres manières, par d'autres maux que les démons lui causèrent, joint à l'horreur qu'elle avait de voir que ces peines étaient éternelles. « Cela même, dit-elle, est encore peu, si on le compare à l'agonie où l'âme se trouve. Il lui semble qu'on l'étouffe, qu'on l'étrangle; et son désespoir va à des excès qu'on ne peut exprimer. Elle-même s'arrache la vie, et se met pour ainsi dire en pièces. On peut encore moins représenter ce seu intérieur et ce désespoir, qui sont comme le comble de tant de tourmens. » Elle ajoute qu'elle y était comme dans un trou de muraille, qui la serrait et la pressait de tous côtés ; de sorte qu'on y étouffait , au milieu d'épaisses ténèbres, sans mélange d'aucune lumière, ce qui n'empêchait pas qu'on n'y vît tout ce qui peut être de plus pénible à la vue.

Six ans après, lorsqu'elle écrivait ces choses, elle en était encore si épouvantée, qu'il lui semblait que son sang se glaçait dans ses veines. Ce souvenir lui faisait paraître méprisable tout ce qu'on peut endurer sur la terre. C'est ce qui l'empêchait de craindre les afflictions de cette vie, et les lui faisait souffrir avec patience. Cependant Dieu ne lui fit voir que l'image d'une partie de l'enfer; ce qui donne lieu de croire que, dans toute sa réalité, c'est encore bien autre chose que cette peinture si horrible qu'elle en a tracée (1).

2°. Tableau de l'enfer tel que l'a vu Charles-le-Chauve.

Charles-le-Chauve (roi de France de la seconde race,) raconte dans un écrit qu'il a laissé de sa main, que, venant de se coucher et se disposant à s'endormir, il entendit une voix formidable qui lui dit ces paroles : « Charles, lève-toi, ton esprit va » sortir de ton corps, tu viendras où je te conduirai, » et tu verras les jugemens de Dieu qui te serviront » de leçon ou d'avertissement; et ton esprit te sera » rendu après le voyage. »

A l'instant, le roi fut ravi en esprit, et celui qui l'enleva était d'une blancheur éclatante Il lui mit dans la main un peloton de fil qui jetait une lumière aussi grande que celle d'une comète. Il le développa et lui dit : « Prends ce fil, et l'attache au » pouce de ta main droite; et, par son moyen, je » te conduirai dans les labyrinthes infernaux, séjours » de peines et de souffrances. »

⁽¹⁾ Vie de Ste. Thérèse d'Avilla, chap. 32.

Aussitôt l'ange alla devant moi, continue Charles, et il marcha avec une extrême vitesse, mais toujours en dévidant le peloton de fil lumineux. Il me conduisit dans des vallées profondes, remplies de feux, et pleines de puits enflammés, où l'on voyait bouillir de la poix, du soufre, du plomb, de la cire et d'autres matières onctueuses. Je remarquai les prélats qui avaient servi mon père et mes aïeux. Quoique tremblant, je ne laissai pas de les interroger, pour apprendre d'eux quelle était la cause de leurs tourmens. Ils me répondirent : Nous avons été les évêques de votre père et de vos aïeux, et au lieu de les porter eux et leurs peuples à la paix et à l'union, nous avons semé parmi eux la discorde et le trouble. C'est pourquoi nous brûlons dans ces souterrains infernaux, avec les homicides et les voleurs. C'est ici que viendront un jour vos évêques, avec les officiers qui vous servent, et qui nous imitent dans le mal.

» Dans le temps que je considérais ces choses avec effroi, je vis fondre sur moi de noirs démons hideux qui, avec des crocs de fer brûlant, voulaient m'enlever le peloton de fil. Mais ils en étaient empêchés par la grande lumière que ce peloton jetait. Les mêmes démons voulurent me saisir par les reins, et me précipiter dans ces puits de soufre. Mais mon guide sut me débarrasser de leurs piéges, et me conduisit sur de hautes montagnes d'où sortaient des torrens de feux qui faisaient fondre et bouillir toutes sortes de métaux. Là, je trouvai les âmes des sei-

gneurs qui avaient servi mon père et mes frères. Les uns y étaient plongés jusqu'au menton, et d'autres à mi-corps. Ils s'écrièrent, en s'adressant à moi : Ah! Charles, vous voyez comme nous sommes punis dans ces torrens enflammés, pour avoir méchamment semé la division et les discordes, entre votre père et ses fils.....»

Un peu après, le roi fut assailli par des dragons, dont la gueule ardente et enflammée cherchait à l'avaler; mais il s'entoura du fil du peloton, et ces pernicieux animaux ne purent le toucher. Il descendit ensuite dans une vallée ténébreuse, et pourtant remplie de fournaises enflammées. Il y vit des rois de sa race tourmentés de divers supplices. Il y remarqua aussi deux fontaines d'eau chaude qui remplissaient continuellement deux tonneaux. Son père Louis était dans un de ces tonneaux, plongé jusqu'aux cuisses. Il lui dit qu'on l'en tirait de temps en temps, pour le porter dans l'autre qui contenait une eau plus tempérée; et qu'il devait ce soulagement aux prières de saint Pierre, de saint Denys et de saint Remy. Il engagea ensuite son fils à faire dire des messes, pour le délivrer tout-à-fait du tonneau d'eau bouillante.

« Après cela, continue Charles, il me montra à peu de distance deux vastes tonneaux d'eau chaude comme la sienne, en me disant qu'ils m'étaient destinés, si je ne faisais pénitence; la frayeur me saisit tellement, que mon esprit rentra dans mon corps; et je revins dans mon lit. C'est à ceux qui connaî-

tront ce récit à en profiter pour purger leurs mœurs, et fortifier leur foi (1).

3°. Tableau du purgatoire, tel que l'a vu sainte Perpétue.

Sainte Perpétue, qui vivait dans le troisième siècle de l'église, et qui a écrit elle-même l'histoire de son martyre, parle ainsi : « Comme nous priions, dit-elle, tous dans la prison, condamnés à être exposés aux bêtes, tout à coup, au milieu de la prière, il m'échappa de nommer Dinocrate, et je fus étonnée de ce qu'il ne m'était point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea, et, je connus à l'instant que j'étais digne de prier pour lui, et que je le devais. Je commençai donc à le faire, avec ferveur, en gémissant devant Dieu; et, la nuit suivante, j'eus cette vision : je vis Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux où il y avait plusieurs autres personnes: il était dans une grande ardeur et une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcère qu'il avait quand il mourut. »

» Ce Dinocrate était mon frère, selon la chair : à sept ans, il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde : c'était pour lui que j'avais prié.

» Il y avait une grande distance entre lui et moi, en sorte qu'il était impossible de nous approcher. Près de lui était un bassin plein d'eau, dont le bord était plus haut que la taille d'un enfant. Il

⁽¹⁾ Manuscrit de la bibliothéque du Roi.

s'étendit pour boire; et, quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvait y atteindre; ce qui m'affligeait fort. Je m'éveillai, et je reconnus que mon frère était dans la peine; mais j'eus confiance que je pourrais le soulager. Je commençai à prier pour lui, demandant à Dieu, jour et nuit, avec larmes qu'il me l'accordàt. Je continuai, jusqu'à ce que nous fûmes transférés à la prison du camp, étant destinés au spectacle qu'on devait donner à la fête du César Géta.

» Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision : je vis le même lieu que j'avais vu, et Dinocrate, le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant; et, au lieu de sa plaie, une cicatrice. Le bord du bassin que j'avais vu était abaissé; l'enfant en tirait de l'eau sans cesse; et sur ce rebord était une phiole pleine d'eau. Dinocrate s'approcha et commença à en boire, sans qu'elle diminuât, et lorsqu'il fut rassasié, il quitta l'eau avec joie, pour aller jouer comme font les enfans. Je m'éveillai et connus qu'il avait été tiré de la peine (1).

4°. Tableau de l'enfer, tel que l'a vu un religieux.

Un moine d'Augre-la-Riche, nommé Vétin ou Guétin, qui vivait en 824, étant malade sur son lit, vit entrer un démon sous la forme d'un clerc d'une horrible difformité, qui, lui montrant des instrumens de supplice qu'il tenait en main, le menaçait de lui en faire bientôt ressentir les effets. En même temps,

⁽¹⁾ Dom Buinart. Actes des Martyrs.

il vit entrer dans sa chambre une multitude de mauvais esprits, portant des instrumens, comme pour lui bâtir un tombeau ou un cercueil, pour l'y enfermer. Aussitôt il parut des personnages sérieux et d'un air grave, en habit religieux, qui firent sortir ces démons. Puis Vétin vit un ange, environné de lumière, qui vint se présenter au pied de son lit, et le conduisit par un chemin très-agréable, entre des montagnes d'une hauteur extraordinaire, au pied desquelles coulait un grand fleuve, où une multitude de damnés souffraient des tourmens divers, selon la qualité et l'énormité de leurs crimes. Il en vit plusieurs de sa connaissance, qui étaient attachés à des pieux, et brûlaient par un feu allumé au dessous d'eux; les femmes leurs complices étaient vis-à-vis, qui souffraient le même tourment.

Il y vit aussi un moine qui s'était laissé aller à l'avarice, et qui devait expier son crime, dans un cercueil de plomb, jusqu'au jour du jugement. Il y remarqua des abbés, des évêques, et même l'empereur Charlemagne, qui expiaient leurs fautes par le feu, mais qui devaient en être délivrés dans un certain temps. Il aperçut aussi la demeure des bienheureux dans le ciel, chacun dans son rang et selon ses mérites. L'ange du Seigneur lui déclara ensuite les crimes qui étaient les plus communs et les plus odieux aux yeux de Dieu. Il nomme en particulier la sodomie, comme le crime le plus abominable.

Après l'office de la nuit, l'abbé vint visiter le ma-

lade, qui lui raconta au long toute cette vision, et l'abbé la fit écrire aussitôt. Vétin vécut encore deux jours, et ayant prédit qu'il mourrait le troisième, il se recommanda aux prières des religieux, reçut le saint viatique, et expira en paix, le 31 d'octobre, 824 (1).

— Le compilateur du Dictionnaire infernal a rapporté ce trait, sous le mot visions, mais en l'accommodant méchamment, selon sa manière de faire;
puis il a ajouté cette phrase impudente: Et la vision extravagante de ce moine offrit de précieux
matériaux aux burlesques peintures qu'on nous a
faites de l'abime infernal....

5°. Tableau de l'enfer, tel que l'a vu saint Fursi.

Saint Fursi, qui mourut vers l'an 653, étant tombé grièvement malade, et ne pouvant plus se remuer, s'évanouit, et fut emporté par trois anges, qui l'emmenèrent dans le ciel, et après un petit voyage, firent rentrer son âme dans son corps. A son réveil il trouva ses gens qui le pleuraient et qui se préparaient à le faire enterrer, parce qu'ils le croyaient mort. Il ne leur raconta point ce qu'il avait vu, parce qu'ils n'étaient que des paysans, sans intelligence; mais il communia et vécut trois jours sans avoir de visions.

Le mardi suivant, il tomba dans une pareille défaillance au milieu de la nuit; ses pieds devinrent

⁽⁴⁾ Visio Vetini, seu Guetini; sæcul. IV: Benedict. pars Ia.

froids; et élevant les mains pour prier, il se préparait à mourir avec joie, quand il vit descendre les mêmes trois anges qui l'avaient déjà conduit. Ils l'élevèrent comme lapremière fois; mais, au lieu des chants mélodieux et agréables qu'il avait ouïs, il n'entendit que des hurlemens effroyables de démons qui commencèrent à combattre contre lui, et à lui lancer des traits enflammés. L'ange du Seigneur les recevait sur son bouclier et les éteignait. Le démon reprocha à Fursi quelques mauvaises pensées et quelques faiblesses humaines; mais les anges le défendirent, en disant: S'il n'a point commis de péchés capitaux, il ne périra point.

Comme le démon ne pouvait lui rien reprocher qui fût digne de la mort éternelle, il vit deux saints de son pays, saint Béan et saint Médan, qui le consolèrent, et lui annoncèrent les maux dont Dieu devait punir les hommes, à cause principalement des péchés des gens d'église et des princes qui gouvernent les peuples: les premiers, pour leur négligence à annoncer la parole de Dieu; le seconds, pour les mauvais exemples qu'ils donnent à leurs sujets. Après quoi, ils renvoyèrent S. Fursi dans son corps. Il y rentra avec répugnance, et se mit à raconter tout ce qu'il avait vu (1).

6°. Tableau de l'enfer tel que l'a vu Bertholde.

On trouve le fait qui va suivre dans une lettre

⁽¹⁾ Bollandus, 16 janv., Vie de St.-Fursi, et secul. II, benedict.

d'Hincmar, archevêque de Reims; il parle d'un homme de son diocèse, qu'il connaissait particu-lièrement.

Cet homme se nommait Bertholde. Étant tombé malade, et ayant reçu tous les sacremens, il fut pendant quatre jours sans prendre aucune nourriture. Le quatrième jour, il demeura si faible qu'à peine lui trouvait-on un peu de palpitation et de respiration. Sur le minuit, il appela sa femme, et lui dit de faire venir promptement son confesseur. Le prêtre n'était encore que dans la cour de devant le logis, que Bertholde dit: Mettez ici un siége, car le prêtre va venir. Il entra, dit quelques prières auxquelles Bertholde répondit; puis ce dernier raconta cette vision qu'il avait eue.

Au sortir de ce monde, dit-il, j'ai vu quarante-etun évêques, entre lesquels étaient Ebbon, Lespardelle et Énée, qui étaient couverts de mauvais habits noirs, sales et brûlés par les flammes. Pour eux, ils étaient tantôt brûlés par un feu cuisant, tantôt gelés par un froid insupportable. Ebbon cria: Allez vers mes clercs et mes amis, et dites-leur d'offrir pour nous le saint sacrifice. Bertholde obéit (apparemment transporté par miracle); et retournant où il avait vu les évêques, il les trouva bien vêtus, rasés, baignés et pleins de joie.

Un peu plus loin, il vit le roi Charles-le-Chauve, qui était comme rongé de vers. Ce prince le pria d'aller dire à Hincmar de le soulager dans ses maux. Hincmar dit la messe pour lui, et le roi Charles se trouva soulagé.

Il vit ensuite l'évêque Jessé, qui était sur un puits, et quatre démons qui le plongeaient dans la poix bouillante, puis le jetaient dans une eau glacée; on pria pour lui, et il fut soulagé.

Il vit après cela le comte Othaire, qui était de même dans les tourmens. Bertholde pria la femme d'Othaire, ses vassaux et ses amis, de faire pour lui des prières et des aumônes; et il fut délivré. Bertholde reçut ensuite la sainte communion, et vécut encore quatorze ans, comme le lui avait promis son guide au séjour des âmes (1).

7°. Tableau de l'enfer, tiré de saint Patrice

Tout le monde sait que saint Patrice, apôtre d'Irlande, descendit vivant en purgatoire, et y fit descendre plusieurs personnes qui en rapportèrent des nouvelles. Quoiqu'on puisse lire ces choses dans un livre intitulé: le Purgatoire de saint Patrice (2), nous allons en donner une idée, en rapportant avec la plus grande concision ce que raconta le soldat Louis Enius, dont la vision est plus importante et mieux suivie que toutes les autres.

Il descendit dans un trou extrêmement profond, qui le conduisit dans une espèce de jardin, où il rencontra quatre cent quinze âmes saintes qui l'engagèrent à prendre courage, et à déployer une grande

⁽¹⁾ Hincmar, tom. 2, pag. 805.

⁽²⁾ De Purgatorio Sancti Patricii.

constance dans les périls qu'il allait trouver. Les saintes âmes disparurent, et Louis aperçut plusieurs démons d'une forme horrible, qui le saisirent en hurlant et le jetèrent sur un bûcher allumé; mais il s'en échappa heureusement, en invoquant le nom de Jésus-Christ. Ensuite les démons l'entraînèrent dans une grande campagne, pleine d'hommes nus, de l'un et de l'autre sexe, qui étaient étendus sur la terre, et ne pouvaient remuer aucunement parce qu'ils étaient enchaînés.

Louis passa de là dans un autre champ, où il vit une multitude de pécheurs couchés pareillement sur le sol; et des dragons enflammés qui se vautraient sur eux et les déchiraient à belles dents. D'autres étaient entourés de serpens venimeux, qui leur perçaient le cœur avec leur aiguillon. Ceux-ci étaient harcelés par des crapauds d'une grandeur démesurée; ceux-là étaient foulés aux pieds par des démons qui les battaient de verges.

On le fit passer après cela dans un troisième champ, plein de malheureux, qui étaient tout chargés de clous enfoncés dans leurs corps; pour surcroît de peines, ils étaient sans cesse assaillis d'un vent froid et brûlant, et déchirés à coups de fouets de la main des démons.

Louis fut ensuite entraîné dans un quatrième champ d'un aspect épouvantable, tant par la multitude des feux qui y étaient allumés, que par les différens supplices qu'on y faisait subir aux pécheurs. Les uns étaient suspendus par les pieds, avec des

chaînes brûlantes, au-dessus d'un foyer de flamme sulfureuse; d'autres brûlaient dans des fours; d'autres dans des chaudières. Louis trouva là quelquesuns de ses parens.

Il les quitta pour entrer dans une grande maison ardente, pleine de puits profonds, où plusieurs personnes expiaient leurs fautes, plongées dans des métauxfondus.

De là, on l'entraîna sur les bords d'une rivière infecte qui roulait du soufre allumé. On ne traversait ce fleuve que sur un pont étroit et dangereux; Louis le passa aisément à cause de sa foi sans bornes.

Mais plus il avançait sur ce pont, plus il s'élargissait, et quand il fut à l'autre bord, les démons
l'abandonnèrent. Alors il se trouva devant un mur
d'une beauté admirable. Une porte de pierre précieuse s'étant ouverte, les âmes heureuses vinrent audevant lui, avec des croix, des bannières, des cierges,
et des rameaux de palmier. On le fit entrer, au son des
plus doux concerts, et deux archevêques lui dirent
qu'il était dans le paradis terrestre qu'Adam avait
perdu par sa faute. Nous avons tous passé par le purgatoire avant de venir ici, continuèrent-ils, et nous
sortirons d'ici dans un certain temps, pour entrer au
paradis céleste, dont vous voyez la porte au haut de
cette montagne.

Après avoir tout vu, Louis revint sur la terre, et raconta sa vision au peuple d'Irlande (1).

⁽i) Vide libellum , de purgatorio S. Patricii.

L'oilà ce qu'on trouve de plus épouvantable sur les flammes du purgatoire et de l'enfer. L'écrivain en question devait-il donc tant se récrier? L'idée des feux de l'enfer n'a-t-elle pas existé chez tous les peuples? les païens n'avaient-ils pas le Tartare? quant à l'éternité des peines, elle est incontestable. Les méchans brûleront dans un feu qui ne s'éteindra jamais (1). Et si le Dictionnaire infernal nous dit que Dieu ne punira pas, dans ses enfans, une faute d'une heure par des châtimens éternels (2), ce que tous les impies ont braillé avant lui, nous pouvons lui répondre que nul ne doit sonder les profondeurs de ce Dieu, dont il connaîtra un jour la terrible vengeance envers ceux qui l'outragent.

ESPRITS.

Je conviens qu'on raconte sur les esprits follets des choses quelquefois un peu grotesques. Mais encore

(1) Saint Matthieu, chap. 13. — Voyez encore, pour tout ce que nous venons de rapporter, les écrivains qui donnent de plus amples tableaux de l'enfer. Dionysii Carthusiani, de quatuor novissimis; Articul. 47, etc. — Ejusdem de particulari judicio animarum. — Radulphi hygedem polichronicum. — Marci Marulli, lib. 3. — Le cardinal Bellarmin, liv. 2, du Purgatoire — Bède le Vénérable, liv. 3 et 6 des Révélations de Ste. Brigitte. — Dymas Serpi, du Purgatoire, chap. 26. — Et surtout, Philippe Oslevain, Irlandais, qui rapporte, dans son abrégé de l'Histoire d'Irlande, comment le vicomte de Perillos, Espagnol, entra dans la caverne de St. Patrice, pour en délivrer le roi Jean d'Aragon son maître, qu'il aimait tendrement.

(2) Enfers, tom. 1er., pag. 214; et Discours préliminaire page x11.

ne peut-on se refuser à en croire les plus vraisemblables, quand des personnes graves les ont vues, quand des témoins oculaires les racontent, quand des faits remarquables en font foi, quand des écrivains sensés les rapportent avec des circonstances imposantes.

1°. Esprit vu de 4000 personnes.

Le comte d'Espilliers, capitaine de cuirassiers, qui est mort maréchal des camps et armées de l'empereur Charles VI, se trouva un jour avec plus de quatre mille personnes qui venaient de voir un esprit, et cela en 1745; aussi ne doutait-il aucunement de la possibilité des apparitions (1).

2°. Esprits qui apparaissent dans les ténèbres.

Un Romain, nommé Marc, homme lettré qui couchait dans un même lit avec son frère plus jeune que lui, vit pendant la nuit une personne qui lui coupa les cheveux du haut de la tête, et disparut. A son reveil, il se trouva rasé, et ses cheveux jetés par terre au milieu de la chambre (2).

Peu de temps après, la même chose arriva à un jeune garçon qui dormait, avec plusieurs autres, dans une pension. Il vit entrer par la fenêtre deux hommes vêtus de blanc, qui lui coupèrent les cheveux pendant qu'il dormait. A son réveil, on trouva

⁽¹⁾ Lettres de M. de l'Isle, année 1745.

⁽²⁾ Pline, liv. 16.

ses cheveux répandus sur le plancher (1). On ne peut attribuer tout cela qu'à des esprits follets.

3°. Un esprit vient en Saxe chez l'évêque d'Hildesheim.

Au diocèse d'Hildesheim, en Saxe, vers l'an 1132, on vit assez long-temps un esprit qu'ils appelaient, en saxon, Hecdekin, c'est-à-dire, l'esprit au bonnet, à cause du bonnet dont il était coiffé. Il apparaissait, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et quelquefois, sans apparaître, il faisait plusieurs choses qui prouvaient sa présence et son pouvoir ; il donnait même des avis importans aux puissances. Souvent on l'a vu , dans la cuisine de l'évêque , servir les cuisiniers et faire divers ouvrages. Un jeune garcon de cuisine qui s'était familiarisé avec lui, lui ayant fait quelque insulte, il en avertit le chef de cuisine, qui n'en tint compte; mais l'esprit s'en vengea cruellement. Le jeune garçon s'étant endormi dans sa cuisine, il l'étouffa, le mit en pièces, et enfin le cuisit. Il poussa encore plus loin sa vengeance contre les officiers de cuisine et les autres serviteurs du prince; ce qui alla si loin, qu'on fut obligé de procéder contre lui par censure, et de le contraindre par les exorcismes de sortir du pays (2).

EXCOMMUNICATION ET INTERDIT.

« Les foudres de l'église étaient autrefois extrê-

⁽¹⁾ Idem.

⁽²⁾ Trithème, Chronique d'Hirsauge.

» mement rédoutées; on pouvait tuer impunément » un excommunié, piller ses biens, ravager ses do-» maines, etc... Mais, à mesure que les siècles de » barbarie se dissipent, les foudres de Rome perdent » leur antique pouvoir. Elles sont maintenant tom-» bées en désuétude et n'inspirent plus qu'un ridi-» cule effroi aux esprits faibles... (1)

Les malheurs que l'excommunication peut produire sur la tête des coupables, qui encourent l'anathème de la sainte église, pourraient avoir de nombreuses preuves dans le siècle même où nous vivons; mais je me contenterai de citer des faits bien attestés.

1°. Excommunication du roi Robert.

Le roi Robert, fils de Hugues Capet, fut excommunié par Grégoire V, en 998, pour avoir épousé sa cousine, contre les lois de l'église. Il osa résister aux ordres du Saint-Père, et ne voulut pas se séparer de Berthe, sous prétexte qu'il l'aimait et qu'elle était grosse. Mais sa femme accoucha d'un monstre qui avait la tête et le cou d'un canard (2). Dès lors, il se vit tellement abandonné et si malheureux, qu'il fut obligé de se soumettre.

2°. Excommunication de Louis le jeune.

En 1142, Louis le jeune s'étant opposé à l'élec-

⁽⁾ Dict. infern., excommunication, page 229. Interdit, page 349 om. 161.

⁽²⁾ Collection de Duchesne, t. 4, p. 85.

tion de l'archevêque de Bourges, fut excommunié par Innocent II; il ne s'en releva qu'en faisant une croisade en personne, selon que le lui conseillait saint Bernard. Mais encore cette croisade fut malheureuse (1).

5°. Excommunication de Jean-Sans-Terre.

Au commencement du treizième siècle, Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, ayant élevé des troubles, au sujet de l'élection d'un évêque de Cantorbéri, le pape l'excommunia et mit son royaume en interdit. Ce pape était Innocent III. Jean-Sans-Terre parut d'abord indifférent à son malheur; mais tous ses sujets s'étant révoltés, toute la nation anglaise (alors dans la communion de l'église) ayant abandonné sa cause, Jean-Sans-Terre alla au-devant des plus grands maux qui le menaçaient, en se rendant aux justes demandes du saint siége. (2) Encore mourut-il détrôné.

4°. Excommunication de Jean d'Albret.

En 1512, Jules II excommunia Louis XII et Jean d'Albret, roi de Navarre et peu après, malgré tous les efforts de ces deux rois, la Navarre fut prise par Ferdinand V, surnommé le Catholique (3).

5°. Bulle d'excommunication de Pie V.

En 1568, Pie V publia la bulle In Cana Domini,

- (1) Voyez l'abbé Millot , Hist. de France , etc.
- (2) Voyez Rapin de Thoiras, Hist. d'Angleterre.
- (3) Voyez le président Hénaut, Abrégé de l'hist. de France.

par laquelle il excommunie tous princes et autres qui exigeront des ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être. Et je défie le déclamateur infernal, aussi-bien que tout autre de sa secte, de me citer un seul peuple qui ait bravé impunément cette excommunication. Nous ne devons une partie des tribulations, qui nous ont accablés pendant vingtcinq ans, qu'aux réformes illégitimes qu'on a voulu faire dans le clergé de France, qui est le plus régulier de l'Europe et du monde chrétien.

— Nous allons rapporter des traits d'un autre genre, qui combattront encore mieux le système sacrilége de l'incrédule.

6°. Excommunication de deux religieuses.

Saint Benoît, ayant menacé d'excommunier deux religieuses, elles moururent en cet état. Quelque temps après, leur nourrice les voyait sortir de l'église, dès que le diacre avoit crié: que ceux qui ne communient pas se retirent! La nourrice ayant fait savoir la chose à saint Benoît, il envoya un pain, afin qu'on l'offrît pour elles en signe de réconciliation; et depuis ce temps les religieuses demeurèrent en repos dans leurs sépulcres (1).

7°. Autres excommuniés qui sortent de leurs tombeaux.

Saint Gothard, évêque d'Hildesheim, qui mourut en 938, ayant excommunié certaines personnes,

(1) St. Grégroire-le-Grand, Dialogues, liv. 2, chap. 23.

pour leur rébellion et leurs péchés, ils ne laissèrent pas, malgréses excommunications, d'entrer dans l'église et d'y demeurer, contre la défense du bon saint, tandis que les morts mêmes, qui y étaient enterrés depuis plusieurs années, et qui y avaient été mis sans qu'on sût leur excommunication, lui obéissaient, se levaient de leurs tombeaux et sortaient de l'église. Après la messe, le saint, s'adressant à ces rebelles, leur reprocha leur endurcissement de cœur, et leur dit que ces morts s'élèveraient contre eux au jugement de Dieu. En sortant de l'église, il donna l'absolution à ces morts excommuniés, leur permit de rentrer et de se reposer dans leurs tombeaux (1).

8°. Un saint excommunié sort de son tombeau.

Un religieux du désert de Schéri, ayant été excommunié par celui qui avait soin de sa conduite, pour quelque désobéissance, sortit du désert et vint à Alexandrie, où il fut arrêté par le gouverneur de la ville et dépouillé du saint habit; puis vivement sollicité de sacrifier aux faux dieux, le solitaire résista généreusement, et fut tourmenté en diverses manières, jusqu'à ce qu'enfin on lui trancha la tête, et l'on jeta son corps hors de la ville, pour être déchiré par les chiens. Les chrétiens l'enlevèrent pendant la nuit; et, l'ayant embaumé et enverent

⁽¹⁾ Vie de St. Gothard, écrite par un de ses disciples, chanoine de sa cathédrale. Sæcul. VI, benedict. pars Io,

loppé de linges précieux, ils l'enterrèrent dans l'église, comme martyr, en un lieu honorable.

Mais, pendant le saint sacrifice, le diacre ayant crié tout haut, à l'ordinaire : que les cathécumènes et ceux qui ne communient pas se retirent! on vit tout à coup le tombeau du martyr s'ouvrir de lui-même, et son corps se retirer dans le vestibule de l'église. Après la messe, il rentra dans son sépulcre. Une personne de piété, ayant prié pendant trois jours, apprit par la voix d'un ange que ce religieux avait encouru l'excommunication pour avoir désobéi à son supérieur, et qu'il demeurerait lié, jusqu'à ce que ce même supérieur lui eût donné l'absolution. On alla donc aussitôt au désert; on en amena le saint vieillard, qui fit ouvrir le cercueil du martyr, et lui donna l'absolution; après quoi, il demeura en paix dans son tombeau (1).

EXORCISMES.

Voyez possédés.

FANATISME:

A ce mot et à la fin du mot extase, le Dictionnaire infernal contient des choses si impies, que je n'ai que la force de conseiller aux honnêtes gens de brûler le livre, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

⁽¹⁾ Menées des Grecs, 15 octobre.

FANTOMES.

Voyez apparitions.

FASCINATION.

Voyez charmes.

FRANCS-MAÇONS.

L'AUTEUR s'est ici morfondu pour faire l'éloge de sa secte; mais tous les gens de bien s'élèvent contre lui; et la vérité se soulève contre tout ce qui est mystérieux, comme cet ordre, dont je ne veux rien dire de plus. D'ailleurs les francs-maçons ont été excommuniés par Clément XII, et par d'autres papes.

GRANDIER.

Histoire du magicien Urbain Grandier, et de la possession des ursulines de Loudun.

Le couvent des Ursulines, établi à Londun, en 1626, se trouva, huit ans après, hanté par des lutins et des mauvais esprits. Plusieurs religieuses commencèrent bientôt à se sentir possédées. Jean Mignon, leur directeur, ayant fait des perquisitions, découvrit que cette calamité était l'ouvrage d'Urbain Grandier, curé de Londun. C'était un homme d'esprit, bien fait, beau parleur, et qui réunissait en sa personne tous les agrémens de la nature. Avec cela il

menait une vie irrégulière et scandaleuse; il avait su gagner l'estime et l'amitié des dames par des manières qui le distinguaient de tous les ecclésiastiques du pays, et qui donnaient de la jalonsie aux maris. Il prêchait contre les moines, écrivait contre Richelieu (1), et déclamait contre le célibat des prêtres (2), de facon qu'étant reconnu publiquement pour hérétique et de mauvaises mœurs, on pouvait bien le soupçonner de crimes plus graves; et les soupçons devinrent peu après des certitudes. Le directeur. Jean Mignon, dont nous avons parlé, avec Barot, président de l'élection, et Trinquant, procureur du roi, l'accusèrent donc devant M. de la Rocheposay, évêque de Poitiers, qui le condamna sans retard, ainsi qu'il est ordonné, dans les saints canons pénitentiaux (3); mais Grandier employa si bien les secrets de son art, qu'il se fit absoudre à Poitiers, à Bordeaux et à Paris. Après cela, il rentra fièrement à Londun, portant à la main une branche de laurier, pour marquer son triomphe.

Cependant les anges de ténèbres qui étaient entrés comme des loups ravissans dans la bergerie, faisaient les plus grands ravages dans le couvent des Ursulines. Les magistrats furent avertis du pitoyable état des re-

- (1) Voyez le libelle intitulé : La Cordonnière de Loudun.
- (2) Voyez le Traité d'Urbain Grandier, contre le célibat des ecclésiastiques.
- (3) L'exode, la plupart des lois humaines, plusieurs canons, portés contre les sorciers, les condamnent à mort le même jour qu'ils sont découverts. Voyez Philon, de Legibus specialibus l'explication des deux mots hébreux: lothe chaich.

ligieuses. La supérieure était possédée de plusieurs démons, dont le chef était Astaroth; une sœur laie l'était du diable Sabulon, ou Zabulon. Le bailli, le procureur du roi, le corps des juges et le clergé se rendirent sur les lieux. A leur approche, la supérieure frémit et tomba dans des convulsions. On l'entendait, de temps à autre, pousser des cris, qui approchaient de ceux de l'impur pourceau. Mignon lui mit les doigts dans la bouche, et commença à conjurer les démons. Voici quelques-unes des réponses que fit le diable, pendant les longs interrogatoires de ce procès mémorable. (Les demandes se faisaient en latin, comme d'ordinaire, et la sagesse des réponses, dans la bouche de ces pauvres sœurs, qui ne savaient pas cette langue, prouva invinciblement que l'esprit malin parlait par leur organe. Nous ne les rapporterons qu'en français pour en faciliter l'intelligence à tous nos lecteurs.

L'EXORCISTE : Par quelle raison es-tu entré dans le corps de cette vierge?

LE DÉMON : Par vengeance.

L'EXORCISTE : Par quel pacte?

LE DÉMON: Par des fleurs.

L'EXORCISTE : Quelles fleurs?

LE DÉMON: Des roses.

L'exorciste: Qui les a envoyées à cette vierge?

LE DÉMON: (après avoir long-temps hésité, forcé enfin par l'eau bénite et les conjurations) Urbain...

L'EXORCISTE : Quel est son autre nom?

LE DÉMON :..... Grandier.....

L'EXORCISTE : Quel est sa qualité?

LE DÉMON : Il est prêtre.

L'EXORCISTE : De quelle église?

LE DÉMON : De Saint-Pierre de Loudun.

L'EXORCISTE: Qui a apporté les roses à cette vierge?

LE DÉMON: Un diable déguisé, etc.

Un jour la supérieure fut mise sur un petit lit, près de l'autel où l'on disait la sainte messe; et elle fit de grandes contorsions pendant tout le temps du sacrifice. Enfin le prêtre, tenant le Saint-Sacrement, obligea le diable de l'adorer, et lui demanda qui il adorait.

La supérieure répondit : Jésus-Christ! en faisant des mouvemens qui témoignaient assez quelle violence souffrait le démon.

Le prêtre demanda ensuite à une autre fille, qui était possédée d'Asmodée, combien ce diable avait de compagnons. Elle répondit qu'il en avait six; ce qui fit trembler toute la compagnie, en songeant qu'une faible fille était en proie à sept monstres.

On mit après cela la sœur laie sur le petit lit, elle prononça d'abord en riant: Grandier, Grandier, et après plusieurs convulsions qui firent horreur, ayant été adjurée de dire le démon qui la possédait, elle nomma premièrement Grandier.

L'EXORCISTE : Et quel autre encore ?

LA POSSÉDÉE : Le démon Elimi.

On lui demanda ensuite combien elle avait de diables dans le corps; mais elle ne voulut pas le déclarer. Elle refusa pareillement de dire quel pacte l'avait livrée à l'esprit de ténèbres.

Les choses en étaient là, quand Grandier fit de telles manœuvres, qu'il mit dans son parti l'archevêque de Bordeaux, fit cesser les exorcismes, et obtint que les religieuses fussent séquestrées.

Mais le zélé Mignon, résolu de mourir, plutôt que d'abandonner ainsi de pauvres âmes en proie à l'ennemi, se mit à la tête de tous les honnêtes gens de Loudun, et alla demander justice à M. de Laubardemont, conseiller d'état, qui se trouvait dans le pays. On écrivit en même temps au père Joseph, capucin à jamais illustre, qui jouissait alors de toute la faveur du cardinal de Richelieu. On dépeignit la situation affreuse des religieuses possédées, et de plusieurs filles de Loudun obsédées ou maléficiées.

M. de Laubardemont se hâta d'aller à Paris, et en revint bientôt, avec un plein-pouvoir contre Grandier. Il l'envoya de suite au château d'Angers, se

saisit de tous ses papiers, où il trouva entre autres infamies, un traité contre le célibat des prêtres, et fit commencer la procédure. Le père Joseph se rendit à Loudun, incognito, pour examiner l'affaire.

Le 20 mai 1633, on demanda à la prieure quels

démons la possédaient?

LA PRIEURE: Asmodée, Gresil, de l'ordre des trônes, et Aman, de l'ordre des puissances.

L'EXORCISTE: En quelle forme ces démons sont-ils entrés chez vous?

LA PRIEURE: Sous des figures de chat, de chien et de bouc.

Alors on conjura les trois démons, et on les força à sortir; ce qu'ils firent à la vue de tout le monde. Le commissaire en fit dresser le procès verbal ; l'évêque de Poitiers et son official le visèrent, et il faudrait être pire qu'un hérétique ou qu'un damné, pour en douter le moins du monde.

Sur ces entrefaites, à la demande des exorcistes, un démon parut devant l'assemblée apportant une copie de la cédule que Grandier avait donnée au diable, lorsqu'il fit pacte avec lui. Ce contrat est si horrible que je n'ai pas osé le rapporter. Je ne crois pas qu'il y ait un homme assez méchant pour en soutenir la lecture sans frémir ; il faudrait pour cela être accoutumé au style des enfers, ainsi que le disait un bon écrivain du temps. Grandier chercha à le nier; mais on lui prouva victorieusement qu'il l'avait fait et déposé entre les mains de Lucifer, dans un sabbat où il s'était trouvé, avec toute la cour infernale.

Enfin, la possession étant bien attestée, le 10 août 1634, sur la déposition d'Astaroth, démon de l'ordre des séraphins, et chef des démons possédans, d'Easas, de Cham, d'Acaos, de Zabulon, de Nephtalinde de Chaïm, d'Uriel et d'Achas, de l'ordre des principautés, qui parlèrent par la bouche des religieuses possédées, Urbain Grandier fut déclaré dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice et possession; et en conséquence, condamné à faire amende honorable et à être brûlé vif, avec les caractères magiques, et le manuscrit composé par lui contre le célibat des ecclésiastiques, et ses cendres à être jetées au vent.

Quand l'arrêt fut rendu, on envoya un chirurgien dans la prison de Grandier, avec ordre de le raser, de lui ôter tout le poil qu'il avait à la tête, au visage et ailleurs, même de lui arracher les sourcils et les ongles, pour voir s'il ne portait point quelque marque du diable. Mais on n'en trouva point, sous les poils, et le chirurgien n'eut pas le courage de lui arracher les ongles. On le revêtit d'un habit flétrissant, et on le conduisit en cet état au palais de Loudun, où étaient tous les juges et un monde insini. On exorcisa l'air, la terre, le magicien lui-même, et on ordonna aux diables de quitter sa personne. Il reçut ensuite la question, mais il persista à ne rien avouer, refusa la confession, et on le conduisit au bûcher. Pendant qu'il brûlait, une foule de démons, sous des formes d'oi-

se retirèrent, quoi qu'on fît pour les écarter, que quand le supplicié fut près de rendre l'âme. Alors une mouche énorme vint bourdonner autour de sa tète. On reconnut facilement, sous ce déguisement bizarre, Belzébuth (qui apparaît souvent avec la figure d'une mouche), et qui venait chercher l'âme de Grandier pour l'emporter aux enfers. Tant de gens ont vu tous les faits que je rapporte, et les ont dits tant de fois à leurs amis et à leurs enfans, qu'on ne peut de bonne foi les révoquer en doute. Après la mort de Grandier, on chassa plus aisément les démons qui possédaient les sœurs ursulines, et ce couvent put enfin jouir de la paix, après tant de désastres (1).

Les partisans de l'innocence d'Urbain Grandier s'appuient sur ce qu'il dit, avant sa mort, au P. Lactance: Il y a un Dieu au ciel qui sera le juge de toi et de moi; je t'assigne à comparaître devant lui dans un mois. Le père Lactance mourut en effet au jour marqué. Mais ce fait ne prouve pas l'intégrité de Grandier. Les templiers ajournèrent Philippe-le-Bel, sans être pour cela tout-à-fait innocens.

Le Dictionnaire infernal, outre l'appel des templiers rapporte, au mot ajournement, deux autres citations de gens dont l'innocence est un problème. Ainsi, quel que soit l'homme qui ajourne, Dieu, qui est miséricordieux au moment de la mort, veut bien

⁽¹⁾ Voyez les mémoires du temps, l'histoire du P. Joseph, celle du cardinal de Richelieu, la démonomanie de Loudun, et les procès verbaux imprimés en 1633, 1634, 1635, etc.

se prêter à son appel, pour montrer combien on doit respecter les dernières volontés des mourans.

C'est donc à tort que le déclamateur dit avec emphase : Dieu ne change pas ses décrets éternels pour se plier aux caprices d'un homme qui respire la vengeance (1). Cet homme d'ailleurs ne connaît ni Dieu ni ses décrets. C'est à tort aussi que les amis de Grandier veulent tirer de son ajournement une présomption favorable. Enfin, en contestant la justice du procès, on s'expose à calomnier et à traiter d'ignorans ou d'hommes corrompus M. de Laubardemont, et les quatorze plus honnêtes juges, qu'il eut ordre de rassembler, des bailliages voisins de Loudun.

Et puis, malgré son audace, ce qui est fort en faveur de ce que j'avance, le dictionnaire de l'impie n'a donné de toute cette longue affaire que quelques petits morceaux détachés, par-ci, par-là, sans oser prendre la défense d'Urbain Grandier, dans un article entièrement consacré à ce magicien.

HASARD.

Ici, le philosophe sacrilége ramène l'horrible morale d'Épicure, en soutenant que tous les événemens qu'on attribue, en ce monde, à la Providence, ne sont qu'un jeu du hasard ou un ouvrage des hommes. « En admettant, dit-il, que Dieu se presse de » châtier les mortels durant leur vie, on le fait ou in- » juste, ou impuissant, ou incapable de tout connaî-

⁽¹⁾ Dict. infern., t. Ier., p. 8.

» tre, puisque quelquefois les plus grands coupables

» échappent à la peine physique, etc. (1).

Ce système est une hérésie, s'il en fut jamais, puisqu'il attaque les miracles, la doctrine des tentations, le choix que Dieu fait de ses élus, la protection qu'il accorde toujours aux bons, l'abandon où il laisse les méchans, et toute l'économie de la religion. Nous allons rapporter quelques faits qui le détruisent.

1°. Mort de l'hérétique Nestorius.

Nestorius, patriarche de Constantinople, soutenait qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures, et que la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu, mais seulement mère de Jésus-Christ. Saint Cyrille d'Alexandrie réfuta ces erreurs. Le pape saint Célestin les condamna, dans un concile qu'il tint à Rome, en 430. L'année suivante, on assembla contre Nestorius le concile général d'Éphèse. Ce fameux hérésiarque, qui était en horreur à tout le peuple, à cause de son impiété, fut condamné et déposé de son patriarchat. Théodose le jeune l'exila en conséquence dans le fond de l'Afrique. Là il se forma à sa langue un ulcère affreux, où se mirent bientôt des vers qui la lui rongèrent jusqu'à la racine. Après avoir erré de tout côté, il mourut, comme il le méritait, dans une grande misère, dans de grandes douleurs et dans l'impénitence finale (2).

(1) Dict infernal, au mot hasard.

⁽²⁾ Voyez l'Histoire des hérésiarques, le Dict. des Hérésies, les œuvres de S. Cyrille, etc.

— Eh bien! monsieur du Dictionnaire infernal, attribuerez-vous cet ulcère au hasard?.... Ah! si tous les hérétiques du siècle étaient traités comme Nestorius, que de mauvaises langues il y aurait de moins en France!....

2°. Terrible punition Divine.

L'année 1348, le saint-sacrement, qu'on portait à une malade, passa dans une place où beaucoup de personnes dansaient; c'était à Fribourg en Alsace. Celui qui conduisait la danse s'arrêta lorsqu'il entendit la sonnette, en disant : « Cessons, voici le » saint-sacrement; il faut nous mettre à genoux. » mais une femme sans religion dit : « Continuons, il » y a des sonnettes pendues au cou des bestiaux de » mon père, et on ne s'arrête pas. » Tous applaudirent à cette impie raillerie, et on continua de danser. Incontinent après, il y eut un si grand orage, que toutes les personnes qui dansaient furent emportées, et on ne put savoir ce qu'elles étaient devenues (1).

— Eh bien! Monsieur, attribuerez-vous aussi cet orage au hasard?....

3º. Punition miraculeuse d'un cabaretier.

Un pauvre homme, qui n'avait quevingt sous, se mit à vendre du vin aux passans, dans les endroits où le peuple s'assemblait, les jours de fêtes. Pour y gagner beaucoup, il mettait autant d'eau que de vin dans

⁽¹⁾ Vie des Saints du père Giry.

ce qu'il vendait. Il gagna, au bout d'un certain temps, par cette voie injuste, la somme de cent livres.

Ayant mis cet argent dans un sac de cuir, il alla hors de la ville, avec un de ses amis, dans l'intention de faire, chez quelque vigneron, provision de vin, pour continuer le trafic injuste qui lui avait si bien réussi. Mais comme il était près d'une rivière, il tira du sac de cuir une pièce de vingt sous, pour acheter quelque chose qui lui était nécessaire dans une auberge qui était proche. Lorsqu'il tenait le sac dans sa main gauche, et la pièce dans sa main droite, un oiseau de proie fondit sur lui, lui enleva le sac qu'il avait à sa main, l'emporta assez haut et le laissa tomber dans la rivière. Le malheureux, dont toute la fortune était dès lors au fond de l'eau, dit à son compagnon. « Dieu est juste ; je n'avais qu'une pièce de » vingt sous , quand j'ai commencé à voler. Il m'a » laissé mon bien, et m'a ôté ce que j'avais acquis » injustement (1). »

- Eh bien! Monsieur, cet accident-là est-il en-

core un hasard?

4°. Miracles opérés par saint Hilarion.

Saint Hilarion, suivi d'un grand nombre de disciples, allant visiter les monastères de sa dépendance, vint chez un solitaire avare. Lorsqu'ils approchaient, ils trouvèrent des gardes disposés par toute la vigne, qui, leur jetant des pierres et des mottes, empêchè-

⁽¹⁾ St. Grégoire de Tours. Livre des miracles.

rent qu'on y touchat. Mais cet avare en fut bien puni; car cette année-là il recueillit beaucoup moins de raisin qu'il n'avait accoutumé, et tout son vin se tourna en vinaigre. Ce qui le sit repentir de sa faute, mais trop tard.

Un autre solitaire, nommé Sabas, les pria, au contraire, d'entrer dans sa vigne et d'en manger. Saint Hilarion la bénit, et y envoya ses religieux, au nombre de trois mille, qui s'en rassasièrent tous : et au lieu de cent mesures de vin qu'elle devait rendre; vingt jours après, elle en rendit trois cents (1).

- Eh bien! est-ce toujours le hasard?.....

5°. Les deux pages.

Celui-ci est assez connu. Un page avait gagné l'affection de la reine, à cause de sa piété. Un autre page l'accusa d'entretenir avec la reine une liaison criminelle. Le roi, qui était sans religion, jaloux et cruel, y ajouta foi, et s'étant mis dans un grande colère, il fit venir un maître de forges, à qui il dit : « Je t'en- » verrai demain un de mes pages, qui te demandera » si tu as exécuté mes ordres. C'est un monstre dont » je veux me défaire : tu le jeteras dans ton four. ».

Le page calomnié fut effectivement envoyé à la forge le lendemain matin. Il fait un grand salut, et part. Mais, chemin faisant, il entre dans une église et y entend deux messes. Après cela, bien content d'avoir pu satisfaire sa dévotion, il arrive à la forge,

⁽¹⁾ S. Jérôme, Vie de St. Hilarion.

un peu tard à la vérité. Le roi m'envoie, dit-il au maître, pour vous demander si vous avez exécuté ses ordres? — Oui, répondit le maître de la forge, depuis un quart d'heure.

Le page retourne au palais et rend compte de sa commission. Le monarque frémit.... (dans l'appréhension que ses commandemens ne fussent pas bien suivis, il avait envoyé après le premier page, son calomniateur, qui, ne s'étant arrêté nulle part, avait été jeté dans le four). Enfin la chose s'éclaircit; et quand le roi sut comme tout s'était passé, il convint en lui-même qu'un page qui entend deux messes ne peut songer à trahir la pudeur, il reconnut là le doigt de la Providence; et vous, monsieur, plus impie que ce roi jaloux, vous n'y voyez que le hasard.

Cependant, si vous niez l'intérêt que prend, en ce monde, la Providence à la punition des crimes, à la récompense des vertus, dites-moi pourquoi Voltaire, Diderot, Monvel et tant d'autres sont morts d'une manière si horrible?.... (Voyez miracles.)

HÉRÉSIES.

Je veux à présent vous dire un petit mot sur vos hérésies. Écoutez-moi bien, monsieur, qui avez produit le Dictionnaire infernal, j'en vais énumérer quelques-unes.

Les épicuriens niaient la Providence, et disaient que Dieu ne se mêlait de rien : nous venons de voir que vous allez aussi loin qu'eux, au mot hasard de votre Dictionnaire, et dans bien d'autres endroits.

Les samaritains fuyaient les temples : vous n'en faites pas grand cas, quand vous dites de Dieu que l'Univers est son temple (1).

Les saducéens rejetaient une partie de l'écriture : vous la rejetez toute dans votre ouvrage.

Les scribes et les pharisiens méprisaient la bible. Vous n'en faites pas plus de cas que des saints pères(2).

Simon le magicien faisait Dieu auteur du péché: vous suivez ses traces en niant les tentations, la puissance de Satan, etc., et au mot *Dualisme* de votre Dictionnaire (3).

Les Gnotistes se disaient seuls savans et accusaient les pères d'ignorance : vous n'avez pas moins d'orgueil, quand vous dites que vous allez signaler le mensonge, dévoiler la vérité, renverser la superstition (4), etc., et quand vous parodiez St. Grégoire, au mot Démoniaques; la légende dorée, au mot Aiguillette; St. Jérôme, au mot Démon; St. Jean-Chrisostôme, au mot Diables; St. Clément, au mot Simon le magicien, etc.

Les novatiens disaient que l'Église n'a pas le pouvoir de remettre les péchés (5), et niaient conséquemment la confession. Vous ne pensez pas mieux

⁽¹⁾ Discours préliminaire du Dict. infernal, page 12.

⁽²⁾ Voyez principalement le mot Juifs, t. 1es du Dict. infern.

⁽³⁾ Tom, 1er. p. 186.

⁽⁴⁾ Discours prélim., p. 42.

⁽⁵⁾ Voyez St. Ambroise.

qu'eux ; c'est prouvé dans bien des endroits de votre

production.

Les manichéens se moquaient de la virginité: vos anecdotes impudiques, votre article de l'Aiguillette, votre description du Sabbat, que vous avez presque toute tirée de votre lubrique imagination, prouvent que vous n'êtes pas plus pur que les manichéens. Ils abattaient les images: vous soutenez cette impiété abominable, à la page 307 de votre premier volume. Ils méprisaient les reliques: vous les imitez au mot Reliques de votre Dictionnaire, et ailleurs.

Les Ariens disaient qu'il était inutile de prier pour les trépassés : vous avez dit la même chose, au mot *Prières*. Ils haïssaient les moines : vous ne les aimez pas. Ils ne voulaient d'autres livres que l'Ancien et le le Nouveau Testament. Vous ne respectez que le Nouveau; encore, encore....

Jovinian ne voulait point de célibat; vous prétendez que tout le monde doit se marier indistinctement (1). Il disait que c'était une cruauté de se fouetter et de s'affliger; vous avez proféré ces paroles : Dieu méprise les coups de fouet des moines, etc (2).

Les porphyriens se moquaient des miracles ; votre mot Mracles vous met en leur rang.

Bérenger niait l'Eucharistie; vous avez dit de Dieu, non que le corps de son fils lui était agréable, mais

⁽¹⁾ Au mot monde, t. 2, p: 78 et ailleurs.

⁽²⁾ Disc. prélim., p. 41 et ailleurs.

que les vertus sont ses plus chères holocaustes (1)... Ses plus chères?....

Les Albigeois ne croyaient pas au purgatoire : vous ne croyez pas même à l'enfer (2).

Luther et Calvin ont réveillé plus de quatre cents hérésies; vous les avez laissés loin derrière vous, et pour peu qu'on ait de jugement, on verra, en lisant votre salmigondis d'impiété, que vous êtes le plus indécrottable et le plus universel des hérésiarques.

Mais puisque j'ai ouvert la bouche contre les hérésies, qu'il me soit permis de dévoiler encore les trames odieuses de certains auteurs à l'égard de la religion catholique. Je ne veux pas parler de tous les horribles volumes qu'on met en vente chaque jour, pour sapper les fondemens de la foi, et pour anéantir la religion chancelante. Je ne dirai rien non plus de cette multiplicité qu'on donne aux œuvres incendiaires de Voltaire, de Rousseau, et des autres philosophes infernaux du dernier siècle; j'aurais trop de matière; mais je veux parler de ceux-là qui cherchent à renouveler les révolutions, à séparer la France de l'église, à ridiculiser le saint siège, etc. et un essaim d'impies a formé là-dessus une secte formidable; on a oublié que Voltaire et Rousseau ont employé les mêmes moyens, pour renverser le trône, écraser la religion, et amener le règne de la

⁽¹⁾ Disc. prélim. p. 12,

⁽²⁾ Dict. infern., au mot enfer, t. 1°1. pages 208, 212, 213, 214, ctc.

terreur, puisqu'on souffre encore le langage de l'im-

piété.

En effet, n'avons-nous pas entendu des auteurs, à la vérité sans nom, s'écrier que le concordat était un acte du despotisme écclésiastique!... la boîte de Pandore, qui ne laisse pas même l'espérance!..... Comme si les platitudes de la mythologie avaient besoin de figurer dans les affaires chrétiennes! N'at-on pas traité le pape d'homme inconséquent, vénal, de qui on ferait bien de se détacher?.... Cette idée d'apostasie épouvantable, n'a-t-elle pas été largement développée dans les pamphlets de l'année dernière, jusque-là qu'on a osé dire que le schisme serait moins déplorable que le rétablissement des annates! Ainsi on préfère l'argent au salut!.... Mais c'en est assez : je laisse à un autre le soin d'établir, dans un bon volume, quel respect on doit au chef de l'église; et je me contente de dire aux novateurs avec saint Cyprian : « Toutes les hérésies et tous » les schismes ne sont venus dans le monde, que » parce qu'on n'a pas voulu reconnaître un chef tem-» porel dans l'église, et un juge qui tient lieu de Jé-» sus-Christ ici-bas (1). »

INCUBES ET SUCCUBES.

L'auteur du Dictionnaire infernal, qui a sali son ouvrage d'histoires impures, a redoublé ici de lubricité, et on devait s'y attendre.

⁽¹⁾ St. Cyprian , Épitre 55 à Cornelius.

Je vais cependant lui rapporter quelques traits qui lui prouveront que toutes les histoires de démons incubes et succubes ne sont pas des contes.

1º. Démon incube chassé par saint Bernard.

On lit, dans la vie de saint Bernard, qu'une femme de Nantes en Bretagne avait commerce avec un démon, qui la voyait toutes les nuits, même lorsqu'elle était couchée auprès de son mari. Elle demeura six ans dans cet état. Au bout de ce terme, ayant horreur de son désordre, elle se confessa au prêtre, et commença à faire plusieurs actes de piété, tant pour en obtenir le pardon que pour se délivrer de cet abominable amant. Le mari de la femme, informé de la chose, l'abandonna et ne voulut plus la voir.

Cette malheureuse fut avertie par le démon même, que saint Bernard viendrait bientôt à Nantes; qu'elle se gardât bien de lui parler; que cet homme ne pourrait l'aider en rien; mais que, si elle lui parlait, ce serait pour son malheur; que d'amant le démon deviendrait son ennemi.

Le saint rassura cette femme et lui donna son bâton, lui disant qu'elle eût à faire sur soi le signe de la
croix, et mettre le bâton auprès d'elle dans son lit:
si le démon vient, ajouta-t-il, ne le craignez pas;
qu'il fasse ce qu'il voudra. Le démon vint, mais sans
oser approcher du lit; il fit de grandes menaces à la
femme, et lui dit, qu'après le départ du saint, il reviendrait pour la tourmenter.

Le dimanche suivant, saint Bernard vint à l'église cathédrale avec les évêques de Nantes et de Chartres, et ayant fait donner des cierges allumés à tout le peuple qui y était rassemblé en très-grande foule, le saint, après avoir raconté le fait abominable du démon, exorcisa et anathématisa le mauvais esprit, et lui défendit par l'autorité de Jésus-Christ de s'approcher jamais de cette femme, ni d'aucune autre. Tout le monde éteignit ses cierges, et la puissance du démon fut anéantie (1).

2°. Un démon incube séduit une Espagnole.

Une jeune Espagnole, étant recherchée en mariage par un jeune seigneur de bonne maison, le diable prit la forme de l'amoureux, entretint la demoiselle pendant quelque temps, et abusa d'elle sous promesse de mariage. Elle ne fut détrompée que lorsque le jeune seigneur, qui la recherchait en mariage, lui eut fait connaître qu'il était absent de la ville, de plus de cinquante lieues, le jour que la promesse en question avait été faite, et qu'il n'en avait jamais eu la moindre connaissance. La demoiselle désabusée se retira dans un couvent, et fit pénitence de son double crime d'incontinence et de commerce avec le démon (2).

3°. Démon succube.

En 1581, un Lorrain, nommé Pierron, ayant conçu

⁽¹⁾ Vie de St. Bernard, et ses œuvres, tom. 2., chap. 21, pag. 1260.

⁽²⁾ Torquemada, Jardin de fleurs curieuses.

une violente passion pour une jeune fille de son village, un démon lui apparut sous les traits de celle qu'il osait aimer, quoiqu'il fût marié et qu'il eût un enfant. Cette fille, ou plutôt ce démon, lui accorda tout ce qu'il put désirer, et Pierron consomma le crime avec ce spectre.

Quelque temps après, Abrahel (c'est le nom du démon), lui demanda de faire manger à son fils une pomme qu'il lui donna. Cette pomme était maléficiée, et l'enfant n'en eut pas plutôt tâté, qu'il tomba mort. A la prière du pasteur, le démon ranima l'enfant, et le fit vivre pendant environ une année. Après quoi il mourut une seconde fois, et son cadavre jeta une telle puanteur, qu'il fallut le sortir de la maison avec des crocs (1).

- Les preuves de la vérité de cet événement sont encore dans les archives de Nancy.

INTERDIT.

Voyez Excommunication.

JOURS.

Le novateur prétend qu'il n'y a que sept jours dans la semaine, parce que les anciens ne connaissaient que sept planètes. Si les hérétiques, qui ont débité comme lui cette impertinence, avaient lu attentivement la Bible, ils sauraient qu'il y a sept jours dans la se-

⁽¹⁾ Nicolas Remi, procureur général de Lorraine, dans sa Démonolâtrie, liv. 2.

maine, parce que Dieu fit le monde en six jours, et se reposa le septième. Le plus petit enfant qui sait son catéchisme le leur dira pertinemment.

LOUPS-GAROUS.

L'AUTEUR de l'infernal Dictionnaire les nie encore. Cependant, tous les gens sensés les reconnaissent. Paul du Bé, docte et fameux médecin, disait avec tous les grands esprits de son siècle, que la lycanthropie, ou le changement d'homme en loup, était un des artifices du démon, une des illusions de la magie, et qu'il serait ridicule d'attribuer à la médecine le pouvoir de guérir ces sortes de maladies, que les exorcismes seuls et les prières de l'église peuvent dissiper (1).

1°. Troupe de loups-garous.

En l'an 1542, sous l'empire de sultan Soliman, il se trouva une si grande quantité de loups-garoux en la ville de Constantinople, que l'empereur, accompagné de sa garde, sortit en armes, et rangea cent cinquante loups sur la place publique, qui disparurent subitement de la ville, à la vue de tout le peuple.

Le grand Bodin, qui rapporte ce trait (2), en est presque contemporain, et encore il s'appuie sur les journaux du temps. Pour vous, ô procréateur

⁽¹⁾ Medicinæ theoreticæ medulla, par M. Paul du Bé, docteur en médecine.

⁽²⁾ Démonomanie des sorciers, liv. 2.

énergumène du Dictionnaire des infamies, vous trouverez sans doute dans votre docte cervelle, le moyen de réfuter un fait aussi bien attesté? Mais on vous attend de pied ferme!...

2°. Divers loups-garous.

Jean Trithème dit, dans sa Chronique, que, l'an 970, il y avait un Juif, nommé Baïan, fils de Siméon, qui se transformait en loup quand il voulait, et se rendait invisible quand il voulait.

On sait ce qui a été écrit de Lycaon, roi d'Arcadie, qui fut changé en loup. Les personnes de bonne foi ne voient là-dedans, non plus que moi, rien d'incroyable.

Le diligent historien Sigebert écrit que Caïan, roi de Bulgarie, se transformait en toutes sortes de bêtes.

Et ce que dit Homère de la sorcière Circé, qui changea les campagnons d'Ulysse en pourceaux, n'est pas une fable; car saint Augustin rapporte cette histoire comme un fait surprenant, mais vrai (1).

Le même Père raconte aussi que, de son temps, il y avait dans les Alpes des femmes sorcières qui changeaient les passans en bêtes de somme, en leur faisant manger certain fromage maléficié; et leur rendaient la forme humaine, quand elles n'en avaient plus besoin (2).

⁽¹⁾ De civitate Dei , lib. 18 , cap. 17.

⁽²⁾ Idem.

3°. Histoire d'un loup-garou.

On voyait encore, il y a cent ans, dans le Poitou, un vieux château inhabité, que fréquentaient pendant la nuit les sorciers et les démons. Le bruit du sabbat qu'ils y faisaient était entendu de si loin, que trois jeunes gens de Poitiers firent la partie d'aller les épier. Ils partirent une nuit de vendredi, et arrivèrent à onze heures du soir dans les environs du vieux château. Il était bien éclairé; on y entendait une musique très-bruyante; et plusieurs voix, se mêlant aux instrumens, chantaient des choses révoltantes et impudiques. Les trois curieux s'avancèrent sous une fenêtre, et virent dans les salles toutes sortes de personnes de tout sexe, de tout âge, mêlées aux démons. Comme ils s'apprêtaient à entrer dans le château, et à tenter l'aventure, les portes s'ouvrirent avec fracas; un démon sortit portant une torche à la main, et toute la bande le suivit, sous des formes de loups, jusqu'à un grand cercle, où ces loups-garoux se mirent à danser et à faire mille postures indécentes.

Les trois jeunes gens, tremblans d'être aperçus, se jetèrent dans le vieux château. Mais en y entrant, ils rencontrèrent face à face trois énormes loups, qui s'élevèrent sur leurs pates de derrière pour les attaquer. Les deux plus jeunes se jetèrent sur leurs adversaires avec tant de furie, qu'ils les assommèrent. L'aîné des trois jeunes gens se contenta de couper l'oreille au loup-garou qui lui barrait le passage. Mais

le lendemain, les deux plus jeunes gens trouvèrent chacun leur sœur assommée et malade dans son lit; l'aîné, allant voir sa maîtresse, remarqua qu'elle avait la tête enveloppée. Il lui demanda la cause de son mal, reconnut qu'il lui manquait une oreille, et ne douta plus qu'il n'eût eu affaire avec elle dans le vieux château, sous la forme d'une louve (1).

Cette histoire est dans toutes les bouches de certains cantons du Poitou; et les parens la racontent à leurs enfans avec tant de vérité, qu'on ne peut se refuser à la croire. On dit qu'elle a eu lieu il y a trois cents ans. Voyez au reste, pour connaître une foule de traits semblables, l'ouvrage de Ninauld, sur la Lycanthropie, etc.

MAGIE ET MAGICIENS.

IL est de foi qu'il y a, qu'il y a eu, et qu'il y aura de tout temps des magiciens. Il ne faut que parcourir les saintes écritures pour en être convaincu. L'Ancien et le Nouveau Testament en offrent à chaque pas des exemples, et toutes les histoires confirment celle de la Bible. La magie existe avant le déluge; Cham la conserve. On la voit à la cour de Pharaon, et presque en même tempspar toute la terre. L'Exode condamne les magiciens à la peine de mort (2); Saül les chasse de ses états (3); Nabuchodonosor les

⁽¹⁾ Chron. de Poitiers.

⁽²⁾ Exod. chap. 22.

⁽³⁾ Reg. liv. 1 chap. 28.

consulte (1). Le Nouveau Testament parle de Simon le magicien (2), de Barjesu (3), d'Élimas (4), etc. Tous les saints pères soutiennent cette doctrine. Les fastes de la justice, chez tous les peuples du monde, contiennent la condamnation de plusieurs millions de sorciers; et cependant l'hérétique universel les nie formellement en toutes lettres, et avec plus de force encore que les incrédules du dix-huitième siècle. Je lui représenterai donc que, si la magie n'eût pas été un art diabolique, Dieu n'eût pas fait une loi expresse pour la punir du dernier supplice (5); que tous les écrivains juifs, païens et catholiques n'en eussent pas généralement parlé avec tant d'horreur (6); que tous les conciles de l'église ne l'eussent pas condamnée généralement ; que tous les princes de la terre n'eussent pas fait des lois contre ce crime, etc.

1°. Julien l'Apostat protége la magie.

On ne connaît guère que Julien l'apostat, qui ait pleinement protégé les magiciens, les devins, les aruspices et toutes les autres superstitions du paganisme. Cette complaisance qu'il portait aux amis du

- (1) Daniel, chap. 2.
- (2) Act. apost., chap. 8.
- (3) Idem, chap. 13.
- (4) Idem, ibidem.
- (5) Exode, chap. 7. 22. Lévit., Chap. 20. Deuter., chap. 18 etc.
- (6) Plato, de Legib. Hypocrates, de Morbo sac. Hérodote, Hist., liv. 2. Tacite, liv. 29. Origène, Advers. cels. Philo, de Specialib. legib. St. August., etc.

diable était bien digne de lui : aussi cet impie ne régna-t-il que dix-neuf mois ; et la Providence, qui l'enleva pour le punir de ses crimes , lui donna pour successeur Jovien , qui ferma les temples des idoles , chassa les magiciens , et rétablit le culte du vrai Dieu.

2°. Magiciens envouteurs.

Quand on fit le procès à Enguerrand de Marigny, on produisit un magicien qu'on avait surpris faisant des images de cire, qui représentaient le roi Louisle-Hutin, et Charles de Valois, dans le dessein de les faire mourir, en piquant ou en faisant fondre ces images (1).

On raconte aussi que Come Rugiéri florentin, grand athée et fameux magicien, avait une chambre secrète, où il s'enfermait seul, et où il perçait d'une aiguille une image de cire qui représentait le roi Charles IX, après l'avoir chargée de malédictions et dévoué par des enchantemens horribles, espérant de faire mourir le roi de langueur (2).

3°. Éberard archevéque envoûté.

Éberard, archevêque de Trèves, qui mourut en 1067, ayant menacé les Juiss de les chasser de sa ville, si, dans un certain temps, ils n'embrassaient le christianisme; ces misérables, qui se disaient réduits au désespoir, subornèrent un ecclésiastique qui, pour

⁽¹⁾ Gaguin, sous Louis X.

⁽²⁾ De Thou, liv. 6, de vitá suá, journal de Henri III, t. 1er.

de l'argent, leur baptisa du nom de l'évêque, une statue de cire, à laquelle ils attachèrent des mèches et des bougies, et les allumèrent, le samedi saint, comme le prélat allait donner solennellement le baptême. Pendant qu'il était occupé à cette sainte fonction, la statue étant à moitié consumée, Éberard se sentit extrêmement mal; on le conduisit dans la sacristie, où il expira bientôt après (1).

4°. Philtres donnés à une vierge par un magicien.

Dans le troisième siècle, il y avait, à Antioche, une sainte vierge, nommée Justine, dont l'église romaine célèbre la fête, le 26 de septembre. Cette sainte éprouva combien c'est un puissant remède contre les illusions de l'amour impur, que le soin d'invoquer la mère de Dieu; car un magicien employa les enchantemens de la magie pour allumer dans son cœur une flamme impudique, et lui donna des philtres amoureux, auxquels elle allait succomber; mais elle fut délivrée de tous les effets de l'art magique et de toutes les impressions de l'impureté, aussitôt qu'elle eut invoqué la sainte Vierge, mère de l'amour saint et de la sainte espérance (2).

5°. Jeune fille maléficée par la magie.

La fille d'un tonnelier de Louvain, âgée de quinze ans, médiocrement grasse, mais belle et spirituelle,

⁽¹⁾ Hist. des archevêques de Trèves. chap. 57.

⁽²⁾ St. Grégoire de Nazianze, sermon 18°.

portant sur son visage la mélancolie mêlée à l'enjouement; cette fille, dis-je, qui se nommait Catherine Gualteri, commença, vers le mois de janvier 1571, à paraître languissante et atteinte de différens symptômes. Ses règles avaient paru deux ou trois fois; mais ayant été supprimées dès le commencement de sa maladie, elle souffrait dans tout le corps une lassitude étonnante, de celles que Gallien dit causées par l'humeur mélancolique. On soupçonna qu'elle était maléficiée, et le soupçon ne tarda pas à devenir une certitude. On fut donc d'avis qu'il fallait offrir pour elle le saint sacrifice, et faire les prières que l'église prescrit contre la magie et les maléfices; et quand les cérémonies sacrées furent finies, la jeune fille rentra dans son état naturel, sans plus éprouver de douleurs (1).

6°. Maléfices des femmes turques.

Il n'y a rien qui fasse tant de tort à la population de la Turquie, que la jalousie mortelle qui est entre les femmes; car, comme les sortiléges et les maléfices sont ordinaires en ce pays-là, elles ne manquent jamais de s'en servir les unes contre les autres; de sorte que, quand elles sont grosses, ou elles avortent, ou si leurs enfans viennent à terme, ils sèchent petit à petit et meurent en peu de temps comme des squelettes (2).

⁽¹⁾ Corneille Laperle, des effets prodigieux de la Nature, chapitre 4.

⁽²⁾ Hist. de l'empire Ottoman, traduite de l'anglais de Ricault, par Briot. liv. 2, chap 21.

— Enfin, il n'est pas permis de douter, comme le disait un grand homme, du pouvoir des démons et des magiciens, qui peuvent non-seulement détruire les biens de la terre, causer une infinité de maladies, obscurcir la raison, renverser l'esprit, mais même faire mourir les hommes quand le seigneur le leur permet (1). — Un homme d'esprit, et qui a fait ses preuves, a dit d'ailleurs de si bonnes choses sur les magiciens du dernier siècle, tel que Saint-Gilles, Cagliostro, Mesmer, etc., etc., que nous n'ajouterons rien davantage. (Voyez l'abbé Fiard, la France trompée par les magiciens et Démonolatres du dixhuitième siècle. Voyez aussi dans cet ouvrage, Grandier, Charmes, etc.)

MIRACLES.

Après avoir dit, avec une impudence digne d'un archiphilosophe : « Les charlatans et les fanatiques,

- » remarquant avec quelle avidité inconcevable le
- » peuple recevait dévotement tous les miracles qu'on
- » lui proposait, de quelque nature qu'ils fussent, ils
 - » abusèrent de cette faiblesse d'esprit pour se donner
 - » une importance qu'ils ne pouvaient tenir de leur
- » mérité. Un enchanteur abattit une bosse en y
- » passant la main; on cria au miracle!.... La bosse
- » était une vessie enflée (2). »

(2) Dict. infern. t. 2, p. 67.

⁽¹⁾ Paul du Bé, Medicinæ theoreticæ medulla. Voyêz au reste les Recherches magiques du Savant Delrio.

Après avoir dit cela, l'impie, dans un petit article de six pages, fait un amalgame des miracles français, indiens, turcs, africains, luthériens, etc., et tourne en ridicule les choses les plus sacrées. A l'envie atroce qu'il manifeste de propager l'incrédulité, nous allons opposer des faits aussi inconcevables que les siens, et assez bien attestés pour qu'il ne puisse les révoquer en doute, s'il a encore un seul grain de bonne foi.

1°. Saint Grégoire domine sur les démons.

Saint Grégoire le Thaumaturge, étant en chemin pour aller en sa ville épiscopale de Néocésarée, et se trouvant surpris par la nuit et par une pluie violente, se retira dans un temple d'idoles, d'où il chassa les démons qui y rendaient auparavant leurs oracles.

Le sacrificateur, n'ayant pu les obliger à revenir, par ses cérémonies superstitieuses, menaça le saint de le faire périr par les magistrats. Grégoire lui répond sans s'émouvoir qu'avec le secours du Dieu qu'il adore, il peut chasser les démons d'où il lui plaît et les faire entrer où il veut. En même temps, il permet à ceux que le sacrificateur rappelle, de revenir dans leur temple. Le prêtre idolâtre, surpris et touché, le prie de lui faire connaître ce Dieu qui a tant de pouvoir sur les autres; mais choqué de ce qu'il lui disait de l'incarnation du fils de Dieu, il lui promet de croire ce mystère, s'il peut par son commandement faire changer de place à une pierre énorme qu'il

lui montre, et la faire passer dans un endroit qu'il lui marque. La pierre obéit aussitôt au saint, comme si elle eût été animée. Alors le païen, sans plus délibérer, quitte sa femme, sa maison, son bien et son sacerdoce, pour suivre Grégoire et devenir son disciple (1).

« Si vous aviez de la foi comme un grain de séne-» vé, vous diriez à une montagne de se transporter » d'un lieu à un autre, et elle s'y transporterait à » l'instant (2).

2°. Sépulture de saint Jean l'aumônier.

On lit, dans la vie de saint Jean l'aumônier, qui fut écrite immédiatement après sa mort, que ce saint étant mort à Amathonte, dans l'île de Chypre, on mit son corps entre ceux de deux évêques décédés depuis long-temps, qui se retirèrent de part et d'autre pour lui faire place, à la vue des assistans. Et ce miracle n'a pas eu lieu devant dix ni cent personnes, mais devant un foule immense qui était venue rendre les derniers devoirs à ce saint personnage (3).

3º. Repentir de Léon Ier.

Saint Maxime de Turin avertit le pape Léon Ier.

(2) Saint Mathieu, chap. 17.

⁽¹⁾ Saint Grégoire de Nice, dans la vie de saint Grégoire le Thaumaturge. Rufin, Histoire ecclésiastique.

⁽³⁾ Voyez Bollandus, tom. 2, 23 janvier. Métaphraste, qui avait lu la vie du saint en grec, rapporte le même fait.

d'une faute qu'il avait faite, en donnant sa main à baiser à une femme. Léon eut tant de confusion de sa faiblesse, qu'il se coupa la main; mais la sainte vierge la lui rendit par un insigne miracle (1).

Cette merveilleuse histoire a été peinte dans plusieurs églises de Rome.

4°. Mort ressuscité par saint Stanislas.

Voici un fait qui s'est passé avec des circonstances si singulières, et d'une manière si publique, que la chose est au-dessus de la critique la plus sévère. Elle a eu lieu en Pologne.

Le saint évêque Stanislas, ayant acheté d'un gentilhomme, nommé Pierre, une terre située sur la Vistule, dans le territoire de Lublin, au profit de son église de Cracovie, en donna le prix au vendeur en présence de témoins et avec les solennités réquises dans le pays. Son église en jouit paisiblement pendant environ trois ans.

Dans l'intervalle, Pierre qui l'avait vendue, vient à mourir. Boleslas, roi de Pologne, qui avait conçu une haine implacable contre le saint évêque, parce qu'il l'avait repris librement de ses excès, chercha l'occasion de lui faire tort, et engagea les trois fils de Pierre à redemander la terre que leur père avait vendue, sous prétexte qu'elle n'avait pas été payée; il leur promit d'appuyer leur demande, et de la leur

⁽¹⁾ Voyez la Vie de St. Léon, pape.

faire rendre. Ces trois gentilshommes firent donc citer l'évêque en la présence du roi, qui était alors occupé à rendre la justice. Stanislas soutint qu'il avait acheté et payé la terre en question. Les témoins ne furent point appelés; et le roi se disposait à condamner le saint évêque, lorsqu'il s'écria, comme inspiré de l'esprit de Dieu, qu'il allait amener, devant le conseil, Pierre, son vendeur.

Aussitôt il se rendit à la terre qu'il avait achetée, et s'avança en habits pontificaux, accompagné de son clergé et d'une multitude de peuple, au tombeau de Pierre. Il fit lever la tombe : on découvrit le cadavre du mort, tout décharné et corrompu. Le saint lui ordonne de sortir et de venir rendre témoignage à la vérité, devant le tribunal du roi. Le mort se lève à l'instant; on le couvre d'un manteau; le saint le prend par la main et le mène vivant aux pieds du roi. On l'interrogea, et il déclara formellement qu'il avait vendu de bonne foi sa terre au prélat et qu'il en avait reçu le prix. Après quoi, il reprit sévèrement ses fils qui avaient aussi malicieusement accusé le saint évêque, et rentra dans sa tombe pour s'endormir de nouveau au Seigneur (1).

5°. Résurrection d'un Anglais.

Saint Augustin, apôtre d'Angleterre, voulant persuader à un gentilhomme de payer la dîme, dit devant tout le peuple, avant de commencer la messe:

⁽¹⁾ Bollandus, mai, t. 2

Que nul excommunié n'assiste au saint sacrifice! On vit aussitôt sortir de l'église un homme enterré depuis environcent cinquante ans. Après la messe, saint Augustin, précédé de la croix, alla demander à ce mort pourquoi il était sorti; le mort répondit que c'était pour être mort dans l'excommunication. Le saint lui demanda où était le sépulcre du prêtre qui l'avait excommunié; on s'y transporta: saint Augustin lui ordonna de se lever; le prêtre revint en vie, et déclara qu'il avait excommunié cet homme pour ses crimes, et en particulier pour son obstination à refuser de payer la dîme. Puis, par ordre de saint Augustin, il lui donna l'absolution, et le mort retourna en son tombeau, aussi-bien que le prêtre (1).

6°. Guérison d'une faim canine.

La femme d'un homme riche et noble était tombée dans une maladie extraordinaire. C'était une faim canine, telle qu'on n'en voit point de pareille. Rien ne la rassasiait; et comme elle ne pouvait pas fournir à la dépense, ses parens eurent recours au saint anachorète Macédone, surnommé Critophage, qui, ayant fait sa prière, se fit apporter de l'eau; et ayant mis la main dedans, il y fit le signe de la croix, commanda qu'on en fit boire à la malade: et elle fut aussitôt parfaitement guérie (2).

7°. Martyre de sainte Agnès.

Sainte Agnès était si belle, à l'âge de douze à

⁽¹⁾ Jean Bromton Chronic., et Bollandus, 26 mai.

⁽²⁾ Théodoret, Hist relig. chap. 2.

treize ans, que plusieurs jeunes seigneurs la firent demander en mariage. Ayant fait connaître qu'elle s'était promise à un époux invisible qu'ils ne connaissaient pas, les plus passionnés la firent arrêter et conduire devant le juge, en l'accusant d'être chrétienne. Elle déclara d'abord qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Son plus cruel accusateur fut celui qui l'avait fait poursuivre avec plus d'ardeur, pour la faire consentir à ses désirs; mais ni les caresses, ni la vue des bourreaux et des instrumens du supplice, ne purent l'étonner ni la faire changer de langage.

On la charge de chaînes, on veut lui mettre un carcan et des anneaux de fer au cou et aux mains, qu'on ne pût lui accommoder à cause de leur petitesse: mais elle demeure calme, et sans aucune marque de crainte. Elle offre son corps aux tortures, se confiant aux secours de son divin époux. On la traîne aux autels des divinités profanes, pour la forcer de leur offrir de l'encens; mais elle confesse hautement Jésus-Christ, et l'on ne peut lui faire remuer la main que pour imprimer sur elle le signe de croix.

Le barbare juge crut quelle serait plus sensible à la pudeur et à la perte de sa virginité, il la menaça donc de l'ex poser dans un lieu infâme. Elle, sans s'effrayer, lui répond que Jésus-Christ était trop jaloux de la pureté de ses épouses, pour souffrir qu'on lui enlevât un trésor qui venait de lui, et dont il était lui-même le gardien. Vous pouvez bien, ajouta-t-elle, tremper vos mains dans mon sang; mais il

n'est pas en votre pouvoir de profaner des membres consacrés à Jésus-Christ.

Le juge la fit conduire dans ce lieu infâme; mais Dieu imprima sur l'esprit de ceux qui étaient présens un si grand respect pour elle, qu'ils ne purent la regarder sans frayeur. Il s'en trouva un, plus effronté que les autres, qui osa s'en approcher avec des intentions criminelles; mais à l'instant un feu lui frappa les yeux, l'éblouit, et le renversa par terre, après l'avoir aveuglé. Il souffrit en cet état des convulsions étranges, ce qui retint les autres dans la crainte et le respect. On emporta le corps de ce débauché, comme mort.

Agnès cependant, pénétrée d'un côté de reconnaissance envers Dieu, et de l'autre de compassion pour ce misérable, obtint de Jésus-Christ, par ses prières, le recouvrement de sa vue et de sa santé; ce qui opéra la conversion du criminel.

Ensin le tyran, couvert de confusion, condamne la sainte à mort. Lorsqu'on la menait au supplice, elle disait à ses amans passionnés qui lui tendaient de nouveaux piéges: « Ne vous flattez point que je » puisse chercher à vous plaire; je dois être à ce- » lui qui m'a choisie le premier. » Puis se tournant vers le bourreau, elle le pressa de détruire ce corps qui semblait être l'objet de l'amour des hommes. Il lui coupa donc la tête, mais d'une main tremblante (1).

⁽¹⁾ St. Ambroise, Livre des Vierges, chap. 2; St. Augustin, Sermon, 273; Baillet, 22 janvier, etc.

8°. Un noyé miraculeusement rappelé à la vie.

On a vu des personnes qui sont revenues, après avoir été sept semaines dans l'eau, d'autres moins; par exemple, Gocellin, neveu d'un archevêque de Cologne, étant tombé dans le Rhin, y demeura quinze jours avant qu'on pût le retrouver. Au bout de ce temps, on le porta an tombeau de saint Fuilbert, et il revint en santé.

9°. Jardinier ressuscité.

Peclin raconte l'histoire d'un jardinier de Troninghalm en Suède, qui était encore vivant, et âgé de soixante-cinq ans lorsque l'auteur écrivait. Cet homme étant sur la glace, pour secourir un autre homme qui était tombé dans l'eau, la glace se rompit sous lui, et il enfonça dans l'eau, à la profondeur de dix-huit aunes. Ses pieds s'étant attachés au limon, il y demeura pendant seize heures, avant qu'on le tirât hors de l'eau. En cet état il perdit tout sentiment, si ce n'est qu'il crut entendre les cloches qu'on sonnait à Stockholm. Il sentit l'eau qui lui entrait non par la bouche, mais par les oreilles. Après l'avoir cherché pendant seize heures, on l'accrocha par la tête, avec un croc, et on le tira de l'eau. On le mit dans des draps, on apporta des reliques, et on eut la consolation de le voir revenir; le roi et la reine, ayant appris toutes ces circonstances, lui firent une pension (1).

⁽¹⁾ Guillelm. Derham. Extraits de Peclin, chap. 10, De aëre, etc.

10. Un enfant juif dans une fournaise ardente.

Il y avait à Constantinople un Juif, verrier de profession, qui avait un fils en bas âge: cet enfant, qui allait à l'école, où il y avait des chrétiens, suivit un jour ses compagnons, lorsqu'ils allèrent à l'église, pour consommer les précieuses miettes des hosties consacrées, suivant la coutume des Grecs. Comme il revint de l'école beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire, son père voulut en savoir la cause. Lorsqu'il eut appris de la bouche de son enfant d'où il venait, et ce qu'il venait de faire, il fut transporté d'une si grande colère, qu'il le jeta dans le fourneau de sa verrerie, où il y avait un très-grand feu, et l'y enferma.

Sa mère, qui était dans la plus grande inquiétude de ce qu'était devenu son fils, le chercha inutilement pendant trois jours. Elle se répandit en gémissemens, et alla heureusement dans le lieu où était le fourneau, poussant de grands cris de douleur. L'enfant entendit sa mère, et lui répondit, du milieu de la fournaise. On se hâta d'en ouvrir l'entrée, et il en sortit aussi sain que quand il y fut jeté. Une dame vêtue de pourpre, disait-il, m'a souvent apparu au milieu des flammes; elle m'a donné de l'eau pour les éteindre, et des alimens pour apaiser ma faim. Toute la ville fut instruite de ce prodige. La mère et son fils embrassèrent la foi, et furent baptisés; mais le père, qui s'obstina à ne pas vouloir se con-

vertir, fut mis en croix à cause de son crime, par l'ordre de l'empereur Justinien (1).

11°. Le chanoine damné.

Raymon Diocres, chanoine de Notre-Dame, à Paris, mourut en odeur de sainteté vers l'an 1084. Son corps ayant été porté dans le chœur de cette cathédrale de Paris, il leva la tête hors du cercueil, à ces mots de l'office des morts: Responde mihi, quantas habes iniquitates? etc., et dit: Justo judicio Dei accusatus sum; j'ai été accusé devant le juste jugement de Dieu. Les assistans, effrayés, discontinuèrent le service, et le remirent au lendemain. En attendant, le corps du chanoine fut déposé dans une chapelle de Notre-Dame, qu'on appelle depuis la chapelle du damné, et qui existe encore.

Le lendemain on recommença l'office; et lorsqu'on fut au même verset, le mort parla de nouveau, et dit : justo Dei judicio judicatus sum, j'ai été jugé au juste jugement de Dieu. On remit encore l'office au jour suivant, et au même verset, le mort dit : justo Dei judicio condemnatus sum, j'ai été condamné au juste jugement de Dieu. Là-dessus on jeta le corps à la voirie; et ce terrible miracle fut cause de la retraite de saint Bruno, qui y était présent (2).

- Ce trait, qui est connu de tout le monde,

⁽¹⁾ Vies des Saints du P. Giry.

⁽²⁾ Voyez Piganiol, la vie de St. Bruno, et la plupart des historiens qui ont écrit sur Paris.

que la tradition, l'histoire, la peinture, ont conservé avec une foule de preuves irréfragables, ne peut être ignoré du malheureux incrédule qui a engendré le Dictionnaire Infernal. Mais il s'est bien gardé de le rapporter; parce qu'il lui serait impossible d'en anéantir l'authenticité.

12°. Martyre de saint Polycarpe.

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, élevé par saint Jean l'évangéliste fut condamné au feu, il y a seize siècles. L'exécution se fit dans l'amphithéâtre, en présence de toute la ville, qui demanda à grands cris sa mort au proconsul. Il était âgé d'une centaine d'années. Son martyre a été écrit par des témoins oculaires, qui rapportent que, ce vieillard vénérable ayant été étendu et attaché sur le bûcher, les flammes se plièrent en formant une espèce de pavillon, au milieu duquel il paraissait comme un homme endormi, sans faire aucun mouvement, et sans donner aucun signe de douleur. On était dans l'étonnement; on ne savait s'il était mort ou vivant. Dans l'incertitude, le juge envoya un bourreau qui lui coupa la tête sur le bûcher même (1).

- Les philosophes du dernier siècle disaient que, pour qu'un miracle fût bien constaté, il faudrait qu'on le fit en présence de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de Londres, de l'école
- (1) Voyez la Vie de St. Polycarpe; et la lettre de l'église de Smyrne, aux églises du Pont, où se trouve la description de son martyre.

de médecine, assistés d'un détachement du régiment des gardes. Vous allez plus loin, homme du dictionnaire, puisque vous ne croyez pas même qu'on puisse constater un miracle, en les niant absolument comme vous faites, et en ne faisant aucune concession à ce qui passe votre intelligence. Juste Dieu! Quand je lis ces raisonnemens impies, la tête me tourne; et je ne sais où j'en suis.....

Mais en attendant que vous me prouviez la fausseté de tous les miracles que je viens d'écrire, je vous rappelle les belles paroles de Jésus-Christ: Allez dire à Jean ce que vous avez vu; les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent (1).

NUMA POMPILIUS.

L'AUTEUR du Dictionnaire Infernal avoulu, comme tant d'autres, purger Numa de l'accusation de magie; nous allons le mettre dans son tort, en rapportant à ce sujet les historiens contemporains et les autorités les plus respectables.

Numa Pompilius a toujours été soupçonné d'avoir eu commerce avec les démons; et la nymphe Égérie, avec laquelle il se vantait d'avoir tant de liaison, n'était autre que l'un de ces esprits infernaux qui lui étaient familiers, et qu'il consultait dans toutes ses

⁽¹⁾ Euntes renunciate Joanni quæ vidistis: cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui res urgunt. St. Matth., chap 11.

entreprises. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était habile dans l'art magique, l'ayant étudié sous de grands maîtres. Il en avait laissé à la postérité toutes les règles, en sept livres, latins et grecs; et ce fut selon les maximes de cet art qu'il établit les augures, les saliens, et les autres ministres qui en devaient exercer les superstitions. Ces livres furent trouvés dans une pierre, auprès du tombeau de ce prince, sous le consulat de Cornélius et de Bébius (an de Rome 572, avant Jésus-Christ 181).

On les remit à l'instant entre les mains du préteur, premier magistrat de la ville, qui les porta au sénat; et par arrêt, il fut ordonné qu'ils seraient publiquement brûlés, et que les magistrats feraient une exacte perquisition de tous les autres livres de magie, et les brûleraient pareillement. Ce qui fut exécuté (1). Le même sénat condamna au bannissement une femme nommée Marthe, pour s'être seulement vantée que, par son art, elle prédirait tout ce qui arriverait dans la guerre que les Romains avaient alors contre les Cimbres (2).

OBSÉDÉS DU DÉMON.

VOYEZ Possédés.

ORACLES.

Le Dictionnaire Infernal met tous les oracles des

⁽¹⁾ Plutarque, Vie de Numa. Lactance, De falsa religione, liv. 1, chap. 2; Tite-Live, liv. 3.

⁽²⁾ Le commissaire de La Marre, Traité de la police, tit. 7.

faux dieux du paganisme au nombre des jongleries et des contes. Tout homme sensé conviendra que la grande majorité de ces oracles était une imposture des prêtres païens; mais, à moins d'avoir perdu le bons sens, on ne peut disconvenir que le démon ne s'en soit mêlé plus d'une fois. Voici quelques traits qui sont trop inconcevables, pour n'être pas surnaturels.

1°. Réponse admirable d'un oracle.

Un gouverneur de Cilicie, ayant envoyé à l'oracle de Mopsus, qui se rendait à Malles, ville de cette province; celui qui portait le billet s'endormit dans le temple, où il vit en songe un homme fort bien fait, qui lui dit simplement: NOIR. Le messager porta au gouverneur cette reponse, dont il ignorait le mystère. Ceux qui l'entendirent commencèrent à s'en moquer, ne sachant pas ce que portait le billet; mais le gouverneur, l'ayant ouvert, leur montra ces mots qu'il y avait écrits: t'immolerai-je un bœuf blanc ou noir? et que l'oracle avait répondu à sa demande sans ouvrir le billet (1).

2°. Pénétration de l'oracle d'Héliopolis.

Trajan, voulant éprouver l'oracle d'Héliopolis en Phénicie, lui envoya une lettre bien cachetée, dans laquelle il n'y avait rien d'écrit. L'oracle ordonna

⁽¹⁾ Plutarch. De fructu oracul.

qu'on lui renvoyât un autre billet bien cacheté, mais sans aucune écriture; les prêtres en furent fort étonnés n'en sachant pas la raison. Mais Trajan, ayant reçu cette réponse, ne douta plus de l'oracle (1).

3°. L'oracle de Delphes.

Crésus, roi de Lydie, voulant éprouver l'oracle de Delphes, lui envoya des ambassadeurs, avec ordre de consulter Apollon à un jour déterminé, et de demander à l'oracle ce que le roi faisait au moment qu'ils le consultaient. Or, le jour marqué étant venu, Crésus s'enferma seul dans une chambre, pour y faire ce qu'il avait projeté. Dans le même moment, les ambassadeurs lydiens demandèrent à l'oracle ce que leur maître faisait à Sardes, la prêtresse répondit qu'il faisait cuire un agneau avec une tortue : ce qui se trouva vrai (2).

— Tous les pères de l'église n'ont jamais regardé cette réponse que comme issue de la bouche du démon, avec la permission de Dieu, qui laissait à l'ange de ténèbres un grand pouvoir sur les payens; et M. de Fontenelle (3) n'a pu expliquer ce fait, comme bien d'autres qu'il met au rang des fourberies. Origène (4), Eusèbe (5), et tous les grands

⁽¹⁾ Macrobe, Saturn. liv. 1er.

⁽²⁾ Hérodote, liv. 1.

⁽³⁾ Hist. des Oracles , chap. 12.

⁽⁴⁾ Origen. Contra Celsum, liv. 7

⁽⁵⁾ Euseb. Præpar. evang. liv. 3. Hist. ecclés. liv. 9

écrivains ont attribué quelques oracles à l'imposture, mais le plus grand nombre au démon.

ORIFLAMME.

Quoique l'oriflamme ne dût pas plus figurer dans le Dictionnaire Infernal, que la chandelle d'Arras et la sainte Ampoule, l'auteur l'y a pourtant mise; et, après avoir discuté sur l'origine de ce drapeau sacré, dont il fait un hochet de superstition, il avance cette phrase:

« Polybe rapporte que les anciens Gaulois conser-» vaient avec beaucoup de soin dans le temple de » Minerve certains étendards dorés, qu'ils disaient » imprenables, et qu'on ne portait que dans les » grands dangers. Voilà sans doute l'origine de l'ori-» flamme, etc. (1) »

Je prie seulement l'auteur de cet article de me dire quel passage de Polybe il a consulté, qui lui ait donné une idée aussi fausse du drapeau de Dagobert et de Clovis ?....

PLUIES MIRACULEUSES.

LE Dictionnaire Infernal nous donne ici une explication tirée par les cheveux, des pluies de crapauds et de grenouilles, des pluies de feu, des pluies de pierres, et des pluies de sang; il dit ensuite:

« Nos ancêtres, qui étaient si sages, voyaient dans

⁽¹⁾ Dict. infern. t. 2, p. 117.

» ces phénomènes, aussi-bien que dans tout ce qu'ils » ne comprenaient point, les signes précurseurs de » la colère divine, comme si Dieu, qui est si grand, » pouvait se mettre en colère contre l'homme qui est » si petit. D'ailleurs Dieu nous a faits libres; il ne » nous force point à faire le bien; il ne se met donc » pas en colère quand nous faisons le mal.... »

Cette horrible phrase qui a été si bien relevée, et qualifiée de phrase archi-philosophique, par un de nos meilleurs et plus sages journaux, aurait conduit le livre au feu, et l'auteur à la Bastille, dans un temps moins débordé. Mais puisque la liberté actuelle permet de tout dire, cette même liberté permettra de répondre.

Dans plus de cent passages de la Bible, on lit que Dieu s'irrita contre les hommes coupables; que dans sa colère, il déchaîne sur eux la peste, la guerre et les autres fléaux (nous l'avons éprouvé); qu'il est le Dieu terrible, le Dieu jaloux, le Dieu des vengeances; que sa haine s'étend sur les pécheurs, jusqu'à la quatrième génération; que sa colère est implacable, quand on a trop long-temps abusé de sa patience; qu'il ouvre les portes de l'enfer et une éternité de supplices aux criminels; qu'il appesantira sur eux la main de sa colère, etc. Ah! ces lieux de supplices recéleront un jour tous ceux qui profèrent des blasphèmes pareils à celui que nous venons de signaler.

POSSÉDÉS.

Une personne est possédée ou démoniaque, lors-

qu'elle a un ou plusieurs démons dans le corps, ce que l'église appelle énergumènes.

Il y a des marques évidentes auxquelles on reconnaît les vrais possédés; comme l'intelligence des langues inconnues à la personne chez qui le diable parle, la révélation des choses cachées, les forces au-dessus de la nature, etc. Mais la plus certaine est l'obéissance à un commandement intérieur, fait par un exorciste bien disposé, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour une chose qui regarde la gloire de Dieu. C'est là la pierre de touche avec laquelle on ne peut être trompé, et de quoi fermer la bouche aux incrédules, quand ils voient le démon répondre à ce qu'ils pensent intérieurement, (pourvu qu'ils n'aient pas la vaine curiosité d'apprendre ce qui n'est point à la gloire de Dieu.)

1°. Jeune homme possédé.

Fernel rapporte l'histoire d'un jeune homme que le démon possédait depuis quelque temps, et qu'il agitait par de terribles convulsions. Les médecins essayèrent inutilement de le guérir, par une infinité de remèdes qui ne servirent qu'à épuiser le malade et à déshonorer la médecine. C'est pourquoi les médecins, pour l'honneur de leur art, doivent discerner les possédés des malades (1).

2°. Religieuse possédée.

Une des religieuses de sainte Thérèse, dans le cou-

(1) Paul du Bé, Medicinæ Theor. medulla.

vent d'Alve, fut tourmentée durant sept ans par les démons; et les exorcismes seuls purent l'en délivrer (1).

3°. Jeune Indien possédé.

Comme le diable tient les peuples de la Floride dans une déplorable servitude, ils ont accoutumé de lui offrir la vie et le sang des personnes qui leur tombent entre les mains : ils disent que lorsque le démon souhaite de ces sortes de victimes, il leur parle, et dit qu'il est altéré de sacrifices.

A Patosa, le jeune Indien qui servait de truchement et de guide aux Européens, tomba par terre, écumant de la bouche, comme s'il eût été tourmenté du démon. La durée et les symptômes de son mal n'en firent bientôt plus douter. C'est pourquoi on lut l'évangile sur lui, et son mal cessa (2).

4°. Religieux possédé.

Un certain supérieur ayant donné ordre qu'on lui amenat un de ses religieux, tourmenté par le démon de l'impureté, le possédé se mit à crier aussitôt : Tu m'a chassé et lié par ton humilité (3).....

5°. Femme possédée.

a On amena devant l'assemblée une femme possé

- (1) Boudon, Traité des voies de la croix, liv, 3.
- (2) Histoire de la conquête de la Floride, chap. 9 et 14.
- (3) St. Ephrem. Paranes , 3 , t. 2.

- » dée du démon. Aux prières d'Eufaxie, le démon
- » sortit aussitôt de la femme, en écumant de rage,
- » et en faisant de grands cris, accompagnés de grin-
- » cemens de dents (1). »

6°. Démon chassé par saint Hilarion.

Le fils de Nauclérus était depuis long-temps tourmenté par l'esprit malin. Dès que ce jeune homme parut devant saint Hilarion, le démon fut contraint de s'enfuir et de le laisser libre (2).

7°. Jeune fille délivrée.

Les démons tremblent, non-seulement en présence de Jésus-Christ, mais même devant les reliques des martyrs qui ont été mis à mort pour lui (3). Les prières des saints, bien qu'éloignés, leur sont encore redoutables. Saint Marcien délivra du démon qui la possédait, une jeune fille qui demeurait à quatre journées de chemin du lieu où il priait; et le démon, en sortant, rendit hommage à la vertu de saint Marcien (4).

8°. Empire du démon sur certains peuples.

Dans la conquête des îles Moluques, des Chinois, qui ramaient sur une galère espagnole, massacrèrent

⁽¹⁾ Vitæ patrum, lib. 2.

⁽²⁾ St. Jerôme, vie de St. Hilarion, chap. 30.

⁽³⁾ St. Jean Chrysostome, homél. 4e. de Laudibus Pauli.

⁽⁴⁾ Vitæ patrum, lib. 9.

tous les Européens qui les commandaient. La crainte les obligea ensuite d'avoir recours à leurs dieux, de les invoquer de leur offrir divers sacrifices, de brûler des parfums et de dire des oraisons; à quoi les démons répondaient souvent par des voix articulées, que prononçaient les démoniaques en qui ils étaient entrés. Car pendant tout le temps que les chrétiens furent sur la galère, il y eut toujours deux ou trois de ces misérables possédés du diable (1).

On lit encore dans le Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, etc.: « Rien n'est plus visible et plus réel que l'empire que le démon a sur les peuples de la Côte - d'Or, et les mauvais traitemens qu'ils en reçoivent; on les entend crier, et on voit sur leur corps les meurtrissures et les autres marques des coups...... (2). »

9°. Religieuses possédées.

Les religieuses de Werter, au comté de Hornes, furent tourmentées de malins esprits pendant plus de trois ans, parce qu'elles avaient prêté du sel à usure à une sorcière (3).

10°. Femme liée par le diable.

Il y avait, au Mesnil, près Damartin, une femme nommée Madame Rosse, laquelle commença, dès

⁽¹⁾ Hist. de la conquête des îles Moluques, t. 2, liv. 6.

⁽²⁾ Voyage du chevalier Des Marchais, etc. page 341.

⁽³⁾ Wierius de Præstigiis, lib. 4.

l'âge de huit ans d'être liée du malin esprit, qui l'attachait quelquesois à un arbre, tantôt au pied du lit, tantôt à la crèche de l'étable; ou bien il lui attachait les deux mains l'une sur l'autre avec une corde, ou avec un osier, ou avec la queue d'un cheval, ou avec de la filasse; et cela se faisait si vite et si bien qu'on n'avait pas le temps de le voir. Cette semme sur mélanée à Paris. Le docteur Picard et d'autres théologiens la virent; on crut d'abord qu'elle était mélancolique. Cependant on vit bien qu'elle était de temps en temps garrottée, sans qu'on aperçut le malin esprit, hormis la semme qui voyait un nuage blanc quand l'esprit la liait. Ensin les exorcismes seuls surent capables de la délivrer (1).

11°. Femme qui meurt possédée.

Une femme étant dans le bain (car il ne manquait plus que cela à son crime, de se baigner, après avoir perdu la grâce du bain salutaire), devint possédée d'un esprit immonde, qui l'agita de telle sorte, qu'elle tomba, se coupa avec les dents la langue dont elle s'était servie pour manger des viandes détestables, ou pour prononcer des paroles sacriléges; et elle mourut quelque temps après dans les douleurs d'une colique effroyable (2).

12°. Danger des spectacles profanes.

Une femme chrétienne, ayant osé aller aux spec-

⁽¹⁾ Bodin, Démonomanie des sorciers. liv. 2.

⁽²⁾ St. Cyprien, livre de ceux qui sont tombés.

tacles des païens, en sortit possédée du démon. On fit donc sur elle les exorcismes, et comme on reprochait à l'esprit immonde la hardiesse qu'il avait eu de s'emparer ainsi d'une femme fidèle : « Oui je l'ai fait hardiment, répondit-il, puisque je l'ai trouvée dans le lieu de mon domaine (1). »

13°. Histoire d'un possédé.

Un jeune homme, qui était dans des habitudes criminelles, voulut cependant faire sa première communion. La honte d'accuser ses péchés et la crainte que son confesseur ne le renvoyât à un autre temps, où il serait en état de communier dignement, le portèrent à cacher une partie de ses péchés en confession; il reçut l'absolution, et eut l'impiété de se présenter à la Sainte Table, et de recevoir le corps adorable de Jésus-Christ. Ce nouveau Judas ne fit pas impunément une communion sacrilége. A peine eut-il communié, qu'il fut possédé du démon, qui ne cessait point de l'agiter tous les jours d'une manière horrible.

L'évêque, s'étant bien assuré de la réalité de la possession, chargea un missionnaire d'exorciser cet énergumène. Le missionaire, voulant montrer aux assistans que ce jeune homme était véritablement possédé, commande au démon de l'élever et de le tenir suspendu en l'air; le démon le fit, et le tint suspendu près de la voûte; il lui commanda ensuite de lui rendre

⁽²⁾ In meo cam inveni. Tertullien, livre des spectacles, chapitre 26.

ce corps. Le démon obéit, et le jetta à terre, sans blesser le jeune homme, et sans lui faire éprouver aucune sensation douloureuse. Réponds-moi, lui dit le missionnaire, pourquoi t'es-tu mis en possession du corps de ce chrétien? Le démon répondit : J'avais sur sur lui des droits, il doit être à moi, il a fait une mauvaise communion..... Ce jeune homme fut délivré par les prières de l'église que fit le missionnaire (1).

14°. Divers traits de posssession.

Le Nouveau Testament est encore rempli de possessions. Marie Madeleine fut délivrée de sept démons, par notre Seigneur (2). On présenta à Jésus-Christ une femme qui, depuis dix-huit ans, était affligée d'une infirmité causée par un esprit qui la tenait tellement courbée qu'elle ne pouvait regarder le ciel. Jésus lui imposa les mains, et au même instant elle fut redressée et rendit gloire à Dieu (3).

Un jour que les Apôtres allaient faire la prière ils rencontrèrent une fille qui, étant possédée de Python, rapportait, en devinant, un grand profit à ses maîtres. Cette fille venait criant, derrière Paul, et derrière les Apôtres: « Ces hommes sont les serviteurs du grand Dieu, et vous annoncent le salut. »

Elle réitéra les mêmes paroles pendant plusieurs

⁽¹⁾ M. Collet, Traité de la Religion. Lettre d'un missionnaire de la Chine, au docteur Vinslou.

⁽²⁾ St. Luc., Chap. 8., St. Marc, chap. 16.

⁽³⁾ St. Luc , chap. 13.

jours; mais parce qu'elles causaient de la peine à Paul, il se tourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille, et le démon en sortit à l'heure même (1).

Dieu faisait des miracles si extraordinaires, par le moyen de Paul, qu'en mettant sur les malades les mouchoirs et les tabliers qu'il avait portés, les maladies les quittaient, et les malins esprits sortaient des corps.

Or, quelques exorcistes juifs, qui couraient le pays, se hasardèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés du malin esprit, en disant: Je te conjure, par Jésus que Paul prêche; et ceux qui faisaient cela étaient les sept fils du prince des prêtres juifs, nommé Scéva; mais le démon leur répondit: Je connais Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous autres, qui êtes-vous? à l'instant l'homme, qui était possédé d'un démon très-méchant, se jeta sur eux, et se rendant maître de deux qu'ils étaient, il demeura le plus fort, tellement qu'ils s'enfuirent de cette maison, tout nus et blessés (2).

15°. Possession de Rouen, en 1732.

Voici un trait si récent, que l'homme le plus incrédule ne peut élever à son sujet le moindre doute.

Dans le dernier siècle, c'est-à-dire en 1732, il y eut à Bulli, près de Rouen, une possession qui fit assez de bruit. Des hommes, des garçons, des enfans des deux sexes, depuis l'âge de six ans et au-dessus,

⁽¹⁾ Actes des Apôtres, chap. 16.

⁽²⁾ Actes des Apôtres , chap. 19.

même au-dessous, aussi-bien que des filles et des femmes, étaient possédés de plusieurs démons. Un homme de cinquante ans prenait un chenet tout rouge, le mettait à sa bouche, le mordait, et y imprimait ses dents sans se brûler. Les filles se mettaient deux l'une sur l'autre, au travers d'un grand feu, sans que leurs habits ni elles en fussent endommagés. Les enfans de six ans, aussi-bien que les plus âgés, prenaient le feu dans leurs mains et dans leurs habits, sans en être brûlés. Ces affligés entendaient et parlaient des langues étrangères, et y répondaient sans les avoir apprises. Ils furent exorcisés; et les anges de ténèbres les quittèrent au nom de Jésus-Christ (1).

Il est de foi que les démons sont répandus dans les airs, pour tenter et posséder les hommes lorsqu'ils succombent au péché; et ils y seront jusqu'au jour du jugement, Dieu le permettant ainsi, afin que les hommes se tiennent sur leurs gardes (2). Toutes les cérémonies de l'église prouvent encore cette doctrine dans la bénédiction de l'eau, dans la bénédiction des cloches, dans la bénédiction du pain, dans la bénédiction des temples, etc. On exorcise l'air et on en chasse les démons. Si le consentement de tous les peuples prouve qu'il y a un Dieu, le consentement unanime de l'église prouve qu'il y a des possédés. Si consensus omnium populorum probat Deum esse, consensus ecclesiæ probatesse et dæmones et dæmoniacos (3).

⁽¹⁾ Voyez les Mémoires du temps.

⁽²⁾ Catéchisme de Montpellier, chap. 2, édit. in-4°. de 1720.

⁽³⁾ St. Bernard, 3e. Sermon,

On doit donc s'étonner de voir des gens assez stupides pour se croire plus éclairés que toute l'église, tous les conciles, tous les saints pères, toute l'antiquité, et tous les savans du jour, qui n'ont pas encore la cervelle timbrée. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est de trouver des prêtres, oui des prêtres tenir à ce sujet le langage des libertins; et nous en avons vus de si peu instruits de leur devoir, relativement aux possédés, qu'ils ne savaient pas même ce qu'en dit le rituel. Si tous les pasteurs ressemblaient à ceux-là, le troupeau serait bien gardé! Mais, grâces au ciel, il est encore des hommes de Dieu, qui maintiendront les saines doctrines, et feront face à l'ennemi, sans craindre qu'il les fasse rougir en révélant leur conduite.

Quant à ce que dit l'hérésiarque infernal, aux mots démoniaques, exorcismes, etc., il n'y a que les gens sans pudeur et sans foi qui puissent en soutenir la lecture. Nous nous contentons de prouver qu'on peut encore le combattre.

RELIQUES.

Aux horreurs tracées d'une main impie dans le Dictionnaire de notre homme, nous allons opposer ce qui suit:

1°. Démons chassés par des reliques.

La maison d'Hespérius était, depuis quelque temps, infestée de malins esprits, ce qui l'inquiétait beaucoup et le faisait souvent souffrir. Un de ses amis qui avait visité par dévotion les saints lieux, lui fit présent d'un peu de terre sainte qu'il avait prise à l'endroit où Jésus-Christ est ressuscité. Hespérius, plein de foi, dans le dessein de se prémunir contre la violence des ennemis de son salut, plaça cette relique dans sa chambre, sous un autel où il fit célébrer les saints mystères, et sa maison fut dès lors délivrée pour toujours de ces esprits de malice. Saint-Augustin eut occasion d'aller près de l'endroit où était cette maison. Hespérius pria le saint évêque d'y entrer, et lui raconta ce qui venait de s'y passer; il le supplia ensuite de consentir qu'il fit bâtir un oratoire, où la terre sainte, dont Dieu s'était servi pour éloigner de chez lui les démons, serait conservée avec plus de décence. Le saint lui accorda ce qu'il demandait. Après que l'édifice fut achevé, un jeune homme qui était paralytique s'y fit porter; il pria avec une grande ferveur, et par la vertu de cette relique il obtint aussitôt miraculeusement une parfaite guérison (1).

2°. Reliques du saint martyr Babylas.

Un jour que l'empereur Julien-l'Apostat, qui avait embrassé le culte des idoles, sacrifiait à Apollon, près de la fontaine de Castalie, au faubourg de Daphné à Antioche, comme il ne pouvait avoir de réponse à ce qu'il souhaitait, les démons qui étaient dans ces

⁽¹⁾ St. Augustin, de la cité de Dieu.

idoles lui dirent qu'ils ne pouvaient parler, à cause de la proximité du tombeau du saint martyr Babylas (évêque d'Antioche, mort en 251), c'est pourquoi Julien fit venir les chrétiens, et leur ordonna d'enlever ces reliques. Les chrétiens s'étant donc assemblés en ce lieu, enlevèrent avec joie le cercueil du saint martyr et le transférèrent dans la ville d'Antioche. Mais aussitôt le feu du ciel tomba sur le temple d'Appollon, dont il brûla le toit et réduisit en cendre l'idole même, par une punition visible du vrai Dieu (1).

3°. Théodoret gardé par des reliques.

Marcion ayant jeté de tous côtés dans mon diocèse, dit Théodoret, les semences de son impiété, je me servais de tout mon pouvoir pour les arracher. Mais ceux au salut desquels je travaillais me déchiraient par leur médisance; ils employaient même contre moi les charmes et la magie, appelant à leur secours les plus méchans des démons. L'un de ces esprits de ténèbres me dit un jour en langue syriaque: « Cesse » de persécuter et de haïr Marcion, ou l'expérience te » fera connaître l'avantage qu'il y a de se tenir en re- » pos. Car il y a long-temps que je t'eusse mis en » pièces si je n'ayais vu saint Jacques et plusieurs » martyrs te garder. » Un de mes amis et moi entendîmes ce langage, continue le même Théodoret, aussi-bien que tous les serviteurs qui étaient dans la

⁽¹⁾ St. Jean Chrisostôme, Discours sur St. Babylas. Sozomène, Hist. écclésiastique, lib. 5, chap. 29. St. Adon, Martyrologe, 24 janvier.

maison. Le Démon parlait ainsi, parce qu'il y avait à mon lit un petit vase pendu, où était de l'huile bénie par plusieurs martyrs; et il parlait de saint Jacques, parce que j'avais sous ma tête un vieux manteau de ce grand serviteur de Dieu (1).

- On connaît les précieux effets de la sainte hostie que le Juif fit bouillir, et qui était déposée dans l'église des Carmes-billettes. On sait quelle vénération saint Louis et tous les autres grands personnages portaient aux reliques, combien de miracles s'opéraient à la sainte chapelle, et dans tous les lieux assez fortunés pour posséder des reliques, et avec quel soin on les a toujours recueillies; qu'on regarde donc comme forcenés les malheureux qui dépriment les objets les plus vénérables de notre religion, après Dieu et ses anges. Mais nous vivons dans un siècle, où l'on a brûlé les sacrés restes des saints, tandis qu'on achetait, comme des reliques, la canne crasseuse de J.-J Rousseau, et l'encrier de Voltaire, avec d'énormes sommes d'argent, qui auraient honoré le Seigneur en les convertissant en aumônes.

REVENANS.

VOYEZ Apparitions.

SABBAT.

Prûr à Dieu que le sabbat et tout ce qui s'y fait ne se passat que dans l'imagination, comme quelques incré-

⁽¹⁾ Théodoret , Histoire de la religion.

dules voudraient nous le persuader sans fondement! Mais Bodin et autres graves auteurs ont prouvé trèssolidement que les sorciers vont véritablement en corps et en âme au sabbat, et quelquefois en seul ravissement d'esprit. Peut – on nier que le diable n'ait le pouvoir de les y porter, et l'envie de s'y faire adorer? Depuis quand a-t-il perdu sa puissance motrice, sa malice et sa rage? Et n'a-t-il pas porté notre Seigneur Jésus-Christ? Ne peut – il pas porter de même, et à bien plus forte raison, les hommes, et surtout les magiciens ses suppôts.....

Le sabbat se fait de nuit, dans un lieu retiré, le diable y préside et y reçoit les hommages abominables des sorciers et des sorcières qui s'y rendent en grand nombre. Les uns y sont transportés par des démons; d'autres y vont par une force naturelle, qui les enlève, et qui leur est donnée par un onguent maléficié dont ils se frottent. Il était digne d'un archiphilosophe de nous offrir le hideux tableau des obscénités qui s'y commettent, et de se complaire dans des descriptions lascives et révoltantes. Aussi, tout en approuvant les critiques de nos bons journaux vis-àvis l'auteur infernal, j'ai pensé qu'ils hasardaient un peu, en disant que son article du sabbat ressemblait à celui de M. Noël, dans son Dictionnaire de la fable; d'autant que le premier est l'ouvrage d'un li+ bertin qui a fouillé dans les mines les plus impures, pour y trouver des impudicités; tandis que M. Noël a eu soin d'écrire le sien avec une plume honnête, qu'il a respecté les mœurs, et que son morceau peut

être lu de tout le monde. Enfin, voici des traits qui peindront un peu le sabbat à ceux qui ne le connaissent point. Ils jugeront de là si ce n'est pas une assemblée révoltante.

1°. Femme suivie au sabbat par son mari.

Torquemada raconte qu'un mari, ayant soupçonné sa femme d'être sorcière, voulut savoir si elle allait au sabbat, et comment elle faisait pour s'y transporter. Il l'observa de si près, qu'il reconnut un jour que s'étant frottée d'une certaine graisse, elle prit la forme comme d'un oiseau et s'envola, sans qu'il la vit, jusqu'au matin qu'elle se trouva au lit auprès de lui. Il la questionna beaucoup sans qu'elle voulut lui rien avouer. A la fin, il lui dit ce qu'il avait vu, et à force de bons coups de bâton il la contraignit de lui dire son secret, et de le mener avec elle au sabbat qui se faisait ce jour-là dans une cave.

Arrivé en ce lieu, il se mit à table avec les autres; mais comme tout ce qui y était servi était fort insipide, il demande du sel. On fut assez long-temps sans en apporter. Enfin, voyant une salière, il dit: Dieu soit beni, voilà du sel! Au même moment, il entendit un grand bruit, toute l'assemblée disparut, il se trouva seul et nu, dans un champ, entre des montagnes. Il avança, et, trouvant des bergers, il apprit qu'il était à plus de trente-trois journées de chemin de sa demeure. Il y revint comme il put, et ayant raconté la chose aux inquisiteurs, ils firent arrêter la

femme et plusieurs autres complices qui furent brûlés, comme ils le méritaient, pour s'être donnés au diable (1).

2°. Un musicien va au sabbat.

Un musicien du bas Languedoc, revenant un peu pris de vin à sa maison, fut rencontré à la nuit tombante par un grand homme noir qui le conduisit au sabbat. Il y trouva grande société de gens qu'il ne connaissait point. Les uns dansaient, ou nus, ou dans des postures indécentes : les autres adoraient un bouc noir, haut et velu. D'un autre côté on se livrait à des abominations qui doivent se taire, et tout annonçait une fête dédiée au père de la turpitude. Comme tout le monde s'était enfin mis à table, pour y manger des enfans et des chairs de pendus, le musicien, en examinant la bande, reconnut clairement qu'il était au sabbat, et qu'il voyait devant lui la réunion des sorciers et de démons ; c'est pourquoi il prit sur-le-champ son violon, et se sauva en faisant le signe de la croix; mais à l'instant toute la compagnie s'envola, et il resta seul au bord d'un étang. Le jour qui parut lui fit voir qu'il était sur une terre qu'il ne connaissait point, et il fut huit jours à regagner sa maison (2).

— Au reste le sabbat est si ancien qu'il remonte à Orphée. Ce fut ce grand magicien qui le fonda dans la Grèce lorsqu'il y apporta la sorcellerie et les autres

⁽¹⁾ Torquemada. Ex paulo grillaud. tract. de heresibus.

⁽²⁾ Delrio, Recherches magiques.

arts pernicieux qui se rapportent à l'enfer (1). L'église le défend aux fidèles dès les premiers siècles du christianisme, et on a porté des arrêts contre le sabbat dans tous les siècles qui ont précédé le nôtre.

SIMON LE MAGICIEN.

Son histoire et sa magie sont mises au rang des contes, dans le Dictionnaire infernal. Nous allons répondre par des faits et par des preuves.

Simon le magicien cultiva de bonne heure la magie; ses fascinations et ses enchantemens étonnaient si fort la multitude, qu'on ne l'appela bientôt plus que la grande vertu de Dieu. Mais, ayant vu les miracles de saint Philippe, il crut en Jésus-Christ et reçut le baptème. Ensuite, lorsqu'il connut les prodiges qui s'opéraient sur ceux qui avait reçu le Saint-Esprit, il voulut aussi faire des miracles, comme les apôtres, mais avec le dessein de les tourner à sa propre gloire. Il leur présenta donc de l'argent, et leur dit: donnez-moi le pouvoir que vous avez, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit: mais Pierre lui dit: « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu » as cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de » l'argent: fais pénitence (2). »

Bien loin de se convertir, Simon donna de nouveau dans la magie, s'abandonna à toutes sortes de dérégle-

⁽¹⁾ Leclerc, ars, critica.

⁽²⁾ C'est de là qu'on a appellé Simonie, le sacrilége qui consiste à vendre les choses saintes.

samarie de ses erreurs; et étant allé à Rome, il voulut persuader qu'il était Dieu, et promit de s'élever au ciel à la vue de l'empereur Néron qui le protégeait, et de tout le peuple de la ville. Quand la foule fut assemblée, Simon s'éleva en effet, ou plutôt il fut élevé en haut par les démons; mais saint Pierre s'étant mis en prières, l'action des malins esprits cessa; le magicien tomba, et son corps fut brisé par sa chute. Il mourut à l'instant même.

SONGES.

VOYEZ Visions.

SORCIERS.

VOYEZ Magie et Magiciens.

SPECTRES.

Les spectres sont des démons, des esprits, ou des fantômes, qui n'apparaissent aux hommes que pour leur faire du mal; au lieu que les revenans ne se montrent, pour la plupart, qu'en demandant des prières.

1°. Spectre du diocèse de Mayence.

Dans le diocèse de Mayence, en l'an 858, on vit un spectre, qui se manifesta d'abord en jetant des pierres, frappant les murailles des maisons, comme à grands coups de maillet, puis parlant, et découvrant des choses inconnues, les auteurs de certains larcins, et d'autres choses propres à répandre l'esprit de discorde parmi les voisins. A la fin, il porta ses fureurs contre un particulier qu'il affecta de persécuter et de rendre odieux à tout le voisinage, publiant qu'il était la cause qui excitait la colère de Dieu contre tout le village. Il le poursuivait en tout lieu, sans lui donner moindre relâche; il brûla ses moissons ramassées dans sa maison, et mettait le feu dans tous les lieux où il entrait. Les prêtres l'exorcisèrent, firent des prières, jetèrent de l'eau bénite; le spectre leur jeta des pierres et blessa plusieurs personnes. Il continua ces infestations pendant trois ans, et ne cessa point qu'il n'eût brûlé tout le village (1).

2°. Un spectre apparaît à saint Martin.

Un jour, saint Martin, ayant conçu quelque défiance d'un certain autel qu'un de ses prédécesseurs, évêque de Tours, avait élevé à un prétendu martyr, fit sa prière, et demanda à Dieu qu'il lui fit connaître qui était celui que le peuple honorait en ce lieu. Alors il vit à sa gauche un spectre hideux et terrible qui lui déclara son nom, lui dit qu'il était un voleur, et qu'il avait été mis à mort pour ses crimes, qu'il n'y avait rien de commun entre lui et les martyrs. Saint Martin renversa l'autel, et supprima les prétendues reliques. Ceux qui l'accompagnaient ouïrent

⁽¹⁾ Chronique de Sigebert, sous l'an 858.

bien ce qu'il disait, et ce qu'on lui répondait; mais ils ne virent rien (1).

3°. Un autre spectre se montre à Trèves.

Le même saint Martin étant à Trèves, vit en entrant dans une maison un spectre horrible qui l'effraya d'abord. Ensuite Martin lui ordonna de quitter cette maison; mais au lieu d'obéir, il entra dans le corps d'un homme qui se trouvait là. Cet homme, comme possédé, se mit à assaillir tous ceux qu'il rencontra, et à les déchirer à belles dents. Martin se jeta à la traverse, lui commanda d'arrêter; et mit ses doigts dans sa bouche, le défiant de le mordre. Le possédé recula, comme si on lui avait mis une barre de fer rouge entre les dents; et le spectre, forcé par les conjurations de saint Martin, sortit aussitôt du possédé (2).

4º. Histoire de Philinnion.

Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien, raconte (dans le fragment qui nous reste de son livre Des choses merveilleuses), qu'à Tralles, en Asie, un certain marchand hôtelier, nommé Machates, entretenait une habitude d'amour avec Philinnion, fille de Démostrate et de Chariton. Cette demoiselle étant morte et mise dans le tombeau, continua de venir

⁽¹⁾ Sozomène, liv. 7, chap. 23. Sulpice-Sévère, Vie de St. Martin.

⁽a) Sulpice-Sévère, Vie de St. Martin, 17.

passer la nuit avec son amant, de boire, de manger, et de coucher avec lui.

La nourrice de Philinnion l'ayant vue assise auprès de Machates, courut en donner avis à Chariton, mère de la fille, qui, après avoir fait beaucoup de difficultés, vint enfin à la maison du jeune homme; et comme il était fort tard, et que tout le monde était couché, elle ne put contenter sa curiosité. Elle reconnut toutefois les habits de sa fille, et crut l'appercevoir couchée avec Machates. Elle revint le lendemain matin; mais s'étant égarée en chemin, elle ne trouva plus sa fille qui s'était déjà retirée. Machates lui raconta toute la chose; et pour preuve de ce qu'il disait, il ouvrit sa cassette, et lui montra l'anneau d'or que Philinnion lui avait donné, avec la pièce d'estomac dont elle se couvrait le sein.

Chariton ne pouvant plus douter de la vérité du fait, s'abandonna aux cris et aux larmes; mais comme on promit de l'avertir la nuit suivante, quand Philinnion reviendrait, elle s'en retourna chez elle. Le soir, la fille revint à son ordinaire, et Machates envoya aussitôt avertir ses parens; car il commençait à craindre qu'une autre fille n'eût pris les habits de Philinnion dans son sépulchre, pour lui faire illusion.

Démostrate et Chariton, étant arrivés, reconnurent leur fille, et coururent l'embrasser; mais elle s'écria: « Mon père, et vous ma mère, pourquoi m'avez-vous » envié mon bonheur, en m'empêchant de demeurer » encore trois jours avec cet hôtelier, sans causer de » gêne à personne. Votre curiosité vous coûtera » cher...... » En même temps, elle tomba roide morte et étendue sur le lit.

Phlégon, qui avait quelqu'autorité dans la ville, arrêta la foule, et empêcha le tumulte. Le lendemain, le peuple étant assemblé au théâtre, on convint d'aller visiter le caveau où reposait Philinnion qui était morte depuis long-temps, mais on n'y trouva qu'un anneau de fer et une coupe dorée que Machates lui avait donnés. On enterra donc une seconde fois la fille de Chariton; et Machates, honteux de son aventure avec un spectre, se tua de désespoir (1).

5°. Un spectre se montre à Dion.

Dion, philosophe, disciple de Platon, et général des Syracusains, étant un jour assis sur le soir, tout pensif, dans le portique de sa maison, ouït un grand bruit, puis aperçut un sceptre terrible, qui ressemblait à une furie, d'une grandeur monstrueuse. Il faisait encore jour; et elle commença à balayer la maison. Dion, tout effrayé, envoya prier ses amis de le venir voir, et de passer la nuit avec lui; mais le spectre ne parut plus. Peu de temps après, son fils se précipita du haut de la maison, et lui-même fut assassiné par des conjurés (2).

SUCCUBES.

VOYEZ Incubes.

⁽¹⁾ Phlégon , de Mirabilibus.

⁽a) Plutarque, in Dione, p. 982.

TALAPOINS.

L'HÉRÉSIARQUE infernal a fait ici une amère satire des prêtres de Lao. On sait où il en veut venir; mais la méchanceté qu'il déploie dans cet article ne fait tort qu'à la plume qui l'a écrit.

VAMPIRES.

L'AUTEUR dont nous parlons a cru détruire la foi au vampirisme, en disant que les vampires étaient passés de mode; nous allons lui faire voir que les histoires de vampires ne sont pas des contes, en le combattant à l'ordinaire, par des faits bien avérés.

1°. Un vieux vampire.

Dans le dernier siècle, mourut au village de Kilisova, à trois lieues de Gradisch, un vieillard âgé de soixante-deux ans. Trois jours après avoir été enterré, il apparut la nuit à son fils, et lui demanda à manger: celui-ci lui en ayant servi, il mangea et disparut. Le lendemain, le fils raconta à ses voisins ce qui était arrivé; et la nuit qui suivit, le père ne parut point; mais la troisième nuit, il se fit voir, et demanda à manger. On ne sait pas si son fils lui en donna ou non; mais on trouva le lendemain celui-ci mort dans son lit. Le mème jour, cinq ou six personnes tombèrent subitement malades dans le village, et moururent l'une après l'autre peu de jours après. Le

bailli du lieu, informé de ce qui était arrivé, envoya une relation au tribunal de Belgrade, qui fit venir dans ce village deux de ses officiers avec un bourreau, pour examiner cette affaire. L'officier impérial dont on tient cette relation s'y rendit de Gradisch, pour être lui-même témoin d'un fait dont il avait souvent our parler. On ouvrit tous les tombeaux de ceux qui étaient morts depuis six semaines : quand on vint à celui du vieillard, on le trouva les yeux ouverts, d'une couleur merveille, ayant une respiration naturelle, cependant immobile et mort; d'où l'on conclut qu'il était un signalé vampire. Le bourreau lui enfonça un pieu dans le cœur. On fit un bûcher, et l'on réduisit en cendres le cadavre. On ne trouva aucune marque du vampirisme ni dans le corps du fils, ni dans les autres.

« Grâces à Dieu, continue l'écrivain qui nous a » conservé ce fait, nous ne sommes rien moins que » crédules; cependant nous ne pouvons refuser de » croire véritable un fait attesté juridiquement et par » des gens de probité (1). »

2°. Vampires de Valachie.

Lorsque nous étions en quartier d'hiver chez les Valaques (dit M. De l'Isle), deux cavaliers de la compagnie dont j'étais cornette moururent du vampirisme, et plusieurs qui en étaient encore attaqués en seraient morts de même, si un caporal de notre compagnie

⁽¹⁾ Lettres Juives, no. 137.

n'avait fait cesser la maladie en exécutant le remède que les gens du pays emploient pour cela. Il est des plus particuliers, et, quoique infaillible, je ne l'ai jamais lu dans aucun rituel. Le voici:

On choisit un jeune garçon qui est d'âge à n'avoir jamais fait œuvre de son corps, c'est-à-dire, qu'on croit vierge. On le fait monter à poil sur un cheval entier qui n'ait jamais sailli, et absolument noir; on le fait promener dans le cimetière, et passer sur toutes les fosses. Celle où l'animal refuse de passer, malgré force coups de cravache qu'on lui donne, est réputée remplie d'un vampire. On ouvre cette fosse, et l'on y trouve un cadavre aussi gras et aussi beau que si c'était un homme heureusement et tranquillement endormi. On coupe le cou à ce cadavre d'un coup de bêche, dont il sort un sang des plus beaux et des plus vermeils, et en quantité. On jurerait que c'est un homme des plus sains et des plus vivans qu'on égorge. Cela fait, on comble la fosse, et on peut compter que la maladie cesse, et que tous ceux qui en étaient attaqués recouvrent leur force peu à peu, comme gens qui échappent d'une longue maladie, et qui ont été exténués de longue main. C'est ce qui arriva à nos cavaliers qui en étaient attaqués. Leur guérison fut complète, et le vampirisme ne se montra plus (1).

3°. Le Vampire Harpe.

Un homme, nommé Harpe, ordonna à sa femme

⁽¹⁾ Lettre de M. De l'Isle de St. Michel, 9 avril, 1845.

de le faire enterrer après sa mort tout droit à la porte de sa cuisine, afin que de là il pût mieux voir ce qui se passait dans sa maison. Sa femme exécuta fidèlement ce qu'il lui avait ordonné; et, après la mort de Harpe, on le vit souvent au voisinage, qui tuait les ouvriers, et molestait tellement les voisins, que personne n'osait plus demeurer dans ce village. Un nommé Olaüs Pa fut assez hardi pour attaquer ce spectre; il lui porta un grand coup de lance et laissa la lance dans la plaie. Le spectre disparut, et le lendemain Olaüs fit ouvrir le tombeau du mort; il y trouva sa lance dans la plaie; le corps de Harpe n'était pas corrompu. On le tira de terre, on le brûla, on jeta ses cendres dans la mer, et il ne parut plus depuis (1).

— Son corps était donc réellement sorti de terre, lorsqu'il apparaissait, et ce corps était palpable et et vulnérable, puisqu'on trouva la lance dans la plaie. Comment sortit-il de son tombeau, et comment y rentra-t-il?...... Qu'on ait trouvé la lance et la blessure sur son corps, cela ne doit pas surprendre, puisqu'on assure que les sorciers, qui se métamorphosent en chiens, en loups-garoux, en chats, etc. portent dans leurs corps humains les blessures qu'ils ont reçues aux mêmes parties des corps dont ils se sont revêtus, et dans lesquels ils apparaissent. Mais ceux-ci, s'ils ne s'animent d'eux-mêmes, ne peuvent l'être que par les démons; et comme les ombres sont invulnérables, impalpables, on doit conclure, avec le

⁽¹⁾ Thomas , Bartholin , De causa contemptus mortis , liv. 2.

bon sens, que les vampires reviennent en corps et en âme.

4°. Vampires de Hongrie.

Un paysan, nommé Pierre Plogojowits, enterré depuis environ dix semaines, dans un village de Hongrie, apparut la nuit à quelques-uns des habitans du village pendant leur sommeil, et leur serra tellement le gosier, qu'en vingt-quatre heures ils en moururent. Il périt ainsi neuf personnes, tant vieilles que jeunes, dans l'espace de huit jours. La veuve du même Plogojowits déclara que son mari, depuis sa mort, lui était venu demander ses souliers, ce qui l'effraya tellement, qu'elle quitta la maison pour se retirer ailleurs.

Ces circonstances déterminèrent les habitans du village à tirer de terre le corps de Plogojowits, pour le brûler et se délivrer par ce moyen de ses infestations.

Après donc qu'on eut exhumé Pierre Plogojowits, on trouva que son corps n'exhalait aucune mauvaise odeur, qu'il était entier et comme vivant, à l'exception du bout du nez, qui paraissait un peu flétri et desséché; que ses cheveux et sa barbe étaient crus, et qu'à la place de ses ongles qui étaient tombés, il en était venu de nouveaux; que sous sa première peau, qui paraissait comme morte et blanchâtre, il en paraissait une nouvelle, saine et de couleur naturelle. Ses pieds et ses mains étaient aussi entiers qu'on les pouvait souhaiter dans un homme bien vivant. Ils remar-

quèrent aussi dans sa bouche du sang tout frais, qu'il avait sucé aux hommes qu'il avait fait mourir.

Dans l'indignation où se trouvaient tous les assistans, on envoya aussitôt chercher un pieu bien pointu, qu'ils enfonçèrent dans la poitrine du vampire, d'où il sortit quantité de sang frais et vermeil, de même que par le nez et par la bouche. Après cela les paysans mirent le corps sur un bûcher, et le réduisirent en cendres (1).

— En terminant cet article, je ferai quelques questions aux incrédules: D'où vient que les vampires se trouvent dans leurs tombeaux, sans corruption, pleins de sang, souples et maniables, frais et vermeils?..... D'où vient qu'on leur trouve les pieds crottés le lendemain du jour qu'ils ont couru et effrayé les gens du voisinage, et qu'on ne remarque rien de pareil dans les autres cadavres, enterrés dans le même temps, dans le même cimetière? D'où vient qu'ils ne reviennent plus et n'infestent plus, quand on les a brûlés ou empalés?.... Répondez, vous surtout, monsieur du Dictionnaire Infernal!.... (Voyez Apparitions.)

VISIONS ET SONGES.

1°. Visions de sainte Scholastique et de saint Benoît.

Quand sainte Scholastique mourut, saint Benoît son frère vit l'âme de sa sœur, au moment qu'elle sor-

⁽¹⁾ Raufft, art 12, de masticatione mortuorum in tumulis.

tait de son corps, s'envoler vers le ciel sous la forme d'une colombe.

Et quand saint Benoît fut dégagé des liens qui le retenaient en ce monde, deux de ses disciples virent un chemin couvert de manteaux, et éclairé de flambeaux allumés, depuis la cellule du saint jusqu'au ciel. Un homme vénérable, qui leur apparut, leur dit que c'était là le chemin par où Benoît était monté au séjour des élus (1).

2°. Vision de saint Antoine.

Saint Jérôme rapporte aussi que saint Antoine vit l'âme de saint Paul, le grand ermite, monter au sein de la gloire éternelle, aussitôt après qu'il fut sorti de sa prison terrestre.

3°. Vision, ou Songe de la mère de saint Augustin.

Sainte Monique pleurait continuellement le malheur de son fils Augustin, engagé dans le vice et l'hérésie. Plongée dans l'affliction et la douleur, elle vit en songe une longue règle de bois, et auprès d'elle un homme tout brillant de lumière, qui lui demanda le sujet de son amertume, d'un visage gai et souriant. Elle répondit qu'elle pleurait la perte de l'âme de son fils: « Tenez-vous en repos, lui dit-il; ne voyez-vous pas que ce fils que vous pleurez est à côté de vous. » Aussitôt, ayant tourné les yeux, elle vit son fils sur la même règle où elle était. Elle comprit alors ce que

⁽¹⁾ Saint Grégoire-le-Grand, dial., liv. 2, chap. 34.

signifiait sa vision; et elle se consola, en attendant la conversion de son fils, qui eut lieu peu de temps après (1).

4°. Vision d'un vieux solitaire.

Un vieillard qui vivait dans le désert, eut, pendant dix ans de suite, des tentations si violentes, qu'enfin, désespérant de son salut, il dit en lui-même: « Ne » pouvant plus espérer de sauver mon âme, puis- » qu'elle est perdue, je retournerai dans le monde. » Comme il partait de son désert, il entendit une voix qui lui disait: « Les dix années pendant lesquelles » vous avez combattu vous seront autant de couron- » nes; retournez donc dans votre cellule; vous êtes » de ce moment délivré de toutes vos tentations fà- » cheuses. » En même temps, le solitaire vit un ange qui écartait loin de lui les démons. C'est pourquoi il regagna sa retraite, et y termina sa vie en servant Dieu (2).

5°. Vision de la bienheureuse Julienne.

La bienheureuse Julienne, religieuse de la maladrerie de Mont-Cornillon, aux faubourgs de Liége, n'étant encore âgée que de seize ans, vit en songe la lune, dans sa plénitude, qui avait néanmoins une brèche. Cette vision, qui arriva l'année mil deux cen dix, se présenta encore depuis à son imagination,

⁽¹⁾ St. Augustin, liv. 3, Confessions.

⁽²⁾ Ruffin, vies des Pères, liv. 3.

presque toutes les fois qu'elle se mettait en prières. Elle comprit enfin, deux ans après, par ses ardentes prières, que la lune était l'église, et que la brèche pouvait marquer le défaut d'une fête du saint-sacrement, qu'elle croyait qui manquait à l'église, parce qu'ayant une grande dévotion au saint sacrifice de la messe, et étant presque toujours occupée des pensées de l'Eucharistie, elle y rapportait volontiers tout ce qui lui arrivait. Elle garda le silence sur cette vision pendant quelques années; mais enfin elle s'en ouvrit à quelques chanoines qui pensèrent comme elle.

Elle fit donc composer un office du saint-sacrement, dont elle donna le plan; et une bulle d'Urbain iv ordonna, en 1264, que cet office fût désormais célébré par toute la terre (1).

6°. Vision de frère Gabriel.

L'an 1590, au couvent des cordeliers de l'Observance, à Nice en Provence, un religieux nommé frère Gabriel, apparut à plusieurs personnes du couvent pendant la nuit, et les pria de satisfaire un marchand de Marseille, à qui il devait le prix d'un habit qu'il n'avait pas payé. On satisfit le marchand, et personne ne vit plus le frère (2). Voyez Apparitions.

- Au reste, s'il y a quatre cent millions d'habitans sur la terre, il y en a au moins trois cent quatre-vingt

⁽¹⁾ Bolandus et Baillet, 5 avril.

⁽²⁾ Taillepied, Traité des apparitions des esprits, chap. 15.

dix-neuf millions qui ne doutent aucunement des visions et des apparitions. Je dirai plus, il est peu de mortels qui n'aient vu des personnes de leur connaissance revenir, ou des esprits inconnus se montrer à eux dans les ténèbres.

Sans parler de ce qui m'est arrivé personnellement, je vais raconter un fait advenu, il n'y a pas cinq ans, à une demoiselle de ma connaissance.

7°. Vision d'une demoiselle.

Cette demoiselle venait de perdre son père, lorsqu'il lui apparut plusieurs fois de suite, mais sans lui parler. Inquiète de ce silence, elle fit dire des messes pour obliger l'ombre à faire connaître ce qu'elle demandait. A trois jours de là, comme cette demoiselle revenait de Melun à son village, distant de deux lieues, son père se montra à elle sur la route. Il était presque nuit. Sa fille lui demanda ce qu'il souhaitait. Alors le vieillard lui dit qu'elle était entourée de piéges et de séductions, n'ayant plus ni père ni mère pour la conduire; qu'elle ne devait plus rester seule dans sa maison; qu'elle se hâtât donc d'aller demeurer avec son oncle, qui prendrait soin de gouverner son patrimoine, et de la guider dans la voie du salut.

Le même soir l'oncle eut la même vision. Son frère lui apparut et lui recommanda sa fille. Ces deux personnes se rapprochèrent donc; le bon père, qui s'intéressait à sa fille jusque dans l'autre monde, où il est passé en juste, cessa dès lors de se montrer; et l'oncle et la nièce sont encore aujourd'hui l'exemple de leur voisinage, par la bonne union où ils vivent, et les saints exemples qu'ils donnent.

XAPHAN.

« Démon du second ordre, etc. C'est le même que Phaéton, dit le Dictionnaire de l'Hérétique.»—Outre qu'on ne sait pas où il a pris tout ce qu'il débite sur la forme et les qualités des démons, il est à remarquer que ce novateur a cherché vingt fois, dans son ouvrage, à prouver que nos plus vénérables histoires n'étaient que des contes renouvelés des Grecs. On pourrait lui répondre un peu plus justement, qu'il est lui-même un des plus grands impies, ranimé par les démons.

CONCLUSION.

It y a un accord si parfait entre les lois civiles et la doctrine chrétienne, vis-à-vis des sorciers et des possessions, qu'on ne peut les nier sans tomber dans l'hérésie. Les miracles sont aussi une chose si importante dans notre religion, qu'ils y sont devenus un des articles de foi. Les saints, qui sont avec Dieu, n'ont été placés dans le ciel que pour y jouir du bonheur des élus et du respect des humains. Les dogmes du christianisme, ayant été donnés par Jésus-Christ même, sont si respectables par leur émanation divine, que l'on regardait autrefois et qu'on

punissait comme blasphémateur celui qui osait les tourner en ridicule.

Eh bien! toutes les erreurs que nous avons signalées, et qui découlent principalement de ces sources, se trouvent, avec mille autres, dans le Dictionnaire infernal.

Saint Augustin a dit que c'était une folie insupportable et le comble de l'impudence que de ne pas déférer à des sentimens généralemens reçus de tant de grands hommes et de tant de nations.

Et l'auteur du Dictionnaire Infernal cherche à réfuter toute la religion, tous les papes, tous les saints pères, tous les savans, toutes les nations d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de France, etc. Les arrêts des parlemens, les décrets des conciles, les décisions des docteurs, rien n'est respectable pour lui.

De sorte qu'on pourrait lui adresser ces paroles faites pour Calvin :

Quoniam hæreses omnium superasti, et liber tuus, sicut Augiæ stabulum et infamiæ cloacum, apparuit, tu es verè bestia Apocalypsis et Antichristus. Dicimus ergò de te: Te impium damnamus; te hæreticum confitemur; te errorum patrem omnis ecclesia detestatur.

Ce qui doit cependant nous consoler un peu, c'est qu'un petit nombre de personnes se sont laissé prendre à l'appàt trompeur du Dictionnaire Infernal, et que tous les gens de bien n'ont donné à l'auteur que leur indignation pour salaire. Nos plus sages journaux n'ont osé parler de ce monstrueux ouvrage, qu'avec indignation; et les feuilles les plus hardies ont mieux aimé se taire là-dessus que de louer un livre gonflé d'impiétés.

Puisse son auteur songer à tout ce que nous venons de lui dire, et prendre une autre voie pour arriver à la gloire, qui n'est que poussière quand on s'éloigne de la religion! Alors nous lui donnerons autant d'éloges en le voyant sincèrement converti, que nous l'avons abreuvé de blâme en le sentant si opiniâtrément perverti.

POST-SCRIPTUM.

« Quand vous verrez que l'abomination de la déso» lation, qui a été prédite par le prophète Daniel,
» sera dans le lieu saint..... alors que ceux qui se» ront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes...
» parce qu'il s'élèvera de faux Christs et de faux pro» phètes, qui feront des choses étonnantes, jusqu'à
» séduire, s'il était possible, les élus mêmes... mais
» aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'ob» scurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière;
» les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des
» cieux seront ébranlées. Le signe du fils de l'homme
» paraîtra alors dans le ciel, etc. (1) »

Des signes séducteurs, des miracles opérés par Satan, des faux prophètes, l'esprit de vertige généralement répandu, sont annoncés comme avant-coureurs de ce jour où l'Arbitre suprême viendra citer

⁽¹⁾ S-. Matthieu, Chap, 24, Versets, 15, 16, 24, 29, 30.

à son tribunal les potentats et les sujets. Ce terme fatal approche. Trois grandes lumières de l'Église, saint Cyprien (1), saint Jérôme (2), saint Augustin (3) (et leur opinion est commune à d'autres docteurs qu'il n'est pas besoin de nommer), nous apprennent expressément que la fin du sixième millénaire sera l'époque de l'avénement du souverain juge et de la consommation des temps (4).

Une probabilité de la fin prochaine du monde, c'est encore celle des comparaisons et des rapports: Dieu créa le monde en six jours, et il se reposa le septième (5). Certainement son opération du sixième jour ne se termina pas précisément à la dernière heure de ce même jour, mais tout au plus aux approches de son déclin; d'où il faut conclure que le monde doit finir avant le complément du sixième millénaire. Et un savant homme, de qui je tire ce morceau, fixe, par les raisonnemens les plus sages, cette grande et terrible époque (pour les impies seulement elle sera terrible), à l'an de J.-C. 1836; c'est-à-dire, dans dix-sept ans (6).

Enfin, la volonté de Dieu foit faite. Il y a assez longtemps que le monde existe; et si la fin des choses, tant

⁽¹⁾ Ad Fortunatum, de exhortat. martyrii, chap. 11.

⁽²⁾ Ad Cyprianum presbyterum,

⁽³⁾ De Civitate Dei , lib. 20 , cap. 7.

⁽⁴⁾ L'abbé Fiard, La France trompée par les Magiciens, etc.

⁽⁵⁾ Gen., chap. 1 et 2.

⁽⁶⁾ Voyez l'ouvrage de la divinité, de l'homme, etc. Idées sur la fin prochaine et générale du monde, par M. le comte de Salls mard-Montfort, p. 100.

de fois prédite, a été retardée jusqu'a présent, c'est qu'il se trouvait encore sur la terre quelque vertu capable d'arrêter le bras de la colère divine. Mais maintenant que l'impiété n'a plus de frein dans ses débordemens, que la religion est ignominieusement profanée, il est temps que tout finisse, et tout va finir.....

Ceux à qui il resterait encore quelques doutes, quelque levain d'incrédulité, quelque endurcissement dans le vice; ceux qui recherchent encore les joies mondaines, ceux qui sont plongés dans le siècle et ses vanités frivoles, nous leur conseillons de lire les Révélations de sœur Nativité (1). Ils y trouveront en outre une véritable et positive description du purgatoire et de l'enfer; et nous osons leur prédire que, pourvu qu'ils ne soient pas athées, ils sortiront du bourbier de l'irréligion.

ENVOI.

A L'AUTEUR DU DICTIONNAIRE INFERNAL.

Monsieur,

A présent que j'ose me flatter d'avoir réfuté une bonne partie de vos erreurs, il ne me reste plus qu'à vous recommander de faire un retour sur vous-même, et d'être assez sage pour lire avec fruit ce livre que je publie, pour vous et pour ceux que vous égarez.

P.-B. Simonnet.

^{(1) 3} vol. in-12, chez M. Beaucé-Ruzand, à Paris, place de l'abbaye Saint-Germain.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

JE crois avoir renversé, d'une manière orthodoxe et conforme à la croyance catholique, apostolique et romaine, la coupe du venin infernal, que l'hérétique avait composée avec des bords si mielleux. Dix-huit siècles se sont déjà dévidés sur le peloton de l'ère chrétienne. Aucun n'a été si infâme que le dernier; et celui qui court a la même teinte d'abomination. C'est aux amis de la religion à venger ses injures. Qu'un plus habile que moi bâtisse, auprès de la faible colonne que je termine, une pyramide superbe. Le champ de l'Église est assez spacieux pour tous ceux qui veulent y travailler.

Pendant que je m'occupais laborieusement à préparer le contre-poison du Dictionnaire Infernal, d'autres écrivains ont suivi les traces de l'auteur athée. Un infâme homme, que je ne nommerai pas non plus, a composé l'Histoire de la magie en France. Ce sujet, qui aurait pu être utile à la religion, en apprenant aux fidèles quelles sont les ruses et les méchancetés de l'ennemi, a été traité malheureusement par une plume sans piété et sans pudeur. Les sacriléges, les blasphèmes, les lubricités s'ysuccèdent à chaque page; et personne n'a sonné le mot sur un pareil amas d'outrages à la vérité et aux mœurs.

Personne n'a coiffé cette autre bûche, qui n'a point de dieu non plus. Le père du Dictionnaire Infernal a eu le même bonheur; et si un journal (le seul que les chré« tiens puissent connaître) n'avait fait quelques reproches à cet hérésiarque universel, il se renslerait des suffrages universels.... Oh! non, messieurs, vous n'êtes pas partout approuvés. Sachez que, pour des honnêtes gens, faire des livres dictés par l'enfer est plus déshonorant que d'aller à la potence. C. L. G. Q. J. V. S. — J'espère d'ailleurs que maintenant que j'ai donné le branle, les écrivains fidèles aux principes de la foi vont préparer leurs armes contre vous tous, qui vous jouez des plus saintes choses, et donner au siècle le sceau de votre réprobation.

— Je m'occupe de lire, depuis deux mois, un nouveau volume in-8°., qui a pour titre Histoire de la Magie en France. C'est un recueil affreux de lubricités, d'impiétés, d'abominations contre les choses saintes, que l'auteur de ce livre digne du feu n'aime pas non plus. Il y a même dans cette pretendue histoire plus de hardiesse impie, et moins de ménagemens que dans l'hypocrite Dictionnaire, et c'est à cause des faussetés que débite l'auteur du volume en question, que j'ai fait précéder mon contre-poison, d'une histoire abrégée de la magie. Elle servira comme d'antidote à ce second livre, que des libraires appellent le complément du Dictionnaire infernal. J'espère bien que les honnêtes gens ne liront rien de toutes ces monstruosités.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES AUTORITÉS CITÉES DANS CET OUVRAGE.

A.

Actes des Apôtres. Adon (Saint). Ambroise (Saint).

Annales de Sponde. Annales des Jésuites. Augustin (Saint).

B.

Baillet.
Balthus (le P.).
Bartholin (Thomas).
Bé (Paul du).
Bède.
Bellarmin (le cardinal).
Benedictinorum sæcul. 11, 1V, VI, et XIII.
Bernard (Saint).

Binsfeld.
Bodin.
Bollandus.
Bongars.
Boudon.
Brice (Germain).
Brompton (Jean).
Bulles de divers papes.

C.

Calmet (D.).
Camerarius.
Catéchisme de Montpellier.
Chifflet (le P.).
Chroniques des chartreux.
Chroniques de Sigebert.
Chroniques d'Usperg.
Clément (Saint).
Collet (M.).

Concile d'Agde.
Concile de Laodicée.
Concile (premier) provincial de
Milan.
Concile de Palence.
Concile (sixième) de Paris, etc.
Corneille la Perle.
Cyprien (Saint).
Cyrille (Saint).

D.

Daniel.
Delamare (le commissaire).
Delancre.
Delrio.

Derham (Guillaume). Deutéronome. Dictionnaire des hérésies. Drexélius. Démonomancie de Loudun. Denys le chartreux.

Duchesne (collection d'hist. de). Dymas-Serpi.

E.

Ephrem (Saint). Eusèbe. Exode.

F.

Félibien. Fernel. Fiard (l'abbé). Fontenelle.

G.

Gaguin. Gaudence (Saint). Genèse. Giry (le P.). Grégoire-le-Grand (Saint). Grégoire de Nazianze (Saint). Grégoire de Nice (Saint). Grégoire de Tours (Saint). Grillaud (Paul). Guillaume de Neubrige.

H.

Hardouin de Péréfixe.
Hénault (le président).
Hérodote.
Hincmar.
Hippocrate.
Histoire des archevêques de
Trèves.
Histoire du cardinal de Richelieu.

Histoire de la conquête de la Floride.
Histoire de la conquête des îles Moluques.
Histoire de l'empire Ottoman, traduite de l'anglais de Ricaut, par Briot.

I.

Irénée (Saint).

Isodore (Saint).

J.

Jean-Chrysostôme (Saint). Jérôme (Saint). Journal d'Henri III. Journal d'Henri IV. Justinien (Code de).

L.

Lambertinus.
Lebrun (le P.).
Leclerc.

Lettres juives. Leunclavius. Lévitique. Lobineau. Lettres de M. de l'Isle de Saint- Lois des douze tables.

Lettre de l'église de Smyrne aux églises du Pont.

Luc (Saint).

M.

Macrobe. Manuscrits divers. Marcus Marcellus. Matthieu (Pierre) l'historien. Matthieu (Saint), Melchior. Menées des Grecs. Métaphraste. Millot (l'abbé). Monstrelet. Mostrovius.

N.

Nynauld.

0.

Origène.

Oslevam (Philippe).

P.

Paralipomènes. Paul (Saint). Pausanias. Péclin. Philon , l'hébreu. Philostrate. Phlégon. Pierre (Saint).

Pierre le vénérable. Piganiol de la Force. Platon. Pline. Plutarque. Procès verbaux divers. Purgatoire de saint Patrice.

R.

Radulfe. Rapin de Thoiras, Raufft. Remy (Nicolas).

Rois (Livres des), Rufin. Ruinard (D.).

S.

Saint-Foix. Sallmard-Montfort (M. le comte de). Sauval. Simon Assemani.

Sozomène. Sulli. Sulpice-Sévère. Synode de Chartres. Synode de Trèves, etc.

T.

Tacite.
Taillepied.
Tertullien.
Théodoret.
Thiers.
Thyrrhœus.

Thou (M. de). Tite-Live. Tobie. Torquemada. Trithème.

V.

Varron.
Vie de saint Bernard.
Vie de saint Bruno.
Vie de saint Léon, pape.
Vie de saint Gothard.
Vie de saint Polycarpe.
Vie de saint Joseph, capucin.
Vie de Henri Suso.

Wierius.
Vies des Pères.
Vie de sainte Thérèse d'Avila.
Voyage (nouveau) vers le Septentrion.
Voyage du chevalier Desmarchais, en Guinée, etc.







